



OVERLAP Groupe

Société Anonyme
au capital de 4.758.290,20 Euros
Siège social : Le Cristallin, 9 rue du Moulin des Bruyères
92411 Courbevoie Cedex
R.C.S. Nanterre B 422 153 361

Rapport financier annuel

Exercice clos le 31 mars 2008

SOMMAIRE

1. DECLARATION DE RESPONSABILITE	3
2. COMPTES ANNUELS D'OVERLAP GROUPE AU 31 MARS 2008	4
3. COMPTES CONSOLIDES D'OVERLAP GROUPE AU 31 MARS 2008	24
4. RAPPORT DE GESTION	88
5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE.....	127
6. HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008.....	148

1. Déclaration de responsabilité

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion [ci-joint / figurant en page ...] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Courbevoie, le 31 juillet 2008

Le Président Directeur Général
Georges HOROKS

2. Comptes annuels d'OVERLAP Groupe au 31 mars 2008

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 mars 2008

Vachon & Associés
20 rue d'Aumale
75009 PARIS

Audit & Diagnostic
160 Boulevard Haussmann
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-
Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine
Cedex

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 mars 2008

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **OVERLAP GROUPE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à

apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II.1 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe qui expose les impacts sur la comparabilité des comptes de la fusion entre **IB GROUP** et **OVERLAP GROUPE** réalisé sur l'exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans la note I.2. de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de leur valeur d'inventaire et, le cas échéant, à vérifier le calcul des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

-
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly, le 30 juillet 2008

Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés

Audit & Diagnostic

Deloitte & Associés

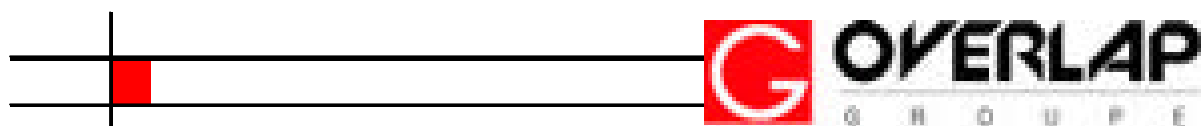
Bertrand VACHON

Didier MICHEL

Laurent ODOBEZ


BILAN

(EN EUROS)	31-mars-08			31-mars-07
	BRUT	AMORTISS. ET PROV.	NET	NET
Actif				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	54 626	(43 381)	11 245	
Immobilisations corporelles	82 321	(27 643)	54 678	
Titres de participation	12 725 160		12 725 160	23 728 507
Autres immobilisations financières	8 145 376	(5 550 339)	2 595 037	521 830
Total actif immobilisé	21 007 483	(5 621 363)	15 386 120	24 250 337
Impôts différés (nets)			0	
Actif circulant				
Stocks	0		0	0
Clients et comptes rattachés	1 579 475		1 579 475	678 614
Autres créances	19 189 234		19 189 234	1 950 027
Autres valeurs disponibles	69 664		69 664	265 993
Total actif circulant	20 838 373	0	20 838 373	2 894 634
Comptes de régularisation actif	60 181		60 181	19 126
TOTAL ACTIF	41 906 037	(5 621 363)	36 284 674	27 164 097
			31-mars-08	31-mars-07
Passif				
Capital social			4 747 890	21 287 652
Primes d'émission, de fusion			22 855 047	3 981 175
Réserve légale			617 617	617 617
Réserves réglementées				1 728 000
report à nouveau débiteur				2 190 111
Résultat de l'exercice			6 575 540	(3 210 622)
Capitaux Propres			34 796 094	26 593 933
Provisions pour risques et charges				
Dettes financières à long terme			0	0
Emprunts et dettes financières à court terme			226 530	47 374
Fournisseurs et comptes rattachés			563 237	176 070
Dettes fiscales et sociales			672 287	328 691
Autres dettes			26 526	18 029
Total dettes à court terme			1 488 580	570 164
Produits constatés d'avance			0	0
TOTAL PASSIF			36 284 674	27 164 097



COMPTE DE RESULTAT

	31-mars-08	31-mars-07
(EN EUROS)		
Chiffre d'affaires - services	4 157 423	1 960 000
Transferts de charges	129 675	117 323
Autres produits	3	135
Produits d'exploitation	4 287 101	2 077 458
Autres achats et charges externes	(1 864 326)	(1 061 140)
Charges de personnel	(3 766 456)	(1 362 686)
Impôts et taxes	(138 152)	(64 276)
Autres charges	(30 004)	(31 224)
Dotations nettes aux amort. et aux provisions	(28 580)	(1 964)
Résultat d'exploitation	(1 540 417)	(443 832)
Produits financiers de participation	500 000	131 979
Autres charges et produits financiers	38 932	(3 283 987)
Résultat courant	(1 001 485)	(3 595 840)
Charges et produits exceptionnels	(11)	112 050
Pertes/Gains liées à des participations	6 048 847	0
Résultat net avant impôts	5 047 351	(3 483 790)
Impôts sur les résultats	1 528 189	273 168
Résultat net	6 575 540	(3 210 622)



**ANNEXE AUX COMPTES DE
L'EXERCICE**

CLOS LE 31 MARS 2008

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice social couvrent la période du 1^{er} avril 2007 au 31 Mars 2008. Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général 1999 annexé au règlement 99-03 du 24 avril 1999 du Comité de la Règlementation Comptable, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, suivant les hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes sociaux se résument comme suit :

1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et leur amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation. Le mode et la durée d'amortissements par catégorie d'immobilisations se résument comme suit :

Catégorie	Durée	Mode
Logiciels	1 à 5 ans	Linéaire
Autres immob. Corporelles :		
- agencements	5 ans	Linéaire
- matériel de transport	3 ans	Linéaire
- matériel informatique	3 ans	Linéaire
- mobilier	10 ans	Linéaire

2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les éléments composant l'actif immobilisé ont été évalués suivant la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. L'estimation par la direction du groupe de la valeur d'utilité de chacune de ses filiales est fondée sur leurs perspectives de rentabilité à court terme et moyen terme. Ces prévisions tiennent compte des mesures mises en œuvre au sein de ces sociétés, visant notamment à développer leurs chiffres d'affaires et à maintenir le niveau de leurs coûts d'exploitation.

Les actions propres que la société détient sur elle-même sont comptabilisées en « Autres titres immobilisées ». Pour les actions destinées à être échangées ou utilisées dans le cadre d'un contrat de liquidité, l'évaluation est faite en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice... Une dépréciation est constatée sur les actions propres lorsque le coût moyen de l'action du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût historique. Pour les actions destinées à être détruites aucune dépréciation n'est à constater.

3 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4 PROVISIONS

En vertu du principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PRINCIPAUX EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2008

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Fusion entre les sociétés OVERLAP GROUPE et IB GROUP

Les actionnaires des sociétés OVERLAP Groupe et d'IB Group, réunis en Assemblées Générales extraordinaires, ont décidé le 22 novembre 2007 de fusionner leurs sociétés par absorption d'Overlap Groupe par IB Group.

Une parité de 6 actions IB Group pour 1 action OVERLAP Groupe a été retenue dans le cadre de cette opération. En conséquence de la rémunération des actifs et passifs apportés, les actionnaires d'OVERLAP Groupe ont pris le contrôle d'IB Group, à l'issue de la fusion.

Au cours de cette même assemblée générale, IB Group a changé de dénomination sociale et est devenue OVERLAP Groupe. Les dirigeants d'OVERLAP Groupe ont été nommés en remplacement des dirigeants d'IB group.

Les actionnaires de la société OVERLAP Groupe sont devenus du fait de la fusion directement actionnaires d'une société cotée sur le marché Euronext C bénéficiant ainsi d'une animation sur le titre plus importante.

En conséquence de cette opération à effet rétroactif au 01/05/2007, les comptes de l'exercice clos le 31/03/2007 comprennent :

- 12 mois de la société juridiquement absorbante IB Group,
- 11 mois de la société absorbée Overlap Groupe.

La comparaison des exercices s'en donc trouve altérée.

Cession des titres AS LEASE au groupe CAP VERT

En date du 22 novembre 2007, la société a cédé au groupe CAP VERT la totalité des actions AS LEASE.

Cession des titres IB REMARKETING au groupe CAP VERT

En date du 22 novembre 2007, La société a cédé au groupe CAP VERT la totalité des actions IB REMARKETING.

Cession des titres MIBS détenus par OVERLAP Groupe à OVERLAP

En date du 13 février 2008, la société OVERLAP Groupe a cédé à sa filiale Overlap SAS la totalité des actions MIBS Infrastructures et Services.

Transfert du siège social

Le siège social de la société a été transféré au 9, rue du Moulin des Bruyères à COURBEVOIE (92411) depuis le 22 novembre 2007.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE D'ARRETE DES COMPTES

Depuis le 31 Mars 2008, aucun événement significatif, susceptible de remettre en cause la sincérité des comptes de l'exercice du 1^{er} Avril 2007 au 31 Mars 2008, n'est à signaler.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN

1. ACTIF IMMOBILISE

a) Immobilisations incorporelles

□ Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé incorporel

Les principaux mouvements enregistrés du 1er Avril 2007 au 31 Mars 2008 se résument comme suit (en Euros) :

<u>Rubriques</u>	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions nettes de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	26.337	28.289		54.626
	26.337	28.289	0	54.626

□ Amortissements

<u>Rubriques</u>	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations (mode linéaire)	Diminutions (éléments cédés)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	26.337	17.044		43.381
	26.337	17.044	0	43.381

b) Immobilisations corporelles

Les principaux mouvements enregistrés du 1er Avril 2007 au 31 Mars 2008 se résument comme suit (en Euros) :

□ Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé corporel

<u>Rubriques</u>	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions nettes de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Agencements et installations		40.533	33.000	7.533
Matériel de transport		6.953		6.953
Matériel de bureau et informatique	3.320	58.143		61.463
Mobilier		1.947		1.947
Immobilisations en cours		4.425		4.425
	3.320	112.001	33.000	82.321

□ Amortissements

<u>Rubriques</u>	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations (mode linéaire)	Diminutions (éléments cédés)	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Agencements et installations		1.458		1.458
Matériel de transport		1.082		1.082
Matériel de bureau et informatique	3.320	21.374		24.694
Mobilier		409		409
	3.320	24.323	0	27.643

c) Immobilisations financières

Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé financier

Les principaux mouvements enregistrés du 1er Avril 2007 au 31 Mars 2008 se résument comme suit (en Euros) :

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions de l'exercice /Augmentations	Cessions de l'exercice / Diminutions	Valeur brute à la clôture
Titres de participation				
AS LEASE	2.000.000		2.000.000	0
IB REMARKETING	10.125.462		10.125.462	0
MIBS	72.388.723	37.466	72.426.189	0
LSA	126			126
OVERLAP		12.725.034		12.725.034
Créances rattachées à des participations	3.414.694		3.414.694	0
Actions Propres	5.693.286	2.300.584		7.993.870
Dépôts et cautionnements	0	30		30
Prêts	143.302	17.660	9.485	151.477
Total Brut	93.765.593	15.080.773	87.975.831	20.870.536
Provisions sur titres	- 64.200.499		- 64.200.499	0
Provision sur actions propres	- 5.171.455	- 235.582		- 5.407.038
Provision sur dépréciations	- 143.302			- 143.302
Total Net	24.250.337	14.845.191	23.775.332	15.320.196

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES CREANCES ET LES DETTES

a) Ventilation des créances et dettes

Les créances et les dettes, ventilées en montant brut et effets de commerce se répartissent comme suit au 31 Mars 2008 (en euros) :

	Créances		Dettes	
	Total	Dont effets à recevoir	Total	Dont effets à payer
(i) Entreprises hors groupe				
Créances clients et comptes rattachés	72.896			
Autres créances	3.909.044			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			847	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			555.339	
Emprunts et dettes financières divers			170.923	
Dettes fiscales et sociales			672.287	
Autres dettes			26.527	
(ii) Entreprises liées (et entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation)				
Créances clients et comptes rattachés	1.506.579			
Autres créances	15.280.190			
Emprunts et dettes financières divers			54.760	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			7.898	
	20.768.709	0	1.488.581	0

b) Charges à payer

Le détail des charges à payer se présente comme suit (en Euros) :

Postes du bilan où sont incluses des charges à payer :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184.906
Dettes fiscales et sociales	360.339
Emprunts Et dettes financières divers	5.908
	<u>551.153</u>

c) Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir rattachés aux postes de créances et de dettes (exprimés toutes taxes comprises) se présente comme suit au 31 mars 2008 (en Euros) :

Postes du bilan où sont inclus des produits à recevoir :

Créances clients et comptes rattachés	12.917
Autres créances	232.601
	<u>245.518</u>

d) Echéance des créances et des dettes

Ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance
(en Euros):

Créances	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
- Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	151.477	5.820	145.657
Autres immobilisations financières	7.993.899		7.993.899
- Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	1.579.475	1.579.475	
Autres créances	19.189.234	19.189.234	
Charges constatées d'avance	60.181	60.181	
	28.974.266	20.834.710	8.139.556
Dettes			
	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Dettes auprès des établissements de crédit	847	847	
Emprunts et dettes financières divers	225.683	225.683	
Fournisseurs et comptes rattachés	563.237	563.237	
Dettes fiscales et sociales	672.287	672.287	
Autres dettes	26.527	26.527	
Produits constatés d'avance			
	1.488.581	1.488.581	0

e) Capital social

Les actionnaires des sociétés OVERLAP Groupe et d'IB Group, réunis en Assemblées Générales extraordinaires, ont décidé le 22 novembre 2007 de fusionner leurs sociétés par absorption d'Overlap Groupe par IB Group. Une parité de 6 actions IB Group pour 1 action OVERLAP Groupe a été retenue dans le cadre de cette opération.

Les principaux actionnaires de la Société sont la famille de Monsieur Georges HOROKS qui détient 35.2% du capital social et Monsieur Eric LIEURE qui détient 6.7% du capital social. L'Appel Public à l'Epargne représente 37% du capital. L'auto contrôle représente 9% du capital.

Catégories de titres	Début D'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur Nominale En Euros
Actions	8.869.855	14.869.596	-	23.739.451	0,20

Au 31 mars 2008, OVERLAP GROUPE détient des actions propres dans le cadre de deux programmes comme détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Valeur brute	Cours moyen d'acquisition	Cours d'évaluation à la clôture	Provision	Valeur nette clôture
Programme 2001	268 358	5 695 633	21,22		5 420 507	275 126
Cession 2002	(1 805)	(2 347)	1,30		(38 609)	36 262
<i>Solde programme 2001 (a)</i>	<i>266 553</i>	<i>5 693 286</i>	<i>21,36</i>	<i>1,17</i>	<i>5 381 898</i>	<i>311 387</i>
<i>Programme 2008 (b)</i>	<i>1 943 994</i>	<i>2 300 584</i>	<i>1,18</i>	<i>1,17</i>	<i>25 139</i>	<i>2 275 445</i>
TOTAL	2 210 547	7 993 870	3,6162	1.17	5 407 037	2 586 832

- a) Le programme 2001 correspond au programme mis en place par l'ex entité « IB GROUP ». Ce programme a fait l'objet d'une nouvelle délibération du conseil d'administration en date du 25 mars 2005, lequel a décidé de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions en vue de conserver ces dernières et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe. Pour ce type d'actions propres, l'évaluation se fait au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice et une dépréciation est constatée si cette valorisation est inférieure au coût historique.
- b) Le programme 2008 s'inscrit dans le cadre de l'Assemblée générale du 22 novembre 2007 qui avait approuvée la 4^{ème} résolution relative à l'achat par la société de ses propres actions propres. En pratique le programme prévoit que 50% des actions ont vocation à être détruites et 50% à être utilisées soit dans le cadre du contrat de liquidité soit pour une acquisition future. Pour les actions destinées à être utilisées, l'évaluation se fait au cours de bourse moyen du dernier mois de clôture. Ainsi une dépréciation de 25K€ a été constatée au 31/03/08. Aucune dépréciation n'est à constater pour les actions destinées à être détruites (Avis du CNC N°98-D) Pour les actions visant à être détruites, il n'y a pas (selon l'avis du CNC N°98-D) d'évaluation au cours de bourse moyen du dernier mois et par voie de dépréciation.

4. COMPTES DE REGULARISATION

a) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se ventilent comme suit au 31 Mars 2008 (en Euros) :

Locations matériel :	13.895 €
Assurances :	24.557 €
Honoraires :	21.729 €
Total :	60.181 €

b) Produits constatés d'avance

Aucun produit n'était constaté d'avance au 31 mars 2008.

IV. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le montant du chiffre d'affaire facturé aux autres filiales du groupe de l'exercice s'élève à 4.157.423 € HT et est constitué essentiellement des facturations de prestations administratives aux filiales.

2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charges correspondent à des refacturations de charges d'assurances (marchandises et transports) aux sociétés MIBS et IB Remarketing.

3. RESULTAT FINANCIER

Les charges financières comprennent essentiellement un complément de provision pour dépréciation sur les actions propres. Les produits financiers comprennent pour l'essentiel les dividendes versés par la société OVERLAP (500 000 €) et les intérêts sur comptes courants intragroupe (205.779 €).

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend pour l'essentiel les plus values et moins values sur cessions de titres de participation. Il se décompose ainsi :

Plus value sur cession MIBS :	10.082.272 €
Moins value sur cession IBR :	- 3.033.424 €
Moins value sur cession AS LEASE :	- 1.000.000 €
TOTAL :	6.048.848 €

5. SITUATION FISCALE, INCIDENCE DE DISPOSITIONS FISCALES PARTICULIERES ET VENTILATION DE L'IMPOT

a) Convention d'intégration fiscale

La société a conclu avec ses filiales OVERLAP, OVELIA, HEXALIS GROUPE OVERLAP, OVERLAP RESEAUX et MIBS une convention d'intégration fiscale, conformément aux dispositions prévues par l'article 223 A du CGI, pour une durée d'application de 5 exercices tacitement reconductible, à compter du 01/04/07.

Cette convention d'intégration fiscale s'est traduite sur l'exercice par un boni d'intégration de 1.528 K€. Ce boni se décompose comme suit :

- charge d'intégration :	0 K€.
- produit d'intégration :	1.528 K€

b) Situation fiscale : reports déficitaires et carry-back

Reports déficitaires

A l'issue de l'exercice clos le 31 Mars 2008, le groupe soumis au régime d'intégration fiscale dispose d'un report déficitaire s'élevant à 13 332 166€ et la société tête de groupe dispose quant à elle d'un report déficitaire de 20.753.367 Euros.

Carry-back

La société dispose d'une créance de carry-back au 31 Mars 2008 de 1.403.144 Euros. Cette créance sera remboursable à compter du 1^{er} janvier 2009.

V. AUTRES INFORMATIONS

1. ENGAGEMENTS DONNES

La société s'est engagée auprès de la Société Générale à porter toute assistance administrative à sa filiale OVERLAP afin que celle-ci veille à respecter ses engagements vis-à-vis de la banque Société Générale, à hauteur de 2.102 K€.

La société s'est portée caution auprès d'IBM France Financement en faveur d'Hexalis Groupe Overlap, filiale d'Overlap, à hauteur de 1.400 K€.

2. ENGAGEMENTS REÇUS

Aucun engagement n'a été reçu au 31 Mars 2008.

3. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite évalués selon la méthode rétrospective s'élèvent à 79 K€. Cette méthode (Conforme à la norme IAS 19 « Projected Unit Credit Method ») détermine le coût des prestations attribuables aux bénéficiaires d'un régime au titre des années de services effectuées jusqu'à la date de l'évaluation de l'engagement (la date de clôture).

Le coût des droits constitués ainsi calculés est ensuite modulé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à 60 ans et de la politique salariale.

4. VENTILATION DE L'EFFECTIF

L'effectif moyen sur l'exercice se ventile comme suit par catégorie professionnelle :

Cadres	28
Non cadres	12
	<hr/>
	40
	<hr/> <hr/>

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION D'OVERLAP GROUPE

Le groupe, dont OVERLAP GROUPE est la société mère, est tenu à la production de comptes consolidés et le périmètre de consolidation comprend les sociétés OVERLAP, OVELIA, HEXALIS GROUPE OVERLAP, OVERLAP RESEAUX, ADITU, SYSTEMS NETWORKS CONSULTING, EXTERINFO, DIGILEASE, MIBS ET MIBS SUISSE.

6. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération totale allouée aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice s'élève à 1 298 K euros.

7. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 04 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Ces droits s'élèvent au 30 avril 2007 à 2.474 heures.

8. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHATS D' ACTIONS

1) Plan d'options de souscriptions accordé par IB Group

1. Plan d'option de souscription ou d'achat d'actions II et III – AGE d'IB Group du 26/11/01

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre un nouveau plan d'option de souscription ou d'achat d'actions pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, ne pouvant donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social au jour de cette Assemblée, soit 237.397 actions.

- Date de l'attribution des options (décisions du Conseil d'Administration) : 5 février 2004 et 1^{er} décembre 2004
- Nombre total d'actions pouvant être souscrites : 210.000
- Nombre de dirigeants ou mandataires sociaux concernés : 1 (désigné administrateur postérieurement à l'attribution des options).
- Point de départ et fin d'exercice des options : entre le 5 février 2005 et le 5 février 2009 et entre le 1^{er} décembre 2006 et le 1^{er} décembre 2009
- Nombre d'actions souscrites à ce jour : 0

- L'Assemblée Générale d'IB Group du 17 janvier 2005 a conféré une nouvelle autorisation au Conseil d'Administration pour consentir, dans un délai de 38 mois à compter de cette Assemblée, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés et des dirigeants sociaux –ou à certains d'entre eux- de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L 225-180 du Code de Commerce des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, ou à l'achat d'actions provenant d'un rachat effectué, préalablement à l'ouverture de l'option, dans les conditions prévues par la Loi.

Le nombre total des options consenties en vertu de cette autorisation ne pouvant donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social existant au jour de ladite Assemblée Générale, soit 237.397 actions.

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas encore utilisé de cette autorisation.

2) Plan d'options de souscriptions accordé par Overlap Groupe

- L'Assemblée Générale d'Overlap Groupe du 10/06/2002 a autorisé l'émission d'actions par la société à titre d'augmentation de capital résultant de la levée des options consenties dans la limite des 8% du dit capital à cette date.

Un premier Conseil d'Administration en date du 23/09/2002 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions portant sur 5% du capital.

Un deuxième Conseil d'Administration en date du 15/11/2004 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions portant sur 3% du capital restant à attribuer.

Nombre d'options autorisé par l'AGE (Base 8%)	Durée de l'autorisation de l'AGE	Date du CA ayant arrêté le plan d'options	Nombre d'options émises par le CA	Délai d'exercice des options	Prix de souscription pour une action	Date d'échéance des options
960 000	38 mois	23/09/02	600 000	1/10/06 au 30/09/09	0,38 €	30/09/09
		15/11/04	360 000	16/11/08 au 30/09/09	0,655€	30/09/09

- Nombre d'actions souscrites à ce jour : 0

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (en Milliers d'€uros)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions données	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés par la société	Observations
				Brute	nette						
OVERLAP Au 31 Mars 2008	10.348	20.639	100 %	12.725	12.725	-	2.102	79.572	2.167	500	-

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN €uros)

	CAPITAL	PRIMES	RESERVES LEGALE	AUTRES RESERVES	RESULTATS	REPORT A NOUVEAU	TOTAL CAPITAUX
Situation à la clôture au 31 Mars 2006	21.287.652	3.981.175	617.617	1.728.000	- 345.781	2.535.892	29.804.555
Mouvements 2006-2007							
. Variation de capital de l'entreprise							
. Distribution effectuée par l'entreprise					+ 345.781	- 345.781	
. Résultat de l'exercice					- 3.210.622		- 3.210.622
. Autres impacts							-
Situation à la clôture au 31 Mars 2007	21.287.652	3.981.175	617.617	1.728.000	- 3.210.622	2.190.111	26.593.933
Mouvements 2007-2008							
. Réduction de capital de l'entreprise *	- 19.369.681	21.097.681		- 1.728.000			
. Opération de fusion **	2.829.919	- 1.203.298					1.626.621
. Distribution effectuée par l'entreprise		- 1.020.511			+ 3.210.622	- 2.190.111	
. Résultat de l'exercice					+ 6.575.540		+ 6.575.540
. Autres impacts							-
Situation à la clôture au 31 Mars 2008	4.747.890	22.855.047	617.617	0	6.575.540	0	34.796.094

* La réduction de capital a été affectée en primes d'émission.

** La différence entre le montant de l'actif net apporté de lors de la fusion par OVERLAP GROUPE (4.776.878 €) et l'augmentation de capital (2.829.919 €) a été affecté en primes auquel il a été déduit 353 740 € de dividendes distribués par OVERLAP GROUPE, 1.398.395 € de remboursement de primes d'IB GROUP et 1.398.122 € de frais imputés sur primes de fusion.

3. Comptes consolidés d'OVERLAP Groupe au 31 mars 2008

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE

Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes Consolidés - Exercice de 11 mois clos le 31 mars 2008

Vachon & Associés
20 rue d'Aumale
75009 PARIS

Audit & Diagnostic
160 Boulevard Haussmann
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-
Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine
Cedex

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE

Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes Consolidés - Exercice de 11 mois clos le 31 mars 2008

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société OVERLAP GROUPE relatifs à l'exercice de 11 mois clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- Sur la note 1 « Entité présentant les états financiers » de l'annexe qui expose les impacts du rapprochement entre Overlap Group et IB Group sur la comparabilité des comptes avec l'exercice précédent.
- sur la note 7.a « Regroupement d'entreprises » de l'annexe qui expose les modalités et conséquences du rapprochement entre Overlap Groupe et IB Group.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 4 « Détermination de la juste valeur » et la note 7.a « Regroupement d'entreprises » de l'annexe exposent les modalités de traitement comptable du regroupement d'entreprises et ses conséquences.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des modalités de traitement comptable décrites ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers, notamment dans la partie 7.a « Regroupement d'entreprises ».

- La note 2 (d) « Recours à des estimations et jugements » de l'annexe mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction, en particulier ceux relatifs aux écarts d'acquisition (note 9.1 de l'annexe) et aux impôts différés (note 9.5 de l'annexe).

Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie et à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 30 juillet 2008

Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés

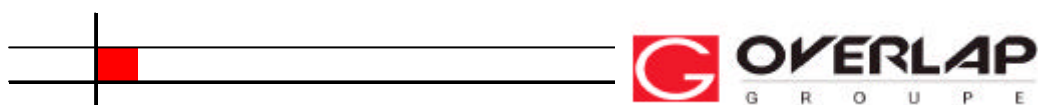
Audit & Diagnostic

Deloitte & Associés

Bertrand VACHON

Didier MICHEL

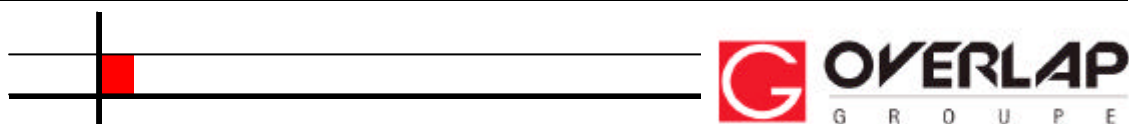
Laurent ODOBEZ



BILAN CONSOLIDE

		Exercice clos le	
		31/03/2008	30/04/2007
	(En milliers d'Euros)		
	Note		
Actif			
	Ecart d'acquisition - net	13 157	6 294
	Immobilisations incorporelles - net	1 955	507
	Immobilisations corporelles - net	2 979	2 032
	Autres actifs financiers non courants	577	507
	Actifs d'impôts différés	7 154	239
	ACTIFS NON COURANTS	25 822	9 579
	Actif courant		
	Stocks - net	14 843	4 054
	Clients - net de provision pour dépréciation	51 646	33 705
	Impôts courants	4 400	1 078
	Autres actifs courants	9 827	7 902
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 543	860
	ACTIFS COURANTS	83 259	47 599
	TOTAL GENERAL ACTIF	109 082	57 177
		31/03/2008	30/04/2007
Passif			
	Capital social	4 748	1 179
	Réserves et bénéfices non distribués	22 474	5 268
	Actions propres détenues	(2 301)	
	Ecart de conversion	(59)	
	Rémunération différée sur options	156	52
	Résultat net consolidé, part du groupe	3 751	1 755
	Capitaux Propres part du groupe	28 768	8 254
	Intérêts minoritaires		(116)
	CAPITAUX PROPRES	28 768	8 138
	Passifs financiers non-courant	3 544	3 667
	Indemnité de départ à la retraite	1 085	565
	Passifs d'impôts différés	1	
	PASSIFS NON COURANTS	4 630	4 231
	Passifs financiers courant	15 691	5 376
	Fournisseurs d'exploitation	33 160	26 615
	Fournisseurs d'immobilisations	462	1 328
	Impôts courants	3 557	3 403
	Personnel et organismes sociaux	7 475	4 139
	Produits constatés d'avance	12 910	3 256
	Provisions courantes	712	255
	Autres dettes courantes	1 717	436
	PASSIFS COURANTS	75 683	44 808
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	109 082	57 177

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'Euros)	Note	Exercice clos le	
		31-03-08 (11 mois)	30-04-07 (12 mois)
Chiffre d'affaires	8.1	154 552	116 333
Achats consommés		(108 882)	(81 500)
Marge brute		45 670	34 833
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>			
Charges externes		(8 980)	(6 192)
Personnel	8.3	(29 730)	(23 173)
Taxes		(1 965)	(1 384)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8.4	(897)	(540)
Autres produits et charges d'exploitation	8.2	558	203
Résultat opérationnel courant		4 656	3 746
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>			
Autres produits opérationnels		0	0
Autres charges opérationnelles		0	(473)
Résultat opérationnel		4 656	3 273
Coût de l'endettement financier net	8.5	(833)	(513)
Autres produits et charges financières		4	(11)
Résultat net avant impôts		3 827	2 750
Charge d'impôt	8.6	(76)	(1 056)
Résultat net de l'ensemble consolidé		3 751	1 693
Intérêts minoritaires			(62)
Résultat net - part du groupe		3 751	1 755
Résultat par action	9.11	0,63	0,74
Résultat dilué par action		0,59	0,69

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

La période 2007-2008 couvre 11 mois de l'ancien Groupe OVERLAP et 4 mois de l'activité acquise d'IB GROUP.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 MARS 2008

(En milliers d'Euros)	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Actions détenues en propres	Résultat part du groupe	TOTAL GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 30 avril 2005	10 000	305	2 095		925	3 325	(58)	3 268
Augmentation de capital	2 303 311	847	1 319			2 165		2 165
Distribution de dividendes			(200)			(200)		(200)
Affectation du résultat de l'exercice précédent			925		(925)			0
Rémunérations en actions			19			19		19
Résultat de l'exercice					730	730	(204)	526
Autres écarts			(20)			(20)		(20)
Situation au 30 avril 2006	2 303 311	1 152	4 138		730	6 020	(261)	5 758
Augmentation de capital	54 955	27	401			429		429
Distribution de dividendes			(92)			(92)		(92)
Affectation du résultat de l'exercice précédent			730		(730)			0
Rémunérations en actions			21			21		21
Variation de périmètre							208	208
Résultat de l'exercice					1 755	1 755	(62)	1 693
Autres écarts			121			121		121
Situation au 30 avril 2007	2 358 266	1 179	5 320		1 755	8 254	(116)	8 138
Impacts liés à l'acquisition inversée	21 381 185	3 569	16 033			19 602		19 602
Distribution de dividendes			(444)			(444)		(444)
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 755		(1 755)	0		0
Rémunérations en actions			104			104		104
Transfert d'intérêts minoritaires négatifs			(116)			(116)	116	0
Actions d'auto-contrôle				(2 301)		(2 301)		(2 301)
Résultat de l'exercice					3 751	3 751		3 751
Écarts de conversion			(8)			(8)		(8)
Autres écarts			(74)			(74)		(74)
Situation au 31 mars 2008	24 459 451	4 748	22 570	(2 301)	3 751	28 768	0	28 768

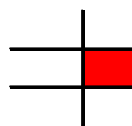


TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(En milliers d'Euros)	Exercice clos le	
	31/03/2008	30/04/2007
Résultat net consolidé	3 751	1 693
Dotations nettes aux amortissements et provisions	839	785
Charges nettes liées aux options de souscription	104	21
Dérive de résultat	(2)	
Plus (moins) values de cessions d'immobilisations	(4)	18
Coût de l'endettement financier net	833	456
Charges impôts (y compris impôts différés)	76	1 056
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	5 597	4 030
Impôts versés	(712)	(1 111)
Augmentation des stocks et en cours	(8 669)	(1 674)
Variation des clients et autres débiteurs	7 767	(18 958)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	597	20 875
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(1 018)	(868)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	4 579	3 161
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(949)	(1 980)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	3
Investissements d'exploitation nets	(944)	(1 977)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(113)	(1 242)
Trésorerie nette des sociétés acquises pendant l'exercice	(6 838)	64
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	355	419
Investissements financiers	(6 596)	(760)
Flux nets liés aux opérations d'investissement	(7 539)	(2 736)
Dividendes versés hors groupe	(354)	(93)
Affectation sur la prime de fusion des frais liés à la fusion	(1 088)	
Acquisition de titres d'auto-contrôle	(2 301)	
Souscription d'emprunts	1 010	4 419
Remboursements d'emprunts	(3 751)	(2 793)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(6 483)	1 534
Incidence des variations de cours des devises	2	0
Variation de la trésorerie nette	(9 442)	1 959
<i>Trésorerie d'ouverture de période</i>	<i>(1 738)</i>	<i>(3 696)</i>
<i>Trésorerie de clôture de période</i>	<i>(11 180)</i>	<i>(1 738)</i>
Variation de la trésorerie nette	(9 442)	1 959

Le coût de l'endettement financier net est exclu des flux nets générés par l'activité. Le montant de l'exercice 2006-2007 a été retraité dans un souci de comparaison.

1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

OVERLAP Groupe S.A. est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé 9, rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie (92400).

Les états financiers consolidés de OVERLAP Groupe S.A. pour l'exercice clos le 31 mars 2008 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. L'activité du Groupe consiste principalement en la vente des infrastructures informatiques dédiées aux grandes entreprises notamment les grands systèmes.

Sous l'impulsion de leurs dirigeants communs qui avaient signé un protocole d'accord, le 25 juin 2007, en vue du rapprochement des deux sociétés cotées, les Assemblées Générales des actionnaires des Sociétés OVERLAP Groupe S.A. et d'IB Group S.A. S.A., réunies en session extraordinaire le 22 novembre 2007, ont décidé de fusionner. Une parité de 6 actions IB Group S.A. S.A. pour 1 action OVERLAP Groupe S.A. a été retenue dans le cadre de cette opération. En conséquence, OVERLAP Groupe a pris le contrôle de la société IB Group S.A. S.A.. Son Assemblée Générale a décidé de rassembler le nouveau groupe ainsi constitué sous la dénomination commune d'OVERLAP GROUPE S.A..

Préalablement à cette opération de fusion, OVERLAP Groupe S.A. clôturait ses comptes au 30 avril et IB Group S.A. au 31 mars. En conséquence, l'exercice comptable de la société OVERLAP Groupe S.A. a une durée exceptionnelle de 11 mois.

Condition suspensive à l'opération de fusion, IB Group S.A. a cédé les activités non stratégiques pour un prix de 5 M€ ; cette cession, réalisée concomitamment à la fusion, se décompose comme suit :

- versement immédiat de 3,5 M€ ;
- crédit vendeur remboursable au bout de 25 mois pour 1,5 M€.

Ce montant de 5 M€ est complété par une absence de garantie de passif sur les activités cédées. Le maintien sur une durée de 36 mois de l'accord AS LEASE/MIBS prévoyant un reversement de 60% de la marge réalisée sur les contrats signés.

Conformément à la norme IFRS 3 § 21 et B7, traitant des acquisitions inversées, le coût d'acquisition des titres a été évalué sur la base :

- d'une part de la répartition du capital de l'entité née de la fusion entre les anciens actionnaires d'OVERLAP Groupe S.A. et les anciens actionnaires d'IB Group S.A., telle qu'elle résulte de la parité d'échange,
- d'autre part, de la juste valeur des actions OVERLAP Groupe S.A. qu'il faudrait remettre entre les mains des anciens actionnaires d'IB Group S.A. pour leur permettre de figurer dans le capital de l'entité née de la fusion selon la parité d'échange.

Il ressort de ces opérations que l'exercice d'Overlap Groupe S.A. clos le 31 mars 2008 prend en compte :

- 11 mois d'activité de la société OVERLAP Groupe et de ses filiales Overlap, Hexalis, Overlap Réseaux, Exterinfo, Aditu et SNC,
- 4 mois d'activité des sociétés IB Group, MIBS et MIS Suisse.

La comparabilité des comptes avec l'exercice précédent s'en trouve donc altérée.

2. BASES DE PREPARATION

(a) Déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe OVERLAP sont établis selon les normes IFRS (International Financing Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'IASB (International Accounting Standards Boards) au 31 mars 2008.

La base de préparation des informations financières résultent en conséquence :

- de l'application de toutes normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2008 ;
- de l'application de la norme IAS 1 sur la présentation des états financiers ;
- de l'application de la norme IFRS 7 sur la gestion des risques.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée, pour la préparation de ses états financiers consolidés, des normes, amendements et interprétations suivants :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels »
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt »
- IFRIC 11 « IFRS 2- Transactions intragroupe basées sur des actions »
- IFRIC 12 « Accords de concession de services »
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients »
- IFRIC 14 « IAS 19- Plafonnement d'un actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction »

Le Groupe n'a pas encore évalué les impacts liés à l'application de ces normes et interprétations.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 juin 2008.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique.

(c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

(d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 3 (c) – valorisation des instruments financiers,
- Note 3 (g) – classification des contrats de location.
- Note 7 – regroupement d'entreprises,
- Note 9.1. – écarts d'acquisition,
- Note 9.5. – impôts différés,
- Note 9.13. – avantages au personnel,
- Note 9.14. – paiements en actions,
- Note 9.16. – provisions
- Note 9.17. – autres dettes courantes.

L'adresse du site web de la Commission Européenne est indiquée ci-dessous :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

3. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

(a) Principes de consolidation

(i) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

(ii) Activités contrôlées conjointement

Les sociétés en co-entreprises dans lesquelles OVERLAP Groupe S.A. est lié par un pacte d'actionnaire aboutissant à un contrôle conjoint de la société, sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

(iii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

(b) Monnaie étrangère

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros en utilisant les cours de changes moyens.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Ces écarts sont comptabilisés en réserve de conversion. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

(c) Instruments financiers

(i) Actifs et passifs financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas sur une appréciation individuelle, en fonction des garanties et des risques estimés.

Le groupe s'adresse pour sa filiale MIBS à une société d'affacturage, pour financer et recouvrer une partie de ses créances clients. La cession des créances en factoring n'entraîne pas suppression du risque de contrepartie et est en conséquence retraitée en compte clients en consolidation.

Un fonds de garantie est constitué sur la base d'un pourcentage de l'encours des créances transférées. En cas d'insolvabilité des clients pour lesquels les créances ont été transférées au factor, celui-ci a la possibilité de mettre en jeu la garantie. Les droits contractuels aux flux de trésorerie sont donc conservés.

De la même manière, les avances de trésorerie consenties par le factor sont comptabilisées en augmentation des dettes financières à court terme.

Le groupe utilise pour sa filiale OVERLAP des mobilisations de créances Loi Dailly auprès des banques BNP PARIBAS, BRED, FORTIS, BANQUE DE BRETAGNE, et NATEXIS. Les créances et dettes sont retraitées comme ci-dessus lorsque la mobilisation de créances entraînent la sortie des créances du poste clients dans les comptes sociaux.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

La comptabilisation des produits et charges financiers est analysée en note 4 (o).

Actifs financiers disponibles à la vente

Le Groupe ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le Groupe ne détient aucun actif financier à réévaluer à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

(ii) Instruments financiers dérivés

Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé visant à couvrir son exposition au risque de change et de taux d'intérêt.

(iii) Instruments financiers composés

Le Groupe n'a émis aucun instrument financier composé.

(iv) *Impôt différé*

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation.

(d) Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

(e) Immobilisations corporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'acquisition comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

(ii) Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Nature	Méthode	Durée
Agencements des locaux et installations	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informatique et mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture.

(f) Immobilisations incorporelles

(i) Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises.

Acquisitions réalisées à compter du 1^{er} mai 2005

S'agissant des acquisitions d'entreprises ayant eu lieu à compter du 1^{er} mai 2005, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il en résulte une différence négative (écart d'acquisition négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Acquisitions d'intérêts minoritaires

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale représente la différence entre le coût de l'investissement complémentaire et la valeur comptable des actifs nets acquis à la date d'échange.

Evaluation ultérieure

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins du test de dépréciation annuel, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

(ii) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe et ayant une durée d'utilité indéfinie, un test de dépréciation est réalisé à la date de clôture de chaque exercice.

(iii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

De par son activité, le Groupe ne réalise aucune dépense de recherche ni de développement.

(iv) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(v) Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que l'écart d'acquisition, dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Nature	Méthode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 6 ans

(g) Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les actifs loués ne sont pas, dans ce cas, comptabilisés au bilan du Groupe.

(h) Stocks

- **Matériel neuf**

Ce matériel est valorisé au coût d'achat diminué des remises.

- **Matériel d'occasion**

Ce matériel est valorisé par lot en fonction des coûts d'achats donnés à chacun des sous-constituants.

- **Matériel de maintenance**

Ce matériel est valorisé au coût d'achat diminué des remises. Il est destiné à servir de pièce de rechange pour nos clients.

(i) Dépréciation

(i) *Stocks*

Les stocks sont dépréciés, le cas échéant, afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation. En général, les dépréciations sont progressives en fonction notamment de l'ancienneté du matériel.

(ii) *Actifs financiers*

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat.

(iii) Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture d'exercice.

Le Groupe OVERLAP considère que chaque entité du groupe constitue une unité génératrice de trésorerie. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. L'écart d'acquisition consécutif à un regroupement d'entreprises est, pour les besoins des tests de dépréciation, affecté aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(j) Avantages du personnel

En fonction des pays dans lequel le groupe exerce son activité, les salariés peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Les engagements correspondants sont comptabilisés en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Il s'agit de régimes à prestations définies. Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total (i) du coût des services passés non comptabilisés et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe comptabilise immédiatement en résultat la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

(i) *Indemnités de fin de contrat de travail*

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

(ii) *Avantages à court terme*

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

(iii) *Paielements en actions*

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

(k) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif.

(l) Produits

(i) *Ventes de biens*

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

Le transfert des risques et avantages est apprécié en fonction des termes des contrats de vente.

(ii) *Prestations de services*

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

(iii) *Commissions perçues*

Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt qu'en tant que mandant dans une transaction, les produits comptabilisés correspondent au montant net des commissions perçues par le Groupe.

(m) Subventions publiques

Les subventions publiques sont présentées initialement en produits différés lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions attachées à ces subventions. Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées en résultat de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

(n) Paiements au titre des contrats de location

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

(o) Produits et charges financiers

Les escomptes obtenus des fournisseurs, comptabilisés en produits financiers dans les comptes individuels, sont reclassés en résultat d'exploitation en diminution du poste « achats consommés ».

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements, les dividendes et les augmentations de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis. Les dividendes sont comptabilisés en résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, les diminutions de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers. Tous les coûts de l'exercice relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat.

Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

(p) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

(q) Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

(r) Information sectorielle

La société applique la norme IAS 14 « Informations sectorielles ». L'information sectorielle répond au principe de la communication d'une information financière sectorielle, d'une information sur les différentes lignes de produits et de services que proposent une entité et sur les différentes zones géographiques.

L'organisation interne du Groupe, l'analyse de sa rentabilité et de ses risques conduisent à présenter les secteurs d'activité en tant que premier niveau d'information sectorielle. Le deuxième niveau d'information sectorielle, par zone géographique, n'est pas applicable car la France représente la quasi intégralité de l'activité du Groupe.

4. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations, principalement dans le cadre de regroupement d'entreprises, nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

(a) Immobilisations incorporelles

La juste valeur des brevets et marques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les paiements actualisés de redevances estimés qui ont été évités du fait de l'acquisition du brevet ou de la marque. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

(b) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur les prix de marché affichés pour des éléments similaires.

(c) Stocks

La juste valeur des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les stocks.

Une éventuelle provision pour dépréciation est constituée pour couvrir tout excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur nette de réalisation ou en l'absence de perspective d'utilisation.

(d) Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts

La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours acheteur coté à la date de clôture. La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière

(e) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture. Pour les contrats de location-financement, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des contrats de location similaires.

(f) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Dans le cadre de sa politique salariale, le groupe a mis en place des plans de stock options. Ces titres sont des droits d'acquisition d'actions de la société à un prix fixé à l'avance à une date ou une période déterminée, consentis à tout ou partie des salariés (ou mandataires sociaux).

La juste valeur des droits à l'appréciation d'actions est évaluée selon la formule de Black & Scholes.

Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (basée sur la volatilité moyenne pondérée historique, ajustée des modifications attendues consécutives à des informations publiques disponibles), la durée de vie moyenne pondérée des instruments (basée sur l'expérience et le comportement général des porteurs d'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service et de performance attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. Le conseil d'administration poursuit la mise en place d'un Comité de Gestion du Risque, qui sera responsable de la définition et du contrôle de la politique de gestion des risques du Groupe. Le comité devra rendre compte de ses activités au conseil d'administration de façon régulière.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, afin de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

La Direction veille à l'application par les managers des entités de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et examine l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe doit faire face. La Direction est assistée dans son rôle de surveillance par le contrôle de gestion, lequel assure un contrôle régulier des informations financières transmises par les filiales.

Un manuel interne recense les procédures et les règlements existants dans le groupe et décrit les principales méthodes de travail mises en œuvre par l'ensemble des filiales.

Ces procédures sont appliquées de manière uniforme en raison de la mutualisation et de la centralisation des équipes informatiques et financières au sein de la holding.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les

clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Environ 54% des produits du Groupe se rattachent à des ventes avec ses 20 premiers clients. Il n'y a pas non plus de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La Direction a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, et, dans certains cas, à des références bancaires. Des limites aux prises de commandes sont fixées pour chaque client au delà desquelles l'accord préalable de la Direction est requis. Ces limites sont revues régulièrement. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance (tout au moins partiellement).

Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (antériorité et existence de difficultés financières antérieures). Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé» sont soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être soumises par avance à l'accord de la Direction.

Les ventes d'infrastructure sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation correspond à des pertes spécifiques (encourues) liées à des risques significatifs individualisés.

Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides. La Direction ne s'attend donc pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe suit avec attention le coût de ses produits et services ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues,

incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, le Groupe maintient les lignes de crédit suivantes :

- 2,4 millions d'euros de facilité de caisse non garantie qui porte intérêts en moyenne au taux EURIBOR majoré de 1 point de base ;
- 6,1 millions d'euros qui peuvent être utilisés pour faire face à des besoins de financement à court terme. Cette facilité est garantie en contrepartie d'une cession de créances (Loi Dailly). Les intérêts sont payables en moyenne au taux EURIBOR majoré de 1 point de base.

Les covenants financiers au 31 mars 2008 attachés aux crédits bancaires du Groupe sont respectés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, i.e. essentiellement l'euro (€) mais également le dollar américain (USD) et le franc suisse (CHF). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro, l'USD, et le franc suisse (CHF).

Au regard de l'importance des transactions en devises et des fluctuations portant sur les devises concernées, aucune position de couverture n'est jugée nécessaire.

Pour tous les autres actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère, le Groupe s'assure que son exposition nette est maintenue à un niveau acceptable, et, si nécessaire, achèterait ou revendrait des devises au comptant afin d'ajuster les déséquilibres passagers.

L'investissement du Groupe dans sa filiale suisse n'est pas couvert dans la mesure où le Groupe considère que la position de change correspondante est à long-terme par nature.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a adopté une politique qui consiste à limiter l'exposition aux variations des taux d'intérêt des emprunts par la mise en place d'emprunts à taux fixes. A la clôture, ces emprunts représentaient environ 70% du montant total emprunté. En outre, les taux des emprunts à taux variable sont limités à la hausse durant toute leur durée.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'Administration prêle attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux (excluant les intérêts minoritaires). Il veille également au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

A ce jour, les membres du personnel détiennent 11,5% des actions ordinaires ou un peu moins de 15% dans l'hypothèse où toutes les options sur actions en circulation seraient définitivement acquises et/ou exercées.

Au 31 mars 2008, la rentabilité des capitaux propres est de 13% ; à la fin de l'exercice 2006-2007, elle était de 21% (2005-2006 : 12%), mais avec des capitaux propres inférieurs (augmentation des fonds propres sur cet exercice de 21 M€ en rémunération des apports de OVERLAP Groupe S.A. à IB Group S.A.). En comparaison, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts portant intérêt (à l'exclusion des passifs à intérêts implicites) était de 4,33% au 31 mars 2008 et de 5,67% au 30 avril 2007.

L'Assemblée Générale Mixte de la société IB Group S.A., au cours de sa séance du 24 mai 2000, avait autorisé un programme de rachat d'actions propres portant sur 10% maximum du capital social.

Suite à l'introduction en bourse, la société a récupéré une partie de ses titres au titre d'une convention de régularisation de marché conclue avec le Crédit Lyonnais, teneur de marché.

- Nombre de titres rachetés : 416.893
- Prix moyen des titres rachetés : 21,39 euros
- Coût de réalisation du programme : 8.917.341 euros
- Pourcentage de capital auto détenu à fin avril 2008 : 1,12% du capital
- Annulation de titres au cours des 24 derniers mois : 0
- Nombre de titres cédés : 150.340
- Nombre de titres auto détenus : 266.553

L'Assemblée Générale des actionnaires du 22 novembre 2007 a approuvé la 4ème résolution relative à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % des actions composant son capital.

- Nombre de titres rachetés au 31 mars 2008 : 1.944.012
- Prix moyen des titres rachetés : 1,18 euros
- Coût de réalisation du programme : 2.300.584 euros
- Pourcentage de capital auto-détenu à ce titre, à fin mars 2008 : 8,20% du capital
- Annulation de titres au cours des 24 derniers mois : 0
- Nombre de titres cédés : 18
- Nombre de titres auto détenus : 1.943.994

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié autrement sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales, ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

6. INFORMATION SECTORIELLE

La société a appliqué la norme IAS 14 « Information sectorielle ».

Selon « l'approche de la direction », le groupe présente l'information sectorielle suivante :

- infrastructures et services d'intégration liés ;
- prestations de services ;
- financement.

L'information sectorielle répond aux principes de la communication d'une information financière sectorielle, d'une information sur les différentes lignes de produits et de services que propose une entité et sur les différentes zones géographiques.

L'organisation interne du Groupe OVERLAP, l'analyse de sa rentabilité et de ses risques conduisent à présenter les secteurs d'activité en tant que premier niveau d'information sectorielle. Le deuxième niveau d'information sectorielle, par zone géographique, n'est pas applicable car la France représente la quasi intégralité de l'activité du groupe.

(en milliers d'euros)	Infrastructures		Prestations de Services		Financement		Charges non réparties		Consolidé	
	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08 (11 mois)	30/avr./07 (12 mois)
Ventes d'infrastructures	112 127	88 745			3 019	1 130			115 146	89 875
Prestations de services	21 893	8 380	17 519	19 772					39 412	28 152
Neutralisation intersecteurs		(1 370)		(323)					0	(1 693)
Chiffres d'affaires	134 020	95 755	17 519	19 449	3 019	1 130	0	0	154 558	116 334
Autres produits	412	72	44	263			(5)		451	335
Charges opérationnelles par secteur	(129 383)	(92 402)	(16 860)	(18 462)	(2 908)	(1 075)	(1 203)	(984)	(150 354)	(112 923)
Résultat Opérationnel Courant	5 049	3 425	703	1 250	111	55	(1 208)	(984)	4 655	3 746
Autres produits et charges opérationnels		(184)		(290)					0	(474)
Résultat Opérationnel	5 049	3 241	703	960	111	55	(1 208)	(984)	4 655	3 272
Produits financiers	44	33	1	20			206	(25)	251	28
Charges financières	(1 006)	(589)	(63)	(60)	(4)		(7)	97	(1 080)	(552)
Résultat financier	(962)	(556)	(62)	(40)	(4)	0	199	72	(829)	(524)
Résultat courant avant impôts	4 087	2 685	641	920	107	55	(1 009)	(912)	3 826	2 748
Impôts sur les bénéfices	(1 864)	(1 326)	(179)	(154)	3		1 964	423	(76)	(1 057)
Résultat net des sociétés intégrées	2 223	1 359	462	766	110	55	955	(489)	3 751	1 691
Part revenant aux minoritaires				89		(27)			0	62
RESULTAT NET GROUPE	2 223	1 359	462	855	110	28	955	(489)	3 751	1 753

(en milliers d'euros)	Infrastructures		Prestations de Services		Financement		Holding		Intersecteur		Consolidé	
	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08 (11 mois)	30/avr./07 (12 mois)
Ecart d'acquisition net	8 988	2 665	3 956	3 416	213	213					13 157	6 294
Immobilisations incorporelles nettes	1 703	146	251	348	0		0	14		(2)	1 954	506
Immobilisations corporelles nettes	2 452	1 572	520	318	2	4	4	142		(6)	2 979	2 030
Autres actifs financiers non courants	530	437	47	58				13			577	508
Impôts différés actifs - nets	6 363	61	610	122	41		141	57			7 154	240
Actifs non courants	20 037	4 881	5 384	4 262	256	217	145	226	0	(8)	25 821	9 578
Actifs courants	76 012	43 179	6 619	5 534	499	523	7 684	3 239	(7 553)	(4 876)	83 261	47 599
TOTAL GENERAL ACTIF	96 049	48 060	12 003	9 796	755	740	7 829	3 465	(7 553)	(4 884)	109 082	57 177

(en milliers d'euros)	Infrastructures		Prestations de Services		Financement		Holding		Intersecteur		Consolidé	
	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08	30/avr./07	31/mars/08 (11 mois)	30/avr./07 (12 mois)
Capital social							4 748	1 179			4 748	1 179
Primes d'émission							573	2 415			573	2 415
Réserves liées au capital							461				461	0
Réserves consolidées - part du group	15 548	2 600	2 503	1 333	153	50	934	(1 033)		(96)	19 138	2 854
Ecart de conversion	(8)		(51)								(59)	0
Rémunération différée sur options							156	52			156	52
Résultat net consolidé - part du group	2 223	1 360	462	855	111	28	955	(534)		46	3 750	1 755
Capitaux propres - part du groupe	17 763	3 960	2 914	2 188	264	78	7 827	2 079	0	(50)	28 767	8 255
Intérêts minoritaires		(88)		1						100	0	(116)
Capitaux propres	17 763	3 872	2 914	2 189	264	(51)	7 827	2 079	0	50	28 767	8 139
Passifs financiers non courants	3 364	1 230	179	2 427			1	9			3 545	3 666
Indemnité de départ à la retraite	711	220	371	325	1			20			1 084	565
Passifs non courants	4 075	1 450	550	2 752	1	0	1	29	0	0	4 629	4 231
Passifs financiers courants	14 986	4 090	704	1 097	1		1	189			15 693	5 376
Autres dettes courantes	59 222	38 648	7 835	3 758	489	791		1 168	(7 553)	(4 934)	59 993	39 431
Passifs courants	74 208	42 738	8 539	4 855	490	791	1	1 357	(7 553)	(4 934)	75 685	44 807
TOTAL GENERAL PASSIF	96 046	48 060	12 003	9 796	755	740	7 829	3 465	(7 553)	(4 884)	109 082	57 177

7. ACQUISITIONS DE FILIALES ET D'INTERETS MINORITAIRES

(a) Regroupement d'entreprises

Le 22 novembre 2007, les assemblées générales des actionnaires des sociétés OVERLAP Groupe S.A. et IB Group S.A. ont approuvé l'opération de fusion entre les deux entités. En rémunération des actifs et passifs apportés par OVERLAP Groupe S.A., IB Group S.A. a émis plus de titres que ceux constituant son capital avant l'opération. En conséquence, OVERLAP Groupe S.A. a pris le contrôle d'IB Group S.A..

Conformément à la norme IFRS 3 § B17 à B23, traitant des acquisitions inversées, le coût d'acquisition des titres a été évalué sur la base :

- d'une part de la répartition du capital de l'entité née de la fusion entre les anciens actionnaires d'OVERLAP Groupe S.A. et les anciens actionnaires d'IB Group S.A., telle qu'elle résulte de la parité d'échange,
- d'autre part, de la juste valeur des actions OVERLAP qu'il faudrait remettre entre les mains des anciens actionnaires d'IB Group S.A. pour leur permettre de figurer dans le capital de l'entité née de la fusion selon la parité d'échange.

Le prix d'acquisition de 100 % des titres IB Group S.A. s'établit à 21,0 M€. Ce prix résulte d'une moyenne des valorisations multicritères effectuées dans le cadre de cette opération.

Ce prix d'acquisition a été réglé par des titres OVERLAP Groupe S.A..

A l'issue de la fusion d'OVERLAP Groupe S.A. avec IB Group S.A. le 22 novembre 2007, il a été décidé de conserver la date de clôture d'exercice d'IB Group S.A., à savoir le 31 mars (OVERLAP Groupe clôturait le 30 avril).

A la date de l'opération de fusion, IB Group S.A. est la holding de deux sociétés MIBS et MIB Suisse. Ces sociétés ont pour activité la vente d'infrastructures et de services liés. MIBS est le premier partenaire du constructeur HP en France.

Sur la période de 4 mois, entre la date d'acquisition et le 31 mars 2008, ces filiales contribuent à hauteur de 29 M€ dans le chiffre d'affaires du Groupe. La Direction estime que si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} mai 2007, soit sur une période de 11 mois, le chiffre d'affaires consolidé se serait élevé à 198,2 M€, le résultat opérationnel pour la période aurait été de + 2,6 M€, le coût de l'endettement financier net de 1,2 M€ et le bénéfice net de 1,4 M€.

Pour déterminer ces montants, la Direction a supposé que les ajustements de juste valeur effectués à la date d'acquisition étaient les mêmes que si l'acquisition était intervenue le 1^{er} mai 2007.

L'impact de cette acquisition sur les actifs et passifs du Groupe, à la date d'acquisition, se détaille comme suit :

<u>Détail des postes</u>	<u>Valeurs comptables pré- acquisition</u>	<u>Ajustements de juste valeur</u>	<u>Valeurs comptabilisées à la date d'acquisition</u>
<u>Actifs identifiables acquis</u>			
Immobilisations incorporelles	1 K€	1 628 K€	1 629 K€
Immobilisations corporelles	143 K€		143 K€
Immobilisations financières	2 573 K€	(379) €	2 195 K€
Actifs d'impôts différés	3 129 K€	3 719 K€	6 848 K€
Total des actifs non courants	5 846 K€	4 968 K€	10 815 K€
Stock	1 990 K€		1 990 K€
Clients et autres actifs courants	18 263 K€		18 263 K€
Autres actifs courants	7 736 K€		7 736 K€
Trésorerie et équivalent	6 257 K€		6 257 K€
Total des actifs courants	34 246 K€		34 246 K€
<u>Passifs identifiables acquis</u>			
Provisions à long terme	380 K€	474 K€	854 K€
Passifs financiers			
Impôts différés passif		543 K€	543 K€
Total des passifs non courants	380 K€	1 017 K€	1 396 K€
Provisions à court terme	528 K€		528 K€
Passifs financiers courants	462 K€		462 K€
Fournisseurs	12 729 K€		12 729 K€
Autres passifs courants	5 819 K€		5 819 K€
Autres passifs financiers	9 341 K€		9 341 K€
Découverts bancaires			
Total passifs courants	28 878 K€		28 878 K€
= Actifs et Passifs nets identifiables	10 835 K€	3 952 K€	14 786 K€
Quote part acquise (100%)			14 786 K€
+ Goodwill			6 214 K€
= Prix d'acquisition			21 000 K€

Les valeurs comptables pré-acquisition ont été déterminées sur la base des IFRS applicables avant la date d'acquisition. Les montants des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés à la date d'acquisition correspondent à l'estimation de leur juste valeur (voir note 4 pour les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur).

Pour déterminer la juste valeur du contrat liant MIBS et AS LEASE, le Groupe a actualisé, à un taux de 9,50%, les montants estimés de l'avantage particulier provenant de la sur rémunération attendue au titre de la commission d'apporteur d'affaires correspondante. L'écart d'acquisition comptabilisé à la date d'acquisition porte essentiellement sur le savoir faire et la compétence technique des employés de l'entreprise acquise dans l'univers HP, et sur les synergies attendues de l'intégration de la filiale au sein de l'activité « ventes d'infrastructure et de services liés » existante du Groupe. (note 9.1 – Ecart d'acquisition)

Bien que la Direction soit confiante dans le fait que l'affectation du coût d'acquisition présentée précédemment reflète la juste valeur des actifs et passifs identifiables de la société acquise à la date d'acquisition, cette affectation doit être regardée comme provisoire. Des ajustements par rapport à cette allocation initiale pourraient être constatés afin de corriger des erreurs, au sens d'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ; ces ajustements devront être appliqués de manière rétrospective.

- En août 2007, le Groupe a acquis les 347 parts constituant 100% du capital de la société TREES RESEAUX pour 320 K€ en numéraire. La valeur comptable des actifs nets de TREES RESEAUX dans les états financiers consolidés à la date d'acquisition était négative pour 165 K€. Le Groupe a enregistré sur cette opération un écart d'acquisition de 485 K€.

(b) Acquisition d'intérêts minoritaires

- En avril 2007, le Groupe a acquis 0,10% d'intérêts supplémentaires dans la société OVERLAP pour 23 K€ en numéraire. Sa participation augmente en conséquence de 99,90% à 100%. La valeur comptable des actifs nets d'OVERLAP dans les états financiers consolidés à la date d'acquisition était de 7.138 K€. Le Groupe a enregistré une diminution des intérêts minoritaires de 7 K€ et un écart d'acquisition de 16 K€.
- En juin 2007, le Groupe a acquis 25,50% d'intérêts supplémentaires dans la société ADITU pour 51 K€ en numéraire. Sa participation augmente en conséquence de 44,50% à 70%. La valeur comptable des actifs nets d'ADITU dans les états financiers consolidés à la date d'acquisition était négative pour 379 K€. Le Groupe a enregistré une augmentation de son écart d'acquisition de 148 K€.

OVERLAP Groupe S.A. est lié par un pacte d'actionnaire aboutissant à un contrôle conjoint de la société ADITU, qui est consolidée par la méthode de l'intégration proportionnelle.

8. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

8.1. PRODUITS

(en milliers d'euros)	2007-2008 (11 mois)	2006-2007 (12 mois)	Evolution %
Infrastructures	112 121	88 527	27%
Prestations de services (y compris intégration)	39 412	26 677	48%
Financement	3 019	1 130	167%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	154 552	116 334	33%

Les produits provenant des contrats de maintenance sont comptabilisés au prorata temporis lorsque le Groupe est responsable de la bonne exécution de la maintenance tout au long de la durée des contrats. Dans la grande majorité des cas, les constructeurs et/ou les éditeurs assurent les prestations de maintenance sans la moindre intervention du Groupe. Aussi les produits correspondants sont constatés dès la vente des contrats, quelle que soit leur durée.

8.2. AUTRES PRODUITS & AUTRES CHARGES

(en milliers d'euros)	2007-2008 (11 mois)	2006-2007 (12 mois)	Evolution %
Autres charges		3	n.a.
Charges sur opérations de gestion	22	21	5%
Charges sur exercices antérieurs	1	3	-71%
Total autres charges courantes	23	26	-15%
Autres produits	421	29	n.s.
Subventions d'exploitation et investissement	151	133	13%
Produits sur opérations de gestion	6	16	-65%
Transferts de charges d'exploitation	3	50	-94%
Total autres Produits courants	581	229	n.s.
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	558	203	n.s.

8.3. CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2007-2008 (11 mois)	2006-2007 (12 mois)	Evolution %
Rémunération du personnel	20 367	15 832	29%
Plan de stocks options et d'attribution d'actions	104	21	392%
Charges sociales	9 176	7 265	26%
Participation du personnel	83	55	50%
Frais de Personnel	29 730	23 173	28%

8.4. DOTATIONS ET REPRISES DES AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2007-2008 (11 mois)	2006-2007 (12 mois)	Evolution %
Amort. Immobilisations incorporelles	340	92	n.s.
Amort. Immobilisations corporelles	282	113	n.s.
Amort. immob. en crédit bail	591	223	n.s.
Provisions pour stocks	253	69	n.s.
Provisions pour créances douteuses	357	10	n.s.
Provisions pour risques (Prudhommes)	158	126	n.s.
Provisions pour risques (Litiges)	35	0	-
Provision pour engagement de retraite	48	131	-63%
Autres			-
Dotations d'exploitation	2 065	762	n.s.
Provision pour risques (Prud'hommes)	135	66	n.s.
Provisions pour risques (Litiges)	487	0	n.s.
Provisions pour risques (Impôts)	19	0	n.s.
Provisions pour créances douteuses	259	153	70%
Provisions sur autres actifs	263	0	n.s.
Provisions pour dep. Immob. Incorporelles	1	0	n.s.
Provision pour engagement de retraite	3	3	7%
Reprises d'exploitation	1 168	222	n.s.
Dotations aux amortissements et provisions - nettes	897	540	66%

8.5. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2007-2008 (11 mois)	2006-2007 (12 mois)	Evolution %
Intérêts sur emprunts bancaires	201	202	0%
Agios bancaires	165	134	24%
Intérêts s/ financement factor	172	64	170%
Intérêts s/ financement IFF	248	82	202%
Intérêt s/ emprunt location financement	93	30	212%
Intérêts s/ comptes courants	9	2	268%
Autres	1	-	-
Cout de l'endettement financier brut	889	513	73%
Produits nets sur cessions VMP	56	1	9743%
Produits de trésorerie	56	1	9743%
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(833)	(513)	62%

(en milliers d'euros)	2007-2008 (11 mois)	2006-2007 (12 mois)	Evolution %
Dot. Financières aux provisions	(1)	25	NS
Pertes sur créances liées à des participations	19	-	-
Pertes de change	22	7	189%
Autres	32	6	401%
Autres charges financières	72	39	85%
Produits autres participations		18	-100%
Rep. sur prov. Financières	27	-	-
Intérêts des créances liées à des participations	36		
Gain de change	10	5	117%
Autres	2	5	-56%
Autres produits financiers	76	28	170%
Autres produits et charges financiers	4	(11)	-138%

8.6. CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT

(a) Ventilation entre impôt exigible et impôt différé

(en milliers d'euros)	2007-2008 (11 mois)	2006-2007 (12 mois)	Evolution %
Charges d'impôt exigible	712	1 111	-36%
Charges d'impôt différé	(637)	(54)	1071%
TOTAL	76	1 056	-93%

(b) Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux applicable

(en milliers d'euros)	2007-2008 (11 mois)		2006-2007 (12 mois)	
Résultat de la période		3 751		1 693
Charge d'impôt sur le résultat		76		1 056
Résultat avant impôt		3 827		2 750
Taux d'impôt applicable à la Société	33,33%	1 275	33,33%	916
Impact des taux d'impôt des filiales à l'étranger	0,47%	13	-0,47%	(13)
Différences permanentes (charges non déd & produits non imposables)	-57,58%	(1 583)	5,25%	144
Déficits non intégrés	1,35%	37	2,33%	64
Comptabilisation des déficits fiscaux antérieurement non constatés	15,75%	433		
Consommation des déficits reportables	-3,60%	(99)	-2,03%	(56)
		1,99%		38,41%
		76		1 056

9. NOTES ANNEXES AU BILAN CONSOLIDÉ

9.1. ECARTS D'ACQUISITION

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	31 mars 08
OVERLAP	900			16	916
OVELIA	2 857				2 857
OVERLAP RESEAUX	1 336			485	1 822
SNC	77				77
HEXALIS GO	429				429
DIGILEASE	213				213
EXTERINFO	483				483
ADITU				148	148
MIBS				6 214	6 214
Total des valeurs brutes	6 294	0	0	6 863	13 157
Perte de valeurs	0				0
ECARTS D'ACQUISITION NETS	6 294	0	0	6 863	13 157

Test de dépréciation des UGT incluant des écart d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté aux divisions opérationnelles du Groupe qui représentent le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi, pour les besoins de gestion interne.

Les valeurs comptables cumulées des écarts d'acquisition affectés à chaque division sont 13.157 K€.

La valeur recouvrable pour la mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition est déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité. Ce calcul utilise des projections de flux de trésorerie basées sur des business plan pour les années 2008-2009 à 2012-2013 approuvées par la direction et d'une valeur terminale à l'infini déterminée sur la base du flux de trésorerie de 2012-2013 extrapolé avec un taux de croissance prudent et homogène pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Les écarts d'acquisition sont affectés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les tests de dépréciation sont conduits par UGT. Les UGT choisies correspondent aux structures juridiques : OVERLAP, OVERLAP Réseaux, Ovelia, Hexalis Groupe OVERLAP, Exterinfo, Systems Networks & Consulting, Aditu, Digilease, Mibs et Mib Suisse.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- le taux d'actualisation retenu est de 9,5%
- le taux de croissance est de 1,5%

La valeur d'entreprise a été confrontée à la valeur nette comptable du regroupement d'actif composant l'UGT. Les tests de dépréciation n'ont pas conduit à une dépréciation de ces actifs.

9.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Acquisition	Cession	Variation de périmètre	31 mars 08
Logiciels	734	75	(9)	1 357	2 158
Contrats spécifiques	50			1 628	1 678
Autres immobilisations incorporelles	205	11		112	329
Location-financement	214				214
Immobilisations incorporelles brutes	1 203	87	(9)	3 097	4 378

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31 mars 08
Logiciels	(609)	(80)	0	(1 349)	(2 038)
Contrats spécifiques		(190)			(190)
Autres immobilisations incorporelles	(87)	(65)		(43)	(195)
Location-financement					0
Amortissements des immobilisations incorporelles	(696)	(335)	0	(1 392)	(2 423)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	507	(248)	(8)	1 705	1 955
---	------------	--------------	------------	--------------	--------------

Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée, hormis les contrats spécifiques acquis lors du regroupement d'entreprise. Ces contrats spécifiques font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Lors du rapprochement d'OVERLAP Groupe avec IB Group S.A., il a été convenu entre les parties, d'évaluer et de comptabiliser l'actif incorporel existant chez MIBS lié au maintien du contrat MIBS/AS LEASE pendant encore une durée de 3 ans. En effet, dans le cadre de la vente de ses matériels, MIBS est amené à proposer les solutions de financement d'AS LEASE et reçoit en contrepartie une rémunération d'AS LEASE sous la forme d'une rétrocession de marge, à un taux supérieur aux usages.

En conséquence, dans le cadre de l'identification de son écart d'acquisition, OVERLAP Groupe a activé ce contrat mais se réserve la faculté d'en revoir la valorisation à la prochaine clôture. Ce contrat fait l'objet d'une dépréciation à concurrence de l'excédent de marge perçu. De plus, ce contrat fera l'objet d'un test de dépréciation annuel à chaque date de clôture d'exercice.

Les tests de dépréciations mis en œuvre sur les autres contrats n'ont pas conclu à des dépréciations supplémentaires à comptabiliser pour cet exercice.

9.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Biens pris en location

Le Groupe a conclu un certain nombre de contrats de location-financement portant sur du matériel et équipements informatiques. Selon les termes de certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des équipements à des prix avantageux. Au 31 mars 2008, la valeur nette comptable des biens pris en location s'élève à 1.452 K€ (2006-2007 : 1.286 K€).

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Acquisition	Cession	Variation de périmètre	Ecart de conversion	31 mars 08
Agencements et installations techniques	795	618	(149)	580		1 845
Matériel de bureau informatique et mobilier	786	196	(144)	1 313	1	2 153
Location-financement	1 589	915	(80)	107		2 531
Immobilisations corporelles brutes	3 170	1 730	(372)	2 000		6 528

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Dotations	Reprises	Variation de périmètre		31 mars 08
Agencements et installations	(191)	(99)	39	(538)		(788)
Matériel de bureau informatique et mobilier	(431)	(183)	65	(1 133)	(1)	(1 682)
Location-financement	(517)	(591)	80	(50)		(1 079)
Amortissements des immobilisations corporelles	(1 138)	(873)	184	(1 721)		(3 549)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	2 032	857	(189)	279		2 979

9.4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Augmentation	Diminution	Var. de périmètre		31 mars 08
Participations non consolidées	33			18		52
Prêts au personnel	21		18	(23)	144	160
Dépôts et cautionnements versés	511		44	(149)	183	589
Autres actifs financiers non courants	565		62	(172)	346	800

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Dotations	Reprises	Var. de périmètre		31 mars 08
Participations non consolidées	(33)			(18)		(51)
Prêts au personnel				(143)		(143)
Dépôts et cautionnements versés	(25)		25	(29)		(29)
Dépréciations des autres actifs financiers non courants	(58)		0	25	(190)	(223)
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS	507		62	(147)	155	577

Les participations non consolidées concernent des prises de participations non significatives.

9.5. IMPOTS DIFFERES

Les actifs d'impôt différé liés aux déficits reportables ont été comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera suffisamment de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôt pourront être imputés.

Cette activation de déficits provient notamment pour 6,8 M€ du rapprochement entre IB Group S.A. et Groupe OVERLAP.

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Augmentation	Diminution	Ecart de change	Var. de périmètre	31 mars 08
Impôt différé - Actif lié aux						
- Déficits reportables		401		4	6 088	6 493
- Indemnités de départ à la retraite	188	15			158	361
- Location-financement	(15)	25				10
- Différences temporaires	60	141	(7)		576	770
- Autres retraitements	6	63	(6)		(543)	(480)
Impôt différé - Actif	239	645	(13)	4	6 279	7 154

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Augmentation	Diminution	Ecart de change	Var. de périmètre	31 mars 08
Impôt différé - Passif lié aux						
- Déficits reportables						
- Indemnités de départ à la retraite						
- Location-financement			(1)			(1)
- Différences temporaires						
- Autres retraitements						
Impôt différé - Passif			(1)			(1)

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Augmentation	Diminution	Ecart de change	Var. de périmètre	31 mars 08
Impôt différé - Net liés aux						
- Déficits reportables		401		4	6 088	6 493
- Indemnités de départ à la retraite	188	15			158	361
- Location-financement	(15)	25	(1)			9
- Différences temporaires	60	141	(7)		576	770
- Autres retraitements	6	63	(6)		(543)	(480)
Impôt différé - Net	239	645	(14)	4	6 279	7 153

L'activation des déficits reportables correspond aux déficits réalisés par les sociétés entrant dans le périmètre d'IB Group S.A. et reprises dans le cadre de la fusion. Le montant des déficits fiscaux apportés se répartit ainsi :

	Base	Impôt Différé
IB Group S.A. :	12.032 K€	4.010 K€
MIBS :	5.886 K€	1.962 K€
MIB Suisse :	577 K€	116 K€

Par ailleurs, il a été constaté sur l'exercice un impôt différé actif à hauteur du déficit réalisé par le groupe pour 401 K€. Ces impôts différés ont été activés compte tenu des capacités bénéficiaires du groupe pour les exercices futurs.

9.6. STOCKS DE MARCHANDISES ET DE MAINTENANCE

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Augmentatio n	Diminution	Var. de périmètre	31 mars 08
Stock de marchandises	4 123	9 155		2 348	15 626
Stock de maintenance			(102)	1 879	1 777
Stock de location				506	506
Stocks bruts	4 123	9 155	(102)	4 733	17 909

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Dotations	Reprises	Var. de périmètre	31 mars 08
Stock de marchandises	(69)	(312)	69	(873)	(1 185)
Stock de maintenance			3	(1 386)	(1 383)
Stock de location		(13)		(485)	(498)
Dépréciation des stocks	(69)	(325)	72	(2 744)	(3 066)
STOCKS NETS	4 054	8 830	(31)	1 990	14 843

L'augmentation de ce poste est principalement liée aux commandes passées dans le cadre d'un contrat pluriannuel de marché public.

9.7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(en milliers d'euros)	31 mars 08	30 avril 07
Créances clients brutes	52 920	33 836
Dépréciation des créances clients	(1 274)	(131)
Créances clients	51 646	33 705

Toutes les créances clients sont à moins d'un an. L'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de change ainsi que les pertes de valeur relatives aux créances clients et autres débiteurs figurent en note 10.

9.8. IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31 mars 08	30 avril 07
Créances sur l'Etat (1)	4 400	1 078
IMPOT COURANT	4 400	1 078

(1) Le Groupe bénéficie de la créance de carry back (1.403 K€) constatée par IB Group S.A. au 31 mars 2003. Cette créance sera remboursable par le Trésor au 31 décembre 2008.

(en milliers d'euros)	31 mars 08	30 avril 07
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	5 999	6 906
Personnel et organismes sociaux	152	39
Autres créances (2)	2 106	379
Charges constatées d'avance	1 570	578
AUTRES ACTIFS COURANTS	9 827	7 902

(2) Les autres créances intégraient une dépréciation au 30 avril 2007 de 262 K€. Les opérations concernées se sont dénouées au cours de l'exercice.

9.9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31 mars 08	30 avril 07
Valeurs mobilières de placement	156	156
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		
<i>Valeurs mobilières de placement nettes</i>	<i>156</i>	<i>156</i>
Disponibilités	2 387	704
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2 543	860
Concours bancaires courants	(4 676)	(2 087)
Dette factor	(8 806)	
Cession Dailly	(241)	(511)
TRESORERIE NETTE	(11 180)	(1 738)

Au 31 mars 2008, le Groupe détient 2.210.547 de ses propres actions (au 31 mars 2007 : 266.553 actions propres) pour une valeur brute de 7.994 K€. Ces titres sont provisionnés dans les comptes sociaux à hauteur de 5.407 K€ (5.172 K€ au 31 mars 2007), ramenant à 1,17 € la valeur nette de chacune des actions (contre 1,96 € au 31 mars 2007). Dans les comptes consolidés, ces actions sont retraitées directement en diminution des capitaux propres.

9.10. CAPITAL ET RESERVES

Les principaux actionnaires de la Société sont Monsieur Georges HOROKS qui détient 35,2% du capital social et Monsieur Eric LIEURE qui détient 6,7% du capital social. L'Appel Public à l'Epargne représente 37,2% du capital. La part détenue par le Groupe en autocontrôle est de 9,3% du capital.

(i) Tableau de variation du capital et des réserves

Date	Nature de l'opération	Prix de souscription	Montant de l'augmentation/réduction du capital	nombre d'actions émises	Montant cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions
19/mars/99	Création société	200 F	2 000 000 F	10 000	2 000 000 F	10 000
30/oct./01	Augmentation de capital par incorporation de réserves		669 F		2 000 669 F	10 000
30/oct./01	Conversion du capital en euros				305 000 €	10 000 *
28/sept./05	Division du nominal				305 000 €	2 000 000 **
28/sept./05	Augmentation de capital par incorporation de réserves		695 000 €		1 000 000 €	2 000 000 ***
01/déc./05	Augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne	8,40 €	127 500 €	255 000	1 127 500 €	2 255 000
06/janv./06	Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés	6,72 €	24 156 €	48 311	1 151 656 €	2 303 311
30/oct./06	Augmentation de capital par apport de titres	0,50 €	27 478 €	54 955	1 179 133 €	2 358 266
25/oct./07	Plan d'attribution gratuite d'actions		144 000 €	720 000	1 323 133 €	3 078 266
22/nov./07	Fusion avec IB Group S.A.		3 424 757 €	20 661 185	4 747 890 €	23 739 451 ****

(*) Valeur nominale 30,50 €.

(**) Valeur nominale 0,1525 €.

(***) Valeur nominale 0,50 €.

(****) Valeur nominale 0,1658 €.

(ii) Capital social et primes d'émission

	Actions ordinaires		Actions à droits de vote double		Actions indisponibles	
	31 mars 08	30 avril 07	31 mars 08	30 avril 07	31 mars 08	30 avril 07
En circulation à l'ouverture	2 358 266	2 303 311	4 290 602	4 290 602		
Emission en rémunération d'apport	14 149 596	54 955	19 544 497			
Elimination des actions de l'absorbée	(2 358 266)					
Reprise du capital de l'absorbante	8 869 855		9 304 285			
Attribution gratuite d'actions	720 000				720 000	
En circulation à la clôture	23 739 451	2 358 266	33 139 384	4 290 602	720 000	

Le Groupe a également émis des options sur actions (cf. note 9.13)

Les actions à droit de vote double concernent les actions nominatives détenues depuis plus de 2 ans.

Au 31 mars 2008, le capital social était composé de 12.132.031 actions ordinaires (au 30 avril 2007 : 425.930) et de 11.607.420 actions à droit de vote double (au 30 avril 2007 : 1.932.336). Toutes les actions ont une valeur nominale de 0,20 €. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

Les porteurs d'actions à droits de vote double reçoivent un dividende identique et aux mêmes conditions que celui attribué aux porteurs d'actions ordinaires. Le droit de vote double compte pour toute décision prise en assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire).

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société.

S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe (voir ci-dessous), tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

Les honoraires consécutifs à la réalisation de la fusion avec IB Group S.A. se sont élevés à 1.398 K€. Ces dépenses ont été occasionnées pour cette seule opération. Selon la norme IFRS 3 § 31, qui définit le traitement comptable des frais liés à une acquisition rémunérée par une augmentation de capitaux propres de l'acquéreur, et selon la norme IAS 32, laquelle traite de la présentation des instruments financiers, de tels coûts réduisent le produit résultant de l'émission des instruments de capitaux propres. En conséquence, ces honoraires ont été imputés sur la prime de fusion.

(iii) Actions propres

La réserve relative aux actions propres comprend le coût des actions de la Société détenues par le Groupe. Au 31 mars 2008, le Groupe détenait 2.210.547 actions de la Société (au 30 avril 2007 : 266.553).

9.11. RESULTAT PAR ACTIONS

Résultat de base par actions

Le résultat de base par action au 31 mars 2008 a été calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de 3.751 K€ (30 avril 2007 : 1.755 K€) et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 5.913.239 (30 avril 2007 : 2.330.788), comme détaillé ci-après :

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

	31 mars 08	30 avril 07
Actions ordinaires à l'ouverture	2 358 266	2 303 311
Actions auto-détenues	(615 470)	
Options sur actions exercées et/ou attribution d'actions	240 000	
Actions annulées dans le cadre de la fusion	(786 089)	
Actions émises	4 716 532	27 478
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	5 913 239	2 330 789

Résultat net part du groupe	3 750 991 €	1 755 243 €
-----------------------------	-------------	-------------

Résultat net de base par actions	0,63 €	0,75 €
----------------------------------	--------	--------

Résultat dilué par actions

Le résultat dilué par action au 31 mars 2008 a été calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de 3.751 K€ (30 avril 2007 : 1.755 K€) et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, de 6.315.340 (30 avril 2007 : 2.519.450), comme détaillé ci-après :

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

	31 mars 08	30 avril 07
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaire (de base)	5 913 293	2 330 789
Impact potentiel de l'exercice des options sur actions	330 047	188 661
Impact potentiel de l'exercice des attributions d'actions	72 000	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué à la clôture	6 315 340	2 519 450

Résultat net part du groupe	3 750 991 €	1 755 243 €
-----------------------------	-------------	-------------

Résultat net par action après dilution	0,59 €	0,70 €
--	--------	--------

9.12. EMPRUNTS ET ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	2007-2008 (11 mois)	2006-2007 (12 mois)	Evolution %
Prêts bancaires garantis	2 414	2 817	-14%
Dettes financières diverses	30	12	n.s.
Passifs relatifs à des contrats de location financement	1 100	838	31%
Passifs financiers non courants	3 544	3 667	-3%
Part courante des prêts bancaires garantis	1 371	2 376	-42%
Part courante des passifs relatifs à des contrats de location financement	597	403	48%
Facilité bancaire non garantie	13 723	2 598	428%
Passifs financiers courants	15 691	5 376	192%

Endettement financier net

En euros		<u>Ouverture</u>	<u>Variation</u>	<u>Solde</u>
Emprunts et dettes à + 1 an à l'origine		2 012 815	805 156	2 817 971
Emprunts et dettes à - 1 an à l'origine		3 174 575	-2 215 575	959 000
Emprunts et dettes financières diverses		11 838	18 610	30 448
Emprunts et dettes financières portant intérêt		5 600	2 700	8 300
Emprunts en Crédit bail		1 240 405	456 416	1 696 821
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	D	6 445 233	-932 693	5 512 540
Trésorerie brute	A	860 063	1 683 216	2 543 279
Concours bancaires courants	B	2 597 694	11 125 388	13 723 082
Trésorerie Nette	C = A - B	- 1 737 631	- 9 442 172	- 11 179 803
ENDETTEMENT FINANCIER NET	D - C	8 182 864	8 509 479	16 692 343
DETTES FINANCIERES	D + B	9 042 927		19 235 622

Passifs financiers

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti, conclus par le Groupe. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité, se reporter à la note 10.

Termes et échéancier de remboursement des dettes

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

Dettes financières bancaires	Durée	Origine	Taux	Valeur comptable au 31 mars 2008	Valeur comptable au 30 avril 2007
(en milliers d'euros)					
Société Générale 790.000 €	6 ans	01/07/2004	Fixe 3,75%	317 K€	439 K€
Crédit Lyonnais 245.000 €	3 ans	15/04/2005	Fixe 3,80%		68 K€
Société Générale 876.000 €	5 ans	11/01/2006	Fixe 4,10%	518 K€	674 K€
Société Générale 1.000.000 €	5 ans	15/03/2006	Fixe 4,20%	657 K€	832 K€
BRED 600.000 €	5 ans	15/06/2006	Variable	390 K€	510 K€
BNP PARIBAS 800.000 €	5 ans	13/07/2006	Fixe 4,30%	552 K€	691 K€
FORTIS 496.000 €	5 ans	28/12/2006	Fixe 4,80%	383 K€	474 K€
Société Générale 320.000 €	5 ans	02/08/2007	Variable	288 K€	
Société Générale 321.000 €	5 ans	27/02/2008	Variable	321 K€	
Billet à ordre BNP PARIBAS	1 mois		Variable	350 K€	1 500 K€
				3 777 K€	5 187 K€

Passifs relatifs aux contrats de location-financement

Les échéances des passifs relatifs aux contrats de location-financement sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 mars 08	30 avril 07
A moins d'1 an	597	403
Entre 1 et 5 ans	1 100	838
A plus de 5 ans		
	1 697	1 241

9.13. AVANTAGES AU PERSONNEL

Il n'existe pas d'autre avantage au personnel que la provision pour indemnité de retraite (IDR) dont le montant s'élève à 1.085 K€ au 31 mars 2008.

Les engagements d'OVERLAP en matière de retraite proviennent des régimes conventionnels de fin de carrière en France.

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation, selon la méthode rétrospective (Conforme à la norme IAS 19 « Projected Unit Credit Method »). Cette méthode détermine le coût des prestations attribuables aux bénéficiaires d'un régime au titre des années de services effectuées jusqu'à la date de l'évaluation de l'engagement (la date de clôture). Le coût des prestations constituées ainsi calculé est ensuite modulé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à 60 ans et de la politique sociale.

Ces engagements font l'objet d'une provision comptabilisée en provision pour risques et charges incluant les écarts actuariels.

Les hypothèses présent en compte pour le calcul actuariel sont :

- Tables de mortalité : les tables retenues sont :
 - Pour les hommes : table INSEE 2003-2005 sexe masculin
 - Pour les femmes : table INSEE 2003-2005 sexe féminin
- Taux de rotation du personnel : rotation moyenne de 19% pour les sociétés OVELIA et HEXALIS GROUPE OVERLAP, 12% pour la société MIBS et 7% pour les autres sociétés.
- Evolution des salaires : progression annuelle des salaires de 2% pour l'ensemble des salariés.
- Taux d'actualisation : Taux moyen de règlement des obligations des sociétés privées (TMO) : 4.65% pour le second semestre 2007.
- Taux de charges sociales : le taux de charges sociales retenu est de 44% ; il est appliqué sur l'ensemble des salaires bruts.

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Impact résultat	Var. de périmètre	31 mars 08
Engagement retraite	649	(9)	474	1 114
Actifs de couverture	(84)	54		(30)
Provision pour retraite	565	46	474	1 085

9.14. PAIEMENTS EN ACTIONS

Les principes de comptabilisation et d'évaluation d'IFRS 2 ont été appliqués pour les plans d'options sur actions attribués après le 7 novembre 2002.

A la suite de la fusion avec la société IB Group S.A., les plans d'options de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions, sont maintenus dans Groupe OVERLAP.

Le tableau ci-dessous permet de résumer les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions actuellement en vigueur :

Entité d'origine	Plans d'options	Date d'autorisation par l'AGE	Durée de l'autorisation de l'AGE	Date du CA ayant arrêté les plans d'options	Nombre d'options émises par le CA	Période d'exercice des options	Prix de souscription	Date d'échéance des options	Options exercés et exerçables	Options non exerçables
OVERLAP Groupe	plan n°1	10/juin/02	38 mois	23/sept./02	600 000	Du 01/10/2006 au 30/09/2009	0,38 €	30/sept./09	70 047	29 953
OVERLAP Groupe	plan n°2	10/juin/02	38 mois	15/nov./04	360 000	Du 16/11/2008 au 30/09/2009	0,655 €	30/sept./09	50 000	10 000
IB Group S.A.	plan n°1	26/nov./01	12 mois	05/févr./04	150 000	Du 05/02/2005 au 05/02/2009	2,87 €	05/févr./09	150 000	
IB Group S.A.	plan n°2	26/nov./01	24 mois	01/déc./04	75 000	Du 01/12/2006 au 01/12/2009	2,57 €	01/déc./09	60 000	15 000

Aucune option n'a été levée au cours des exercices 2004-05, 2005-06, 2006-07 et 2007-08.

Le tableau ci-dessous permet de résumer les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions actuellement en vigueur :

Entité d'origine	Plans d'attribution	Date d'autorisation par l'AGE	Date du CA ayant arrêté les plans d'attribution	Nombre d'actions initialement attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation	Attributions exerçables	Attributions non exerçables
IB Group S.A.	plan n°1	23/sept./05	19/juin/06	110 000	Attribution définitive à l'issue d'une période de 2 ans, soit le 19/06/2008	Obligation de conservation des titres durant 2 ans après l'attribution définitive, soit jusqu'au 19/06/2010	52 000	58 000
IB Group S.A.	plan n°2	23/sept./05	30/nov./06	24 000	Attribution définitive à l'issue d'une période de 2 ans, soit le 30/11/2008	Obligation de conservation des titres durant 2 ans après l'attribution définitive, soit jusqu'au 30/11/2010	20 000	4 000

En nombre d'options	OVG - Plan n°1 du 23/09/2002	OVG - Plan n°2 du 15/11/2004	IBG - Plan n°2 du 05/02/2004	IBG - Plan n°2 du 01/12/2004
Options en circulations au 30 avril 2007	70 047	50 000	150 000	60 000
Options attribuées sur l'exercice				
Options exercées sur l'exercice				
Options annulées sur l'exercice				
Options expirées sur l'exercice				
Options en circulations au 31 mars 2008	70 047	50 000	150 000	60 000

Conformément aux dérogations offertes, la valeur unitaire des options a été calculée en utilisant le modèle de BLACK & SCHOLES, les données ci-dessous ont été retenues.

Plan d'options	Prix d'exercice	Durée de vie de l'option	Volatilité annualisée	Taux sans risque	Dividendes	Fair value
OVG - N°2	3,93 €	10,5 mois du 16/11/2008 au 30/11/2009	46,09%	3,11%	0,43 €	1,54 €
IBG - N°1	2,87 €	12 mois du 05/02/2004 au 31/01/2005	75,00%	3,10%		1,60 €
IBG - N°2	2,57 €	24 mois du 01/12/2004 au 30/11/2006	70,00%	2,70%		1,35 €

Impact sur les charges de personnel

(en milliers d'euros)	OVG - Plan n°2 du 15/11/2004	IBG - Plan n°1 du 05/02/2004	IBG - Plan n°2 du 01/12/2004	IBG - Plan d'attribution n°1 du 19/06/2006	IBG - Plan d'attribution n°2 du 30/11/2006
31/mars/04		40			
30/avr./05	12	200	17		
30/avr./06	19		51		
30 avril 07	21		14	52	8
31 mars 08	11			70	24
31/mars/09	13			17	16
Total	76	240	81	139	47

9.15. PRODUITS DIFFERES

Les produits différés classés en passif courant se composent des produits constatés d'avance. Il n'y a pas de passif non courant différé.

Dans le cadre spécifique des marchés publics, les ventes sont réputées faites lorsque l'installation et son fonctionnement ont été validés par le client. En conséquence, les ventes non acquises sont déduites du chiffre d'affaires, dans l'attente de cette validation. L'augmentation de ce poste est principalement constituée par les commandes conclues dans le cadre d'un contrat pluriannuel de marché public.

Une subvention publique a été attribuée au Groupe à travers sa filiale ADITU. La subvention d'un montant de 812 K€ a servi à financer les installations informatiques nécessaires à son activité (conception, réalisation et exploitation d'une plate-forme mutualisée de services numériques). Ces matériels informatiques sont exploités depuis le milieu de l'année 2005 et la subvention comptabilisée en produits différés est amortie sur la durée d'utilité de ces matériels.

9.16. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	30 avril 07	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		31 mars 08
				Utilisées	Non utilisées	
Litiges prud'hommaux	156	160	158	(135)		339
Autres litiges	99	347	35	(106)		375
Provisions pour impôts		19			(19)	0
Perte de change		2			(2)	0
Autres risques		380		(366)	(14)	0
Provisions courantes	255	907	193	(607)	(35)	712
Provisions non courantes	565	474	46			1 085
Provisions pour risques & charges	820	1 381	239	(607)	(35)	1 797

Les provisions non courantes sont constituées de l'évaluation des droits des salariés pour leur départ à la retraite.

Le dénouement des provisions pour litiges est attendu au cours de l'exercice 2008-2009. Ces provisions concernent notamment la résiliation des locaux de Nanterre (MIBS).

9.17. AUTRES DETTES COURANTES

(en milliers d'euros)	31 mars 08	30 avril 07
Clients créditeurs et avoirs à établir	1 146	129
Dettes sur associés (intégration proportionnelle)	301	257
Créditeurs divers	268	50
Ecart de conversion – Passif	2	
Autres dettes courantes	1 717	436

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante:

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 08	30 avril 07
Actifs financiers disponibles à la vente	Néant	Néant
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 543	860
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture : Actifs	Néant	Néant
Contrats de change à terme utilisés comme couverture : Actifs	Néant	Néant
Autres contrat de change à terme	Néant	Néant
	2 543	860
	2 543	860

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysées par zones géographiques, est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 08	30 avril 07
Marché intérieur	51 088	33 704
Zone euro		
Suisse	558	
Etats-Unis		
Autres zones	Néant	Néant
	51 646	33 704
	51 646	33 704

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture n'est constituée que des clients finaux.

La valeur comptable des créances commerciales comptabilisées au titre du client le plus important du Groupe, un client situé sur le territoire national, s'élève à 27 M€ pour cet exercice.

Pertes de valeur

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 08	30 avril 07
Marché intérieur	51 088	33 704
Zone euro		
Suisse	558	
Etats-Unis		
Autres zones	Néant	Néant
	51 646	33 704

(en milliers d'euros)	31 mars 08		30 avril 07	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Non échues	40 068		29 860	
Echues depuis 90 jours	7 918		1 443	
Echues depuis plus de 90 jours et moins de 180 jours	1 940	(46)	1 459	
Echues depuis plus de 180 jours et moins de 360 jours	1 063	(76)	1 051	
Echues depuis plus d'un an	1 931	(1 152)	21	(131)
	52 920	(1 274)	33 835	(131)

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31 mars 08	30 avril 07
Solde à l'ouverture	131	118
Perte nette de valeur comptabilisée	98	(140)
Mouvement de périmètre	1 045	153
Solde à la clôture	1 274	131

Il n'y a pas de dépréciation à constater sur les placements détenus jusqu'à leur échéance.

Pour les créances commerciales et les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance, des comptes de dépréciations sont utilisés pour comptabiliser les pertes de valeur à moins que le Groupe soit persuadé qu'aucun recouvrement n'est possible ; dans ce cas, le montant considéré comme irrécouvrable est porté directement en diminution de l'actif financier.

Au 31 mars 2008, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation globale sur ses créances commerciales ou ses titres de placement détenus jusqu'à leur échéance (au 30 avril 2007: néant).

(b) Risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts et hors impact des accords de compensation) :

Au 31 mars 2008

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Prêts bancaires garantis	3 816	1 371	1 371	2 444	
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	1 697	597	597	1 100	
Facilité bancaire garantie	Néant				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	59 280	59 280	59 280		
Découverts bancaires	13 723	13 723	13 723		
Passifs financiers dérivés					
	Néant				
	78 516	74 971	74 971	3 544	0

Au 30 avril 2007

(en milliers d'euros)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Prêts bancaires garantis	5 205	2 375	2 375	2 829	
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	1 240	403	403	838	
Facilité bancaire garantie	Néant				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	39 126	39 126	39 126		
Découverts bancaires	2 598	2 598	2 598		
Passifs financiers dérivés					
	Néant				
	48 169	44 502	44 502	3 667	0

(c) Risque de change

Exposition au risque de change

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 mars 2008			Au 30 avril 2007		
	Euro	Usd	Chf	Euro	Usd	Chf
Créances commerciales	51 088		558	33 704		n.a.
Prêts bancaires garantis						
Dettes fournisseurs et autres crédeurs	(32 802)		(334)	(26 615)		n.a.
Exposition bilancielle brute	18 286	0	224	7 089	0	0
Contrats de change à terme	Néant			Néant		
Exposition bilancielle nette	18 286	0	224	7 089	0	0

Les cours de change suivants ont été appliqués au cours de l'exercice pour les principales devises :

(en euros)	Cours moyen		Cours de clôture	
	31 mars 08	30 avril 07	31 mars 08	30 avril 07
1 Usd	0,70425	n.a.	0,63330	n.a.
1 Chf	0,61039	n.a.	0,63650	n.a.
1 Mad	0,08927	n.a.	0,08812	n.a.

Analyse de la sensibilité

Une augmentation, ou une diminution de 10% de l'euro par rapport aux devises dollar et franc suisse, au 31 mars 2008, n'aurait pas eu de conséquence ni sur les capitaux propres ni sur le résultat, à raison des faibles montants concernés.

(d) Risque de taux d'intérêt

Principales caractéristiques

A la date de clôture les principales caractéristiques en matière de taux d'intérêt des instruments de taux sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 08	30 avril 07
Instruments à taux fixe		
Actifs financiers	2 543	860
Passifs financiers	(9 081)	(7 033)
	<u>(6 538)</u>	<u>(6 173)</u>
Instruments à taux variables		
Passifs financiers	<u>(1 349)</u>	<u>(2 010)</u>

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun actif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat, et ne désigne aucun dérivé (swaps de taux d'intérêt) comme instrument de couverture dans le cadre d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Ainsi, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucun impact sur le résultat.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une hausse ou diminution des capitaux propres de 26 K€.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

(impact en milliers d'euros)

	Résultat	
	Hausse de 100 pb	Baisse de 100 pb
Instruments à taux variable	(7)	7

(e) Justes valeurs

Justes valeurs versus valeurs comptables

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leurs valeurs probables de réalisation ; il n'y a donc pas de différence entre leurs valeurs comptables et leurs justes valeurs.

Taux d'intérêt utilisés pour déterminer la juste valeur

Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser, le cas échéant, les flux de trésorerie futurs sont déterminés en fonction de la courbe des taux d'intérêt sans risque à la date de clôture, majorés d'une prime appropriée prenant en compte le risque de crédit. Ces taux sont les suivants :

	31 mars 08	30 avril 07
Prêts et emprunts	3,50%-5,50%	3,50%-5,00%
Contrats de location	5,50%-7,10%	5,50%-8,00%

11. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

(en milliers d'euros)	31 mars 08	30 avril 07
A moins d'un an	4 317	1 962
De un à cinq ans	5 767	4 119
A plus de cinq ans	2 281	3 352
	12 365	9 433

Pour déterminer la classification des contrats, le Groupe a évalué si les contrats correspondaient clairement à une location simple ou à une location-financement. En premier lieu, il n'est pas prévu de transfert de propriété de ces contrats. Deuxièmement, comme d'une part le loyer réglé au propriétaire est augmenté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et que, d'autre part, le Groupe ne finance pas les valeurs résiduelles, le Groupe a considéré que le propriétaire conservait la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux biens loués. Sur la base de ces critères qualitatifs, le Groupe a conclu que les contrats avaient le caractère de location simple.

12. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe n'a identifié aucun actif ni passif éventuel non provisionné à la date d'arrêt des comptes, ni postérieurement.

13. PARTIES LIEES

(a) Société mère et société tête de Groupe

Le 22 novembre 2007, les assemblées générales des actionnaires des sociétés OVERLAP Groupe S.A. et IB Group S.A. ont approuvé l'opération de fusion entre les deux entités. En rémunération des actifs et passifs apportés par OVERLAP Groupe S.A., IB Group S.A. a émis plus de titres que ceux constituant son capital avant l'opération. En conséquence, OVERLAP Groupe S.A. a pris le contrôle d'IB Group S.A..

(b) Opérations avec les principaux dirigeants

Prêts aux administrateurs

Aucune avance ni crédits n'ont été accordés aux membres des organes de direction.

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération concernant les dirigeants (membres du Conseil d'Administration) s'est établie de la façon suivante (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	31 mars 08	30 avril 07
Rémunération annuelle brute, y.c. avantages en nature	856	643
Prise en charge des contrats d'assurance	Assurance chômage	Assurance chômage
Stock options (options de souscription)	11	30
Engagements au titre du régime des retraites (indemnités de fin de carrière)	45	22

Transactions avec les parties liées

OVERLAP S.A. a conclu un bail commercial avec la S.C.I. du Moulin des Bruyères dont certains actionnaires sont communs, notamment Messieurs Georges HOROKS, Stéphane DELIRY et Eric LIEURE actionnaires et administrateurs d'OVERLAP GROUPE S.A., portant sur un immeuble de 4.700 m², siège social d'OVERLAP GROUPE S.A. et de la plupart de ses filiales.

Le bail est consenti pour une durée de 9 années à compter du 6 avril 2007, avec faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale.

Toutefois compte tenu des travaux réalisés par le bailleur à la demande d'OVERLAP S.A., le bail est d'une durée ferme de 6 ans, OVERLAP S.A. ayant renoncé au congé de la première période triennale.

Le loyer annuel s'élève à 1.044 K€ (au 30 avril 2007 : 1.026 K€) (hors charges locatives) et correspond aux conditions normales de marché.

Les transactions avec la SCI du Moulin des Bruyères sont les suivantes :

1. Prêts et garanties données	31 mars 08	30 avril 07
Garanties données aux sociétés non intégrées	-	-
2. Achats et ventes de biens et services		
Ventes	-	-
Achats	1 009 K€	81 K€
Charges financières	-	-
3. Créances et dettes réciproques		
Créances d'exploitation	12 K€	196 K€
Dettes d'exploitation	-	332 K€
Créances financières	296 K€	296 K€

Tous les soldes relatifs aux parties liées ont été déterminés sur la base de conditions de concurrence normale et doivent être réglés en trésorerie dans les six mois qui suivent la date de clôture. Aucun des soldes ne fait l'objet d'une garantie.

14. ENTITES DU GROUPE

Liste et identité des sociétés consolidées :

Société	Forme juridique	Adresse	N° SIREN	Capital social	Capitaux propres autre que le capital	Résultat du dernier exercice social	Méthode de consolidation	% d'intérêt		% de contrôle	
								31 mars 08	30 avr 07	31 mars 08	30 avr 07
OVERLAP GROUPE	SA	9 rue du moulin des Bruyères - 92411 Courbevoie	422 153 361	4 747 890 €	23 562 664 €	6 575 540 €	SM				
OVERLAP	SAS	Idem	388 098 972	10 348 000 €	6 424 424 €	2 166 639 €	IG	100%	99,90%	100%	99,90%
OVELIA	SAS	Idem	424 952 125	198 790 €	1 291 389 €	410 525 €	IG	100%	99,90%	100%	99,90%
HEXALIS GO	SAS	Idem	435 170 634	110 000 €	211 534 €	-609 406 €	IG	100%	99,90%	100%	99,90%
OVERLAP RESEAUX	SAS	Idem	445 078 736	70 000 €	-32 787 €	-803 041 €	IG	100%	99,90%	100%	99,90%
EXTERINFO	SAS	Idem	449 408 004	37 000 €	240 469 €	53 881 €	IG	100%	99,90%	100%	99,90%
MIBS	SAS	12 rue Le Corbusier - 94150 Rungis	345 193 973	5 765 600 €	992 802 €	-2 453 776 €	IG	100%	-	100%	-
MIB Suisse	SA	59 route des Jeunes - CH1211 Genève 26	Société Suisse	100 000 Chf	- 664 583 Chf	258 376 Chf	IG	100%	-	100%	-
DIGILEASE SYSTEM	SARL	Idem	350 907 192	2 500 €	-266 514 €	107 757 €	IG	51%	50,95%	51%	50,95%
ADITU	SAS	Maison du Parc Technopole d'Izarbel - 64210 BIDART	480 647 007	200 000 €	-273 156 €	-245 583 €	IP	70%	44,46%	70%	44,46%
SYSTEMS & NETWORKS CONSULTING	SA	C/Comte Borell 294 BARCELONA 08029	Société Espagnole	60 101 €	-50 094 €	-23 233 €	IG	100%	99,90%	100%	99,90%

SM : société mère du groupe ; IG : Intégration globale ; IP : Intégration proportionnelle)

Les sociétés MIBS et MIB Suisse, filiales de IB Group S.A., sont consolidées à compter du 22 novembre 2007, la date d'approbation de la fusion par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de OVERLAP Groupe S.A. et d'IB Group S.A.. Le compte de résultat consolidé d'OVERLAP Groupe inclut donc les résultats des deux entités sur une période de 4 mois, à compter du 1^{er} décembre 2007 (le résultat du 22 novembre 2007 au 1^{er} décembre 2007 était non significatif) jusqu'au 31 mars 2008. Ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

15. ENGAGEMENTS HORS BILAN

(a) Nantissements Néant

(b) Engagements donnés et reçus (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	Engagement	
	31-mars-08	30-avr-07
Caution d'OVERLAP S.A.S. pour le compte de la société OVELIA S.A.S. en vue de garantir une autorisation de découvert	300	300
Souscription de VMP en garantie de 25% de la caution en garantie du paiement des titres SYSLAB	156	156
Nantissement par OVERLAP S.A.S. de 52% des actions de la société OVERLAP RESEAUX auprès de la Société Générale comme garantie d'un prêt de 790 000 €.	36	36
Nantissement par OVERLAP S.A.S. de 100% des actions de la société EXTERINFO auprès de la Fortis Banque comme garantie d'un prêt de 496.000 €	37	37
Dans le cas d'emprunts bancaires souscrits par OVERLAP S.A.S, engagement par OVERLAP Groupe S.A. de ne pas céder les actifs d'OVERLAP, sauf dans le cadre de sa gestion courante.	1 496	1 506
Promesse unilatérale d'achat des actions de la société ADITU garantie par une caution d'OVERLAP S.A.S. auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	60	111
Promesse unilatérale d'OVERLAP S.A.S. d'achat des parts de la société DIGILEASE auprès de M. P. MURCIANO à compter du 1 ^{er} août 2010	142	-
Caution d'OVERLAP Groupe S.A. pour le compte de la société HEXALIS GROUPE OVERLAP pour des encours fournisseurs	1 400	600
Caution d'OVERLAP Groupe S.A. pour le compte de la société MIBS pour des encours fournisseurs	3 246	-
Créances cédées dans le cadre du Dailly et non échues à la clôture pour les banques FORTIS ET NATEXIS	276	2 010
Créances payées par le factor et non encore recouvrées auprès des clients.	-	33
Total	7 149	4 789

ENGAGEMENTS RECUS	Engagement	
	31 mars 08	30 avril 07
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres SYSLAB	600	600
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres DIGILEASE SYSTEM	50	50
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres EXTERINFO	150	150
Cautions de la Société Générale en garantie du paiement du solde du prix d'acquisition des titres SYSLAB	624	624
Cautions Société Générale pour le compte de HEXALIS GO au profit d'IBM France Financement	1 500	300
Total	2 924	1 724

(c) Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe OVERLAP accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Ces droits s'élèvent au 31 mars 2008 à 25.960 heures (au 30 avril 2007 : 9.059 heures).

16. EVENEMENTS POST CLOTURE

Suite à la fusion avec IB Group S.A. et afin d'optimiser son organisation et développer les synergies, le groupe a rassemblé ses activités de ventes d'infrastructures et de services associés en une société unique.

En conséquence, le 1^{er} avril 2008, les sociétés OVERLAP SAS, MIBS SA, HEXALIS Groupe Overlap SAS et la partie intégration d'OVERLAP Réseaux SAS, ont été regroupées au sein d'une seule entité juridique, OVESYS.

4. Rapport de gestion

OVERLAP GROUPE
Société Anonyme
Au capital de 4 758 290,20 Euros
Siège social : Le Cristallin
9 rue du Moulin des Bruyères
92 400 Courbevoie
422 153 361 R.C.S. NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 SEPTEMBRE 2008**

Exercice clos le 31 mars 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'Overlap Groupe SA (ci-après la "Société") et de son Groupe Consolidé, (ci-après le "Groupe"), au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes annuels consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE

OVERLAP Groupe est le leader national pour les infrastructures informatiques haut de gamme et les principales activités et produits du Groupe se répartissent de la façon suivante :

COMMERCIALISATION DES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

OVERLAP Groupe est le principal partenaire, en France, des trois leaders informatiques mondiaux que sont IBM, HP et SUN. Par ailleurs, il développe des partenariats ambitieux avec d'autres acteurs significatifs tels MICROSOFT, ORACLE, SYMANTEC, VMWARE, CITRIX, etc. et a une ambition importante en matière de réseaux. Les « offres solutions » de chaque constructeur/partenaire sont commercialisées dans des entités dédiées à ce partenaire.

D'une façon générale, ces offres recouvrent les ventes de :

- o Serveurs
- o Solutions de stockage
- o Solutions réseaux et télécoms
- o Middleware
- o Maintenance

ACTIVITES SERVICES DU GROUPE

Les activités de service d'OVERLAP GROUPE sont centrées sur les infrastructures informatiques et couvrent trois domaines. Depuis le 1^{er} avril 2008, elles s'organisent ainsi :

- o Les activités de conseil et de service aux grandes organisations. Elles sont prépondérantes dans l'activité services du groupe et se trouvent au sein d'OVELIA.
- o Les activités de « services managés » pour toutes les délégations d'activités de clients, elles vont de l'hébergement au pilotage à distance et sont délivrées par EXTERINFO et ADITU.
- o Les activités d'intégration et les solutions associées : ce sont toutes les prestations de services liées à la vente des infrastructures techniques, que ce soient les ventes de matériels ou de logiciels. Elles sont rassemblées au sein d'OVESYS.

FINANCEMENT

DIGILEASE, notre filiale de financement, propose diverses solutions de financement des infrastructures et des services associés, tels que :

- o Lease back
- o Crédit Bail
- o Location évolutive
- o Financement global

Après une étude attentive de chaque dossier, DIGILEASE est à même de proposer la solution la plus adaptée.

COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

OVERLAP Groupe dispose d'une couverture territoriale large.

Ainsi, outre sa forte présence en Ile de France, le groupe s'appuie sur 6 « régions » où il réalise environ 30 % de son chiffre d'affaires :

- Le Nord, avec une représentation à Lille,
- L'Est, avec trois représentations à Nancy, Strasbourg et Reims
- L'Ouest, avec une représentation à Nantes
- Le Sud-Ouest, avec trois représentations à Toulouse, Bordeaux et Bidart
- Le Sud-Est, avec trois représentations à Lyon, Marseille et Montpellier
- La Suisse, avec une représentation à Genève

Pour l'exercice 2007-2008, le volume d'activité réalisé par OVERLAP GROUPE sur ses différents métiers peut se résumer ainsi :

(en millions d'euros)	Nouvel OVERLAP Groupe	Ancien OVERLAP Groupe	Variations
	mai 2007 à mars 2008 *	mai 2006 à avril 2007	
Infrastructures	112,10	88,50	+ 27%
Services	39,40	27,30	+ 44%
Financement	3,02	0,50	+ 504%
	154,52	116,30	+ 33%

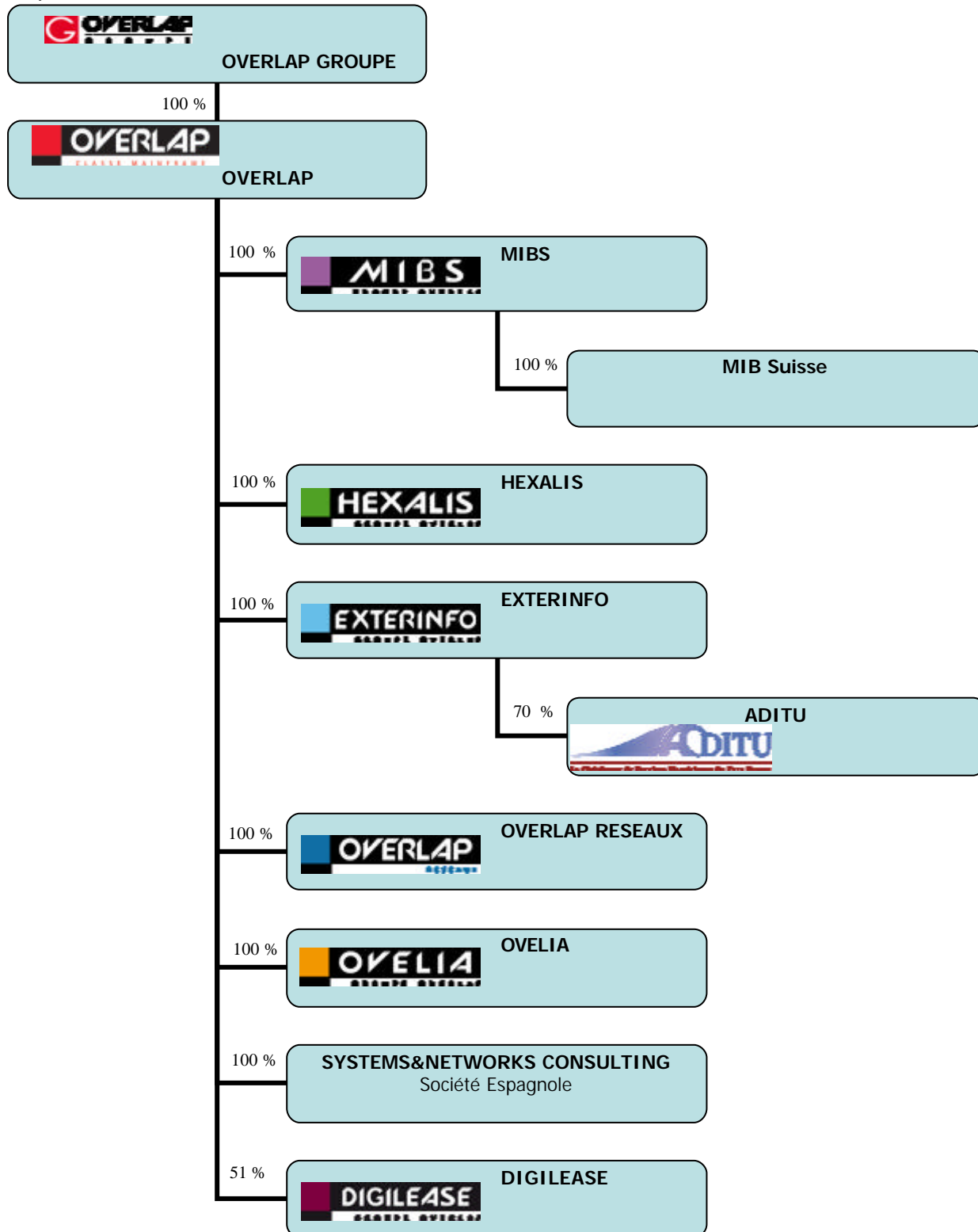
* 11 mois d'activité de l'ancien Overlap Groupe + 4 mois d'activité de MIBS

L'effectif se répartit ainsi :

Sociétés	Effectif au 31 mars 2008		Effectif au 30 avril 2007	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Holding	28	12	15	8
Infrastructures	208	53	83	13
Services	143	26	143	7
Financement	1	0		0
Effectif Total	380	91	241	28

**1. EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE
AU COURS DE L'EXERCICE**

Au 31 mars 2008, date de clôture de l'exercice social, la structure juridique du groupe se présentait comme suit :



Au cours de l'exercice, il a été procédé chronologiquement aux opérations juridiques suivantes :

✚ Acquisition complémentaire de titres de la société ADITU en date du 11 juin 2007

La société OVERLAP RESEAUX a racheté la participation détenue par la société TIMEG dans ADITU à hauteur de 25,5% pour amener son pourcentage de détention à 70%.

✚ Rachat de la société TREES Réseaux en date du 31 août 2007 et fusion avec la société OVERLAP Réseaux à cette même date

TREES Réseaux localisée à Aubagne (13), employait 6 personnes et avait réalisé au 31 décembre 2006 un chiffre d'affaires de 1,4 M€. TREES Réseaux a été dissoute du fait de la transmission universelle de son patrimoine au profit d'OVERLAP Réseaux. L'expertise de TREES est venue renforcer l'offre d'OVERLAP Réseaux dans les domaines de la sécurité, des services managés, de la TOIP et des centres d'appels. La réalisation de cette acquisition a permis d'affirmer la présence du Groupe dans la région PACA

✚ Fusion de la société OVERLAP Groupe avec la société IB Group

Les actionnaires des sociétés OVERLAP Groupe et d'IB Group, réunis en Assemblées Générales extraordinaires, ont décidé le **22 novembre 2007** de fusionner leurs sociétés par absorption d'Overlap Groupe par IB Group.

Une parité de 6 actions IB Group pour 1 action OVERLAP Groupe a été retenue dans le cadre de cette opération. En conséquence de la rémunération des actifs et passifs apportés, les actionnaires d'OVERLAP Groupe ont pris le contrôle d'IB Group, à l'issue de la fusion.

Au cours de cette même assemblée générale, IB Group a changé de dénomination sociale et est devenue OVERLAP Groupe. Les dirigeants d'OVERLAP Groupe ont été nommés en remplacement des dirigeants d'IB group.

La date de fin d'exercice du nouvel OVERLAP Groupe étant le 31 mars, l'ensemble des filiales du Groupe ont modifié, au cours de leurs assemblées respectives, leur date de clôture d'exercice du 30 avril, optant pour le 31 mars. En conséquence, les comptes consolidés d'OVERLAP Groupe de cet exercice ont une durée exceptionnelle de 11 mois.

Les actionnaires de la société OVERLAP Groupe sont devenus du fait de la fusion directement actionnaires d'une société cotée sur le marché Euronext C bénéficiant ainsi d'une animation sur le titre plus importante.

Cession des titres MIBS détenus par OVERLAP Groupe à OVERLAP

En date du **13 février 2008**, la société OVERLAP Groupe a cédé à sa filiale Overlap SAS la totalité des actions MIBS Infrastructures et Services pour un montant de 21 400 K€.

Fusion des filiales OVERLAP SAS, HEXALIS Groupe Overlap SAS et MIBS SA

Le **28 février 2008**, l'assemblée générale d'Overlap SAS a décidé d'augmenter le capital social de la société qui est passé de 311 000 euros à 10 348 000 euros, par incorporation de créance de la société mère Overlap Groupe S.A. Lors de cette assemblée, il a également été décidé de fusionner par transmission universelle de patrimoine OVERLAP SAS avec ses filiales HEXALIS Groupe Overlap et MIBS qu'elle détenait à 100 %.

La fusion a pris effet, le **1er avril 2008** après le délai d'opposition des créanciers.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2008, la société OVERLAP SAS a changé de dénomination sociale pour devenir OVESYS Groupe Overlap SAS.

Restructuration de la société OVERLAP Réseaux

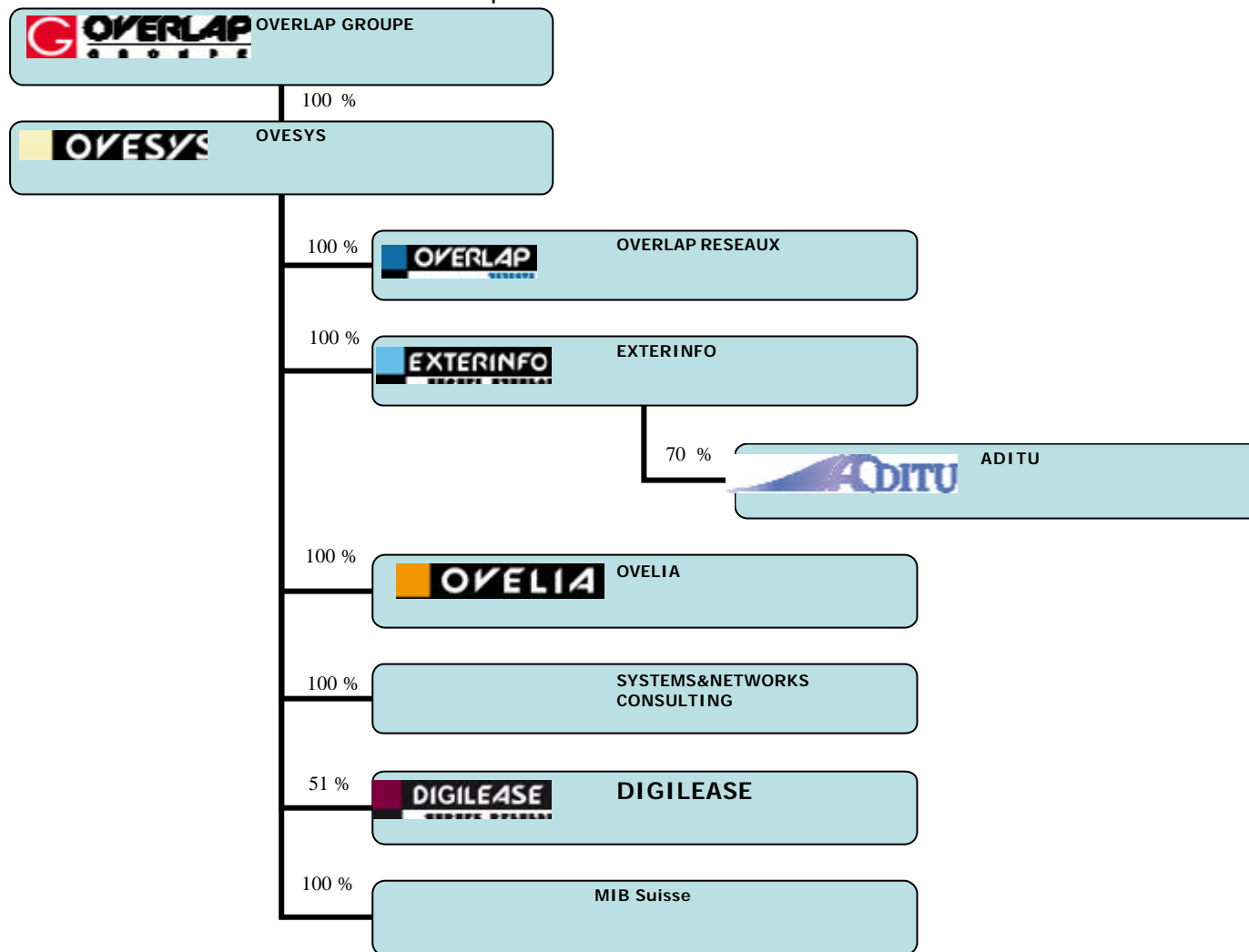
- Cession du fonds de commerce "Services managés" d'Overlap Réseaux à Exterinfo en date du **1er avril 2008**
- Cession du fonds de commerce "Intégration" d'OVERLAP Réseaux à OVESYS Groupe OVERLAP, en date du **1er avril 2008**.

Ces cessions s'inscrivent dans le cadre de la politique de regroupement des filiales par secteur d'activité.

Cession des titres ADITU détenus par OVERLAP Réseaux à EXTERINFO

Le **31 mars 2008**, la société OVERLAP Réseaux a cédé à Exterinfo les 70% d'actions d'ADITU qu'elle détenait.

Au 1^{er} avril 2008, l'organigramme juridique du Groupe Overlap faisant suite aux restructurations internes évoquées ci-dessus est le suivant :



Toutes ces sociétés ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à l'exception de la société ADITU, qui est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle en raison du pacte d'actionnaires qui établit un contrôle conjoint.

2. ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET SECTORIEL

Environnement macro-économique :

Au cours de l'année 2007, les chocs économiques auront été d'une ampleur conséquente : les hausses des prix du baril de pétrole, et des matières premières alimentaires ont été spectaculaires, le marché des changes a poussé l'euro de 1,31 \$ à plus de 1,47 \$, enfin la crise immobilière américaine a provoqué une crise financière internationale à partir de l'été.

Malgré ces chocs, la croissance française a plutôt bien résisté, L'économie française a, en effet bénéficié d'une demande intérieure dynamique ; en outre l'amélioration du marché de l'emploi s'est traduite par la création de plus de 350.000 emplois en 2007. Mais la hausse continue des prix du pétrole et des matières premières alimentaires a commencé à peser sur l'inflation dès la mi-2007.

La croissance du PIB s'est inscrite en léger ralentissement (+1,9 % contre + 2,2 % en 2006), du fait d'un ralentissement limité de la consommation des ménages, et dans une moindre mesure, des consommations des administrations, l'investissement des entreprises quant à elle, toujours dynamique (+4,9 % contre + 4,5 %) n'ayant que partiellement compensé le net ralentissement de l'investissement des ménages (+1,6 % en 2007 contre + 4,5 %)

(sources: INSEE, note de conjoncture)

Environnement sectoriel d'Overlap Groupe :

Overlap Groupe est un des acteurs majeurs sur le marché français des infrastructures informatiques haut de gamme et des services associés.

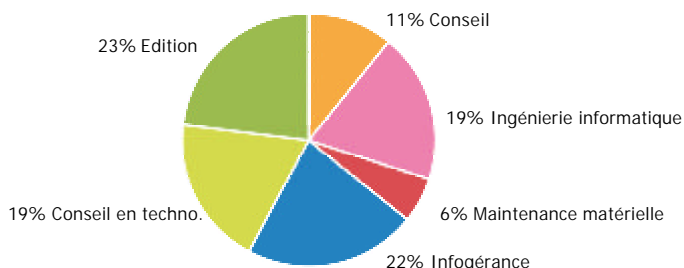
S'agissant de l'activité infrastructures, Overlap Groupe réalise près de 50% de son chiffre d'affaires dans le secteur public, et bénéficie de ce fait de la tendance favorable du marché en matière d'investissements réalisés par les administrations.

En ce qui concerne la vente de services (conseil en systèmes d'information, intégration de systèmes, maintenance et infogérance) Overlap Groupe évolue dans l'environnement économique suivant (source Syntec) :

CHIFFRES CLES 2007

VUE PAR GRANDES ACTIVITÉS

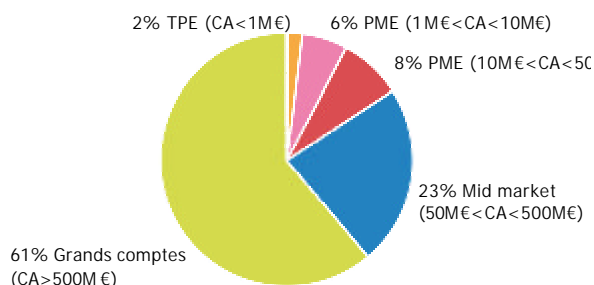
MARCHÉ LOGICIELS & SERVICES (PÉRIMÈTRE ÉTENDU) : 40,2 MILLIARDS €



CHIFFRES CLES 2007

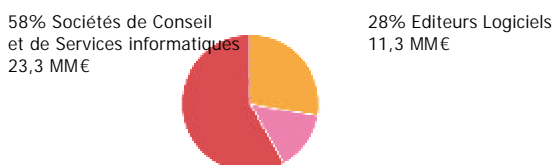
VUE PAR GRANDES ACTIVITÉS

MARCHÉ LOGICIELS & SERVICES (PÉRIMÈTRE ÉTENDU) : 40,2 MILLIARDS €



VUE PAR TYPES D'ACTEURS

MARCHÉ LOGICIELS & SERVICES (PÉRIMÈTRE ÉTENDU) : 40,2 MM €



NOMBRE D'ENTREPRISES PAR TYPES D'ACTEURS EN 2006

MARCHÉ LOGICIELS & SERVICES (PÉRIMÈTRE ÉTENDU : 40,2 M €)

- Plus de 21 300 entreprises dont 4 680 de plus de 10 salarié
- 13 500 sociétés de conseil et services informatiques dont 3 240 de plus de 10 salariés,
- 4 600 sociétés de conseil en technologies dont 600 de plus de 10 salariés,
- 3 200 éditeurs de logiciels dont 840 de plus de 10 salariés

14% Sociétés de Conseil en Technologies
 5,6 MME

VUE PAR TYPES D'ACTEURS

 MARCHÉ LOGICIELS & SERVICES FRANCE EN 2007
 (PÉRIMÈTRE ÉTENDU) : 40,2 M € (milliards d'euros)

CONSEIL ET SERVICES INFORMATIQUES (DE GESTION) 23 100 M€

dont Conseil 4 500 M€	
- conseil en Management	2 350 M€
- conseil en Systèmes d'Information	2 150 M€
dont Ingénierie informatique	7 700 M€
- Développement/Assistance technique	2 100 M€
- Intégration de Systèmes/Projets	4 600 M€
- Formation	1 000 M€

dont Maintenance matérielle	2 350 M€
dont Infogérance	8 550 M€
- Infogérance globale / Infrastructure	
dont hébergement	5 700 M€
- Infogérance applicative (TMA)	1 900 M€
- BPO	950 M€

LOGICIELS (LICENCES ET MAINTENANCE) 9 250 M€

- Infrastructure	2 200 M€
- Outils	1 700 M€
- Applicatifs	4 500 M€
- Systèmes Embarqués	850 M€

CONSEIL EN TECHNOLOGIES : 7 850 M€

- ISTI (Informatique scientifique, technique et industrielle)	1 100 M€
- Services systèmes embarqués	3 500 M€
- R&D externalisée (hors embarqué)	3 250 M€

 MARCHÉ DES LOGICIELS ET SERVICES INFORMATIQUES
 (PÉRIMÈTRE TRADITIONNEL) : 33,6 M€ EN 2007

 MARCHÉ DES LOGICIELS ET SERVICES FRANCE
 (PÉRIMÈTRE ÉTENDU) : 40,2 MME EN 2007


* Ce périmètre traditionnel de Syntec informatique correspond au référentiel utilisé dans le cadre du nouvel EITO (Observatoire Européen des Technologies de l'Information) dont Syntec informatique est des membres majeurs.

3. EVOLUTION DES ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Au niveau consolidé, l'exercice 2007-2008 prend en compte 11 mois de l'exercice Overlap Groupe et de ses filiales et 4 mois de l'exercice l'ex IB Group (du 1^{er} décembre au 31 mars 2008).

Activités du Groupe :

Overlap Groupe enregistre à la clôture de l'exercice 2007/2008 un chiffre d'affaires consolidé de 154,5 millions d'euros contre 116,3 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de 33%, réalisée sur 11 mois d'activité.

A périmètre comparable à celui de l'exercice précédent, le chiffre d'affaires réalisé au cours de ces 11 mois a été de 125,5 millions d'euros.

Cette augmentation du chiffre d'affaires du Groupe est due principalement :

- à l'intégration dans le Groupe au cours des 4 derniers mois de cet exercice des sociétés MIBS et MIB Suisse qui contribuent pour 29 millions d'euros à la réalisation du chiffre d'affaires annuel ;
- à la croissance des ventes de serveurs IBM et de logiciels d'infrastructure via sa filiale Overlap SAS ;

- à la progression des ventes réalisées en Province grâce au réseau régional apporté par Hexalis Groupe Overlap, filiale en très forte croissance.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

(en M€)	Infrastructures	Services non liés	Financement	Consolidé
Ventes d'infrastructures	112,1		3	115,1
Prestations de services	21,9	17,5		39,4
Chiffre d'Affaires	134	17,5	3	154,5

Résultat des filiales

Les résultats de chacune des filiales ou sous-filiales de la société Overlap Groupe sont résumés dans le tableau ci-après (en K€).

Société (en milliers d'Euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES HT			RESULTAT D'EXPLOITATION			RESULTAT NET		
	31/03/2008 (11 mois)	01/05/06 30/04/07	01/05/05 30/04/06	31/03/2008	01/05/06 / 30/04/07	01/05/05 30/04/06	31/03/2008	01/05/06 30/04/07	01/05/05 30/04/06
Overlap	79 572	82 460	73 961	6 199	4 130	3 284	2 167	2 457	1 858
MIBS *	75 131	90 816	101 660	- 1 433	804	- 615	- 2 454	1 621	- 3 829
Ovelia	13 809	8 308	7 534	701	51	310	411	8 201	181
Hexalis groupe Overlap	25 070	15 832	7 253	-461	-345	-547	- 609	- 427	- 598
Overlap Réseaux	5 909	6 221	7 461	- 708	118	-284	- 803	18	- 387
Exterinfo	1 031	1 024	1 472	80	135	228	54	92	144
Digilease	3 019	2 492	2 794	55	- 102	18	108	- 294	1
MIB Suisse *	4 875	5 758	3 635	159	149	123	158	170	134
ADITU	566	407	53	-367	-349	-181	-246	-174	-120
SNC	28	212	188	-22	-39	12	-22	-39	12

* Les sociétés MIBS et MIB SUISSE sont prises en compte dans le périmètre pour la clôture des comptes au 31 Mars 2008. Les chiffres communiqués pour les exercices antérieurs de ces sociétés concernent les périodes du 1^{er} Avril au 31 Mars.

Flux de trésorerie:

La trésorerie nette du groupe s'élève à - 11,2 millions d'euros pour l'exercice 2007/2008.

La variation de la trésorerie de - 9,4 M€ constatée par rapport à l'exercice précédent résulte de plusieurs facteurs :

- d'une capacité d'autofinancement de 5,6 M€ (en progression de 1,6 M€ sur 2006/2007)
- d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de 1 M€
- d'une variation des flux liés aux investissements (7,5 M€) principalement constituée par la reprise de la trésorerie nette négative de MIBS en raison du recours à un factor.
- d'une variation des flux liés aux financements (6,5 M€) consécutive notamment au programme de rachat d'actions et au remboursement des emprunts.

L'endettement brut et l'endettement net ressortent respectivement à 5,5 M€ et 16,7 M€ à la clôture de l'exercice.

Aspects environnementaux:

Overlap Groupe met en œuvre deux types de politique d'action dans le cadre du développement durable : une politique préventive et une politique continue.

La politique préventive s'applique dès la conception des projets réalisés par les services techniques : L'ensemble des éléments constitutifs des solutions proposées sont en accord avec les lois sur la sauvegarde de l'environnement (matériel ROHS). De plus le groupe met en œuvre prioritairement de nouvelles technologies à basse consommation électrique et faible dissipation calorifique pour permettre d'économiser les différentes énergies consommées par les solutions proposées.

Overlap Groupe applique ainsi à son niveau le concept MTD (meilleure technologie disponible).

La politique continue porte sur l'ensemble des processus de production déployés par le Groupe. Overlap Groupe a notamment mis en œuvre le tri sélectif dans le cadre du concept de recyclage et privilégie les déplacements à faible dégagement de CO₂. Son siège social dispose de fonctionnalités permettant d'économiser l'énergie. Par exemple, la gestion domotique du bâtiment permet d'effectuer des conditionnements par zone en fonction de l'occupation des locaux.

Responsabilité sociale:

L'objectif de nos activités sociales est de promouvoir l'information de nos clients sur les technologies innovantes en matière de protection de l'environnement. Overlap Groupe organise notamment des séminaires de sensibilisation sur les économies d'énergie en partenariat avec les constructeurs informatiques ainsi que les industriels développant les technologies nécessaires à ces économies.

Des cycles de formation sont proposés tout au long de l'année à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, notamment dans les domaines techniques. L'innovation technologique permanente nécessite, en effet, une mise à niveau permanente des connaissances des collaborateurs pour répondre au haut degré de certifications techniques demandé par les constructeurs.

Overlap Groupe ambitionne également de mettre en place en collaboration avec une école d'enseignement supérieur en informatique un programme de formation et de transfert de compétences professionnelles destiné à des étudiants en informatique notamment sur les plate-formes mainframe IBM. Enfin, le Groupe Overlap met actuellement en place un cursus complet de formation pour l'ensemble de ses managers (60 collaborateurs).

4. ACTIVITE ET RESULTAT DE LA SOCIETE OVERLAP GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2007-2008 prend en compte 11 mois de l'exercice Overlap Groupe S.A. société absorbée suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2007 et 12 mois de l'ex IB Group société absorbante. L'exercice comparatif est celui d'IB Group.

Nous vous rappelons que notre société holding a pour vocation de rassembler les services comptables, juridiques, marketing, achats et informatiques du Groupe Overlap.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2008 d'un montant de 4157 K€uros est composé de l'ensemble des refacturations aux différentes sociétés du Groupe portant sur l'assistance administrative, comptable et commerciale fournie à ces dernières par Overlap Groupe S.A.

L'évolution du chiffre d'affaires au cours de cette période s'explique principalement par l'accroissement des frais de personnel consécutifs à la fusion refacturés aux sociétés du Groupe.

Le résultat financier de l'exercice est de 775 K€uros contre une perte de 3 152 K€uros sur l'exercice précédent.

Notre société a perçu des produits financiers d'un montant de 785 K€uros dont 500 K€uros sous forme de dividendes versés par la société Overlap SAS.

Le résultat exceptionnel, 6 049 K€uros s'explique notamment par la cession des titres des sociétés MIBS à la société OVERLAP SAS et des titres IB Remarketing et AS Lease (ces 2 cessions, condition suspensive à la réalisation de l'opération de fusion avec IB Group ont été réalisées le même jour).

Après prise en compte principalement des plus-values sur cession de titre et des frais imputés sur la prime d'émission déductibles du calcul de l'IS, le résultat fiscal s'établit à <4 534> k€uros.

Le produit d'impôt d'un montant de 1 528 K€ est constitué du gain d'intégration fiscale. Ainsi, l'exercice se clôture par un bénéfice net comptable de 6 576 Keuros contre une perte nette comptable de 3 211 K€ pour l'exercice précédent.

RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE OVERLAP GROUPE (COMPTES SOCIAUX)

COMPTE DE RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	31 mars 2008	31 mars 2007
Chiffre d'affaires	4 157	1 960
Résultat d'exploitation	< 1 540>	<444>
Résultat financier	539	<3 152>
Résultat exceptionnel	6 049	112
Impôt sur les sociétés (produit d'impôt)	1 528	273
Résultat net	6 576	<3 211>

BILAN <i>En milliers d'euros</i>	31 mars 2008	31 mars 2007
Actif immobilisé	15 386	24 250
Stocks	0	0
Créances	20 769	2 629
Disponibilités et VMP	70	265
Charges constatées d'avance	60	19
Total Actif	36 285	27.164
Capitaux propres	34 796	26.594
Dettes financières	227	47
Provision pour risques et charges	0	0
Dettes d'exploitation	563	176
Dettes fiscales et sociales	672	329
Autres dettes	27	18
Total Passif	36.285	27.164

La diminution de l'actif immobilisé est due principalement à la cession des titres des sociétés MIBS, IB Remarketing et AS Lease.

La valeur des titres auto-détenus acquis pendant la période est de 2.300 Keuros.

L'augmentation des créances est due principalement au niveau des comptes courants des filiales.

La variation des capitaux propres provient des différentes opérations liées à la fusion entre les deux sociétés Overlap Groupe et IB Group, majorée du bénéfice de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les éléments suivants relatifs à la situation financière de la Société :

En milliers d'Euros	31/03/2008	31/03/2007
Disponibilités	70	265
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1	13
Emprunts et dettes financières portant intérêt	226	34
Total dettes	1 489	570

Ratio endettement / capitaux propres	0,65%	0,18 %
Ratio endettement / chiffre d'affaires	5,46 %	2,40%

AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante : 6 575 540 euros

- Réserve légale : 328 777 euros
- Distribution de dividendes : 713 743 euros, soit 3 centimes d'euros par action
- Report à nouveau : le solde : 5 533 020 euros

Il est rappelé que la société ex IB Group n'a procédé, au titre des trois derniers exercices, à aucune distribution de dividende.

Nous rappelons que les actionnaires de la société Overlap Groupe SA - avant fusion avec IB Groupe -ont bénéficié de la distribution des dividendes suivants :

- exercice clos le 30 avril 2007 : 353 740 euros
- exercice clos le 30 avril 2006 : 92 132 euros
- exercice clos le 30 avril 2005 : 200 000 euros

5. RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DU GROUPE CONSOLIDE

Les comptes consolidés au 31 mars 2008 de la Société sont publiés selon les normes IAS – IFRS avec en comparatif les comptes consolidés arrêtés au 30 avril 2007 pour OVERLAP Groupe dans son ancien périmètre.

En application de la norme IFRS 3, la prise de contrôle de la société Ex IB Group et de ses filiales par Overlap groupe a pour conséquence la présentation d'un exercice de 11 mois du Groupe Overlap et 4 mois d'activité d'IB Group et de ses filiales acquises.

RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DU GROUPE CONSOLIDE

Le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

(EN KEUROS)	<u>31 mars 2008</u> <i>(11 mois)</i>	<u>30 avril 2007</u> <i>(12 mois)</i>
Chiffre d'affaires	154 552	116 333
Achats consommés	- 108 882	- 81 500
Marge brute	45 670	34 833
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>		
Charges externes	- 8 980	- 6 192
Personnel	- 29 730	- 23 173
Taxes	- 1 965	- 1 384
Dotations nettes aux amortissements et provisions	- 897	- 540
Autres produits et charges d'exploitation	558	203
Résultat opérationnel courant	4 656	3 746
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>		
Autres produits opérationnels	-	-
Autres charges opérationnelles	-	473
Résultat opérationnel	4 656	3 273
Coût de l'endettement financier net	- 833	- 513
Autres produits et charges financières	4	11
Résultat net avant impôts	3 827	2 750
Charge d'impôt	- 76	- 1 056
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 751	1 693
Intérêts minoritaires		62
Résultat net - part du groupe	3 751	1 755

Le résultat opérationnel s'élève à 4 656 K€uros contre 3 273 K€uros sur l'exercice précédent.

Il représente 3,01% du chiffre d'affaires contre 2,81 % sur l'exercice précédent.

Overlap Groupe enregistre un bénéfice net de 3 751 K€uros soit 2,4% du chiffre d'affaires contre un résultat net part du Groupe de 1 755 K€uros pour l'exercice précédent. (soit 1,5% du chiffre d'affaires).

Le bilan consolidé se présente comme suit :

(EN K€UROS)		<u>31 mars 2008</u>	<u>30 avril 2007</u>
Actif	Ecarts d'acquisition – net	13 157	6 294
	Immobilisations incorporelles – net	1 955	507
	Immobilisations corporelles – net	2 979	2 032
	Autres actifs financiers non courants	577	507
	Actifs d'impôts différés	7 154	239
	ACTIFS NON COURANTS	25 822	9 579
	Actif courant		
	Stocks – net	14 843	4 054
	Clients - net de provision pour dépréciation	51 646	33 705
	Impôts courants	4 400	1 078
	Autres actifs courants	9 827	7 902
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 543	860
	ACTIFS COURANTS	83 259	47 599
	TOTAL GENERAL ACTIF	109 082	57 177

(EN K€UROS)		<u>31 mars 2008</u>	<u>30 avril 2007</u>
Passif	Capital social	4 748	1 179
	Réserves et bénéfices non distribués	22 474	5 268
	Actions propres détenues	(2 301)	
	Ecarts de conversion	(59)	
	Rémunération différée sur options	156	52
	Résultat net consolidé, part du groupe	3 751	1 755
	Capitaux Propres part du groupe	28 768	8 254
	Intérêts minoritaires		(116)
	CAPITAUX PROPRES	28 768	8 138
	Passifs financiers non-courant	3 544	3 667
	Indemnité de départ à la retraite	1 085	565
	Passifs d'impôts différés	1	
	PASSIFS NON COURANTS	4 630	4 231
	Passifs financiers courant	15 691	5 376
	Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	33 160	26 615
	Fournisseurs d'immobilisations	462	1 328
	Impôts courants	3 557	3 403
	Personnel et organismes sociaux	7 475	4 139
	Produits constatés d'avance	12 910	3 256
	Provisions courantes	712	255
	Autres dettes courantes	1 717	436
	PASSIFS COURANTS	75 683	44 808
	TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	109 082	57 177

Le total du bilan augmente de plus de 90%, en raison notamment de la fusion avec IB Group. Cette opération s'analysant comme une acquisition inversée, elle impacte directement les écarts d'acquisition. Les déficits fiscaux reportables d'IB Group et de ses filiales «apportés» dans le cadre de cette opération, sont constatés en actifs d'impôt différé compte tenu des capacités bénéficiaires du Groupe, suffisamment prévisibles, pour les exercices futurs. Les stocks, les créances clients et les dettes fournisseurs ont eux aussi augmenté en raison de la fusion.

L'importance des produits constatés d'avance et des stocks est liée à un marché public dont le produit n'est reconnu qu'à la notification de la «vérification de service régulier» par le client.

Les capitaux propres augmentent de plus de 20 M€uros, traduisant notamment l'opération de fusion avec IB Group. Les passifs financiers courants, principalement constitués par les créances cédées au factor, augmentent de plus de 10 M€uros.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La transmission universelle de patrimoine, des sociétés Hexalis groupe Overlap et MIBS au profit de la société OVESYS Groupe Overlap, décidée le 28 février 2008, a pris effet le 1^{er} avril 2008, au terme du délai d'un mois d'opposition des créanciers.

7. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le mouvement de consolidation qu'a connu le marché des infrastructures informatiques ces dernières années s'est encore accentué cette année.

Notre Groupe a désormais une taille critique pour faire face à cette consolidation et doit continuer à se donner les moyens d'accompagner ce mouvement.

Le groupe a pour objectif de réaliser au moins 230 millions d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2008-2009, et notamment, grâce au développement de l'activité des services liés à l'infrastructure.

L'accroissement de la rentabilité est l'objectif majeur du groupe, objectif qui ne pourra être atteint que grâce à l'amélioration de la rentabilité de chacune des filiales, priorité du groupe pour l'exercice 2008-2009.

C'est dans cette optique qu'en date du 28 février 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire d'OVESYS a décidé la fusion de ses filiales Overlap, Hexalis et MIBS.

Par ailleurs, la société Overlap Réseaux a cédé son fonds de commerce « Intégration » à la société OVESYS. Ces opérations ont permis de restructurer cette nouvelle entité (OVESYS) en quatre départements : IBM, HP, SUN et Réseaux.

Cette nouvelle organisation devrait permettre de mutualiser les ressources afin d'assurer une meilleure cohérence au sein du Groupe et d'obtenir une homogénéisation rapide des équipes issues de MIBS et d'Overlap.

Cette amélioration de la rentabilité passe également par une augmentation de la part des services et plus précisément dans les métiers de l'infogérance. Cette croissance pourra s'effectuer en interne mais également par le biais de croissance externe. La volonté du groupe d'investir dans ces services récurrents permettrait de rentabiliser rapidement les investissements faits par le groupe dans les salles blanches.

8. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

(Article L.225-100 al.4 du C.Com)

Le présent paragraphe a pour objet de décrire les risques liés à l'activité des sociétés du groupe ou encourus par elle à ce jour, dans le cadre de procédures dans lesquelles elles sont attirées.

Le groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les procédures d'identification et de contrôle des risques, sont déterminées dans le cadre d'un Comité de Direction, compte tenu de l'organisation centralisée d'OVERLAP GROUPE.

Risques liés à l'activité

1) Le premier risque est de type conjoncturel, puisque l'activité du groupe est liée au niveau d'investissement des entreprises et des administrations. Il peut provoquer des variations du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre. Le groupe est en effet très présent dans les grands comptes, auprès des services publics et répond notamment à d'importants Appels d'Offres.

Le Groupe réduit son exposition à ces risques en développant sa présence auprès des P.M.E., dont les cycles d'investissement, à la différence de ce qui se pratique dans les grandes entreprises et les services publics, sont décalés dans le temps.

2) En ce qui concerne les activités de services, il existe un risque pour les projets au forfait. Ces projets nécessitent de prendre le risque d'un engagement de résultat, qui, en cas de « problème » dans la réalisation du projet, peut entraîner des conséquences dont la principale est la dégradation de la marge liée au projet, pouvant même conduire à une perte opérationnelle sur ce projet.

Dans la pratique, grâce à une bonne analyse des risques liés aux projets étudiés, c'est sur les projets réalisés au forfait que les entités d'OVERLAP GROUPE concernées réalisent les marges les plus importantes.

Chaque projet fait l'objet d'une sélection attentive (comité de décisions) et l'expérience du groupe de ce type de contrat n'a jamais conduit ce dernier à dépasser le forfait prévu initialement.

3) Risque lié au poids de certains clients

Les clients d'OVERLAP GROUPE sont essentiellement des grands comptes dont la solvabilité est excellente. Depuis l'intégration de MIBS, la dépendance du Groupe vis-à-vis des 20 premiers clients s'est sensiblement réduite. Cette tendance contribue à diminuer ce risque.

4) Comme toute société de services, OVERLAP GROUPE par le biais de sa filiale Ovélia est soumis aux risques d'inter-contrats (nombre de jours disponibles pour les collaborateurs entre deux missions) de ses consultants.

C'est un indicateur qui est suivi de manière très attentive par le comité de direction. De plus, le groupe a recours à des « consultants indépendants » qui peuvent être considérés comme des « variables d'ajustements ».

5) Les risques liés à l'installation, qui sont, dans certains contrats ou marchés, sanctionnés par des pénalités :

i) Délais de livraison : ce risque existe car les grands marchés (surtout publics) le prévoient. Toutefois, le groupe applique des procédures rigoureuses qui interdisent aux ingénieurs commerciaux de prendre le moindre risque dans ce domaine. Nous n'enregistrons une commande qu'après avoir vérifié auprès de nos fournisseurs les délais de livraison des matériels. De plus, les fournisseurs sont aujourd'hui très bien organisés pour répondre à cette problématique (enregistrement des commandes prévisionnelles, visibilité des délais accessibles aux partenaires via leur site web, ...). Dans la pratique, nous n'avons jamais eu à subir de problème dans ce domaine.

ii) Délais de mise en œuvre : si ce risque est contractuellement assumé par le groupe, dans la majorité des cas, il repose sur le fournisseur qui assure l'installation. Dans les faits, ce risque ne s'est jamais produit.

iii) Mise en œuvre : compte tenu des procédures mises en œuvre dans les entités du Groupe, la survenance d'un tel risque n'aurait, en général, comme conséquence qu'une faible diminution de la marge de l'opération concernée, sans la mettre en péril.

iv) Défaillance des matériels et logiciels : elle peut être sanctionnée par des pénalités. Ce risque, même s'il est prévu parfois dans nos contrats/marchés, est toujours couvert par une garantie de 1 à 3 ans du «fabricant », et, dans la très grande majorité des cas, les défaillances sont supportées par le fabricant, quelle que soit la forme contractuelle, car c'est lui qui assure la maintenance du matériel ou du logiciel.

6) Le risque d'erreur de dimensionnement des matériels :

Dans le cadre de son activité de vente de matériels, OVERLAP GROUPE a un rôle de conseil et peut être amené à s'engager sur des performances, des capacités ou des fonctionnalités. En cas de mauvaise évaluation ou de problèmes rencontrés lors de l'installation, il peut arriver que les clients exigent la mise en œuvre de moyens complémentaires. Ce risque, qui ne s'est produit que très rarement, est par ailleurs limité par deux approches :

i) Tout d'abord lorsqu'OVERLAP GROUPE (ou l'une de ses filiales) et/ou les constructeurs (IBM, HP, SUN etc.) identifient une incertitude quant aux besoins de leurs clients, le ou les matériels livrés sont souvent surdimensionnés afin de permettre, le cas échéant, de débloquer des extensions de capacité complémentaires. Une anticipation du sur-coût est alors déjà intégrée dans le prix.

ii) Ensuite, dans la majeure partie des cas, OVERLAP GROUPE minimise ces risques par la prise d'engagements miroirs avec le constructeur, qui assume donc l'impact des coûts éventuels liés à une insuffisance des configurations.

Risques liés à l'infogérance

Exterinfo, filiale du groupe Overlap est une société spécialisée dans l'infogérance. L'infogérance se définit comme la gestion par un tiers, l'infogérant, de tout ou partie de l'informatique d'une entreprise ou de ses processus.

Le risque de rupture des contrats par les clients, en cas d'interruption de services, est réel. Ce risque est limité néanmoins du fait de l'architecture des Systèmes et DataCenters mise en place (climatisation et alimentation électrique secourues par des groupes électrogènes, plan de reprise d'activité, plan de secours, basculement sur un autre site.....). Ces dispositifs de sécurité font l'objet de tests réguliers pour maintenir dans la durée un haut niveau de disponibilité des équipements.

Risques liés aux évolutions technologiques

Les marchés sur lesquels le groupe exerce son activité se caractérisent par des évolutions technologiques très rapides, une évolution des standards industriels, l'arrivée de nouveaux concurrents et une apparition fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits.

Pour ce qui concerne les offres de Serveurs, Stockage et Middleware, OVERLAP GROUPE a fait le choix des technologies de ses partenaires, notamment celles d'IBM, d'HP et de SUN, les leaders mondiaux des infrastructures informatiques.

Pour ce qui concerne les mainframes, IBM n'a plus de concurrence, après la disparition des « compatibles », la quasi inexistence d'une offre « de seconde main » et la quasi-disparition des mainframes des autres constructeurs.

Les offres Unix de nos partenaires sont actuellement les meilleures du marché.

Quant aux solutions de stockage, IBM, HP et SUN sont des acteurs dominants.

Les solutions de logiciel d'infrastructures d'IBM et d'HP sont très complètes et ces deux fournisseurs l'élargissent constamment en achetant des éditeurs concurrents.

Enfin, pour les choix technologiques réseaux, les partenariats d'OVERLAP GROUPE étant multiples, le risque s'en trouve limité.

Le succès du groupe dépend en grande partie des offres des fabricants. La capacité du groupe à détecter les ruptures technologiques et adapter ses offres pour répondre aux besoins évolutifs de ses clients sans délai et au meilleur prix est donc essentielle. En ce sens, les évolutions technologiques sont perçues comme des opportunités. Le groupe maintient une veille technologique constante et attentive, afin de limiter ce risque.

La proximité de nos consultants avec nos clients permet d'identifier les innovations ou les ruptures technologiques significatives. A partir de ces informations, le management est à même de prendre les décisions nécessaires pour conserver son leadership.

Risque lié à la dépendance à certains fournisseurs

A l'origine, OVERLAP GROUPE avait fait le choix d'un partenariat quasi exclusif avec IBM pour l'ensemble des technologies Serveurs, Stockage et logiciels d'infrastructures. Depuis le rapprochement avec IB GROUP, la répartition de la majorité des achats s'est

répartie entre les deux principaux fabricants mondiaux : IBM et HP, ce qui a réduit ce facteur de dépendance.

Par ailleurs, OVERLAP GROUPE propose des solutions globales qui s'appuient sur plusieurs technologies. Les fabricants des composantes technologiques disposent d'un réseau de grossistes permettant de répondre à la demande des clients d'OVERLAP Groupe. OVERLAP Groupe sélectionne ses grossistes en fonction des meilleures opportunités d'achat. Grâce à cette organisation, OVERLAP Groupe a toujours pu satisfaire les demandes de ses clients.

La politique d'IBM, comme celle d'HP, dans ce domaine est inscrite dans la durée, et les ventes indirectes réalisées par le canal des partenaires commerciaux représentent, depuis de très longues années plus de 50% en moyenne des ventes au niveau mondial. Un pourcentage en constante progression.

Risque lié aux pays

Le groupe a limité les risques dans les pays où il est implanté en dehors de la France : la Suisse et l'Espagne. La petite taille de ces filiales et le niveau de délégation concédée aux managers locaux sécurisent les risques éventuels.

Risque lié à la saisonnalité

Le groupe enregistre une activité généralement inférieure au cours du premier semestre (avril à septembre) par rapport au second semestre. Environ 45% du chiffre d'affaires annuel au premier semestre et 55% au cours du second.

Risque lié à l'environnement

L'activité du Groupe n'engendre pas ce type de risque.

Risque lié à la politique de croissance externe

Le Groupe a pour stratégie de poursuivre la croissance de son chiffre d'affaires à un rythme soutenu en privilégiant notamment les acquisitions de société de services informatiques. Dans le cadre de cette stratégie, l'identification des cibles à acquérir peut se révéler délicate et l'évaluation des risques liés à une opération d'acquisition pourrait être erronée. Par ailleurs, l'intégration d'une nouvelle société acquise au sein du groupe pourrait s'avérer difficile ou ne pas produire la totalité des synergies attendues.

Toutefois, OVERLAP GROUPE a montré dans le passé qu'il savait maîtriser ces deux risques et a réussi ses principales opérations de croissances externes (Advantel, Ordalys, Jeeves France, E-Technologie, Virtual Computer, Hexalis, Syslab, Exterinfo, Digilease, Trees Réseaux).

Cette maîtrise est confortée par la fusion réussie d'OVERLAP GROUPE et d'IB Group.

Risques liés aux brevets, marques et licences

Le groupe n'est titulaire d'aucun brevet et ne commercialise pas ses produits sous licence. En revanche, la dénomination sociale de chaque société du groupe a fait l'objet d'un dépôt de marque. Par ailleurs, aucune procédure d'opposition, de contrefaçon et/ou de nullité n'est engagée par un tiers à l'encontre du groupe ou de ses filiales.

Risques liés à l'égard du personnel et au départ de personnes clés

Les sociétés du groupe estiment ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis du personnel, tant technique que commercial.

La centralisation décisionnelle n'entraîne pas une dépendance des sociétés du groupe à l'égard de ses «hommes clés», de telle sorte que l'indisponibilité ou le départ de l'un d'eux ne pourrait affecter les résultats. En outre, du fait de l'organisation retenue, chaque client dispose de façon systématique de plusieurs interlocuteurs au sein du groupe.

Georges HOROKS, actuel Président Directeur Général d'OVERLAP GROUPE, a donné à l'entreprise l'impulsion déterminante en la rachetant en 1999, et reste un homme clé pour le développement du groupe.

Toutefois, plus l'entreprise grandit, et surtout plus elle enrichit sa structure de management, moins elle est dépendante de son PDG, d'autant plus que la direction opérationnelle au quotidien est assurée par le Directeur Général Délégué, Stéphane DELIRY, qui s'appuie sur une équipe de 12 managers.

Chaque entité opérationnelle est dirigée par un expert dans son domaine. Ces dirigeants d'entités bénéficient du support de structures fonctionnelles communes.

L'ensemble de ces managers, à leur tour, deviennent clés pour l'entreprise, mais celle-ci saurait faire face à leur départ, comme toute entreprise de la taille d'OVERLAP GROUPE.

Politique d'assurances

Nous avons souscrit des polices d'assurance pour nous couvrir contre un grand nombre de risques. Ces assurances concernent la responsabilité civile, les dommages matériels, la perte d'exploitation, le transport, etc. La nature et l'étendue de notre couverture sont contrôlées chaque année.

Risque de taux d'intérêt

La plupart de nos contrats sont conclus à taux fixe ce qui élimine le risque de variation. Concernant les emprunts contractés par OVERLAP GROUPE, à taux variable, l'impact d'une variation de 1% des taux d'emprunt sur un an entre le 1^{er} mai 2007 et le 31 mars 2008 aurait eu une incidence de 7 Keuros.

Risques de change

En France, le groupe facture ses prestations en euros, par conséquent son risque de change est nul.

Le groupe procède à ses achats de marchandises en France, à l'exception de quelques rares fournisseurs aux Etats-Unis. La quasi-intégralité de ses achats est donc facturée en euros.

Risque sur actions

En cours d'exercice, OVERLAP GROUPE place sa trésorerie à court terme par le biais de SICAV et certificats de dépôts. Compte tenu du faible montant des Valeurs Mobilières de Placements aux 31 mars 2008 et 2007, OVERLAP GROUPE ne détaille pas son portefeuille ni ne calcule de sensibilité liée aux variations éventuelles de cours de bourse.

Il n'y a donc aucun risque sur actions ni aucune clause à laquelle le groupe est partie prenante et susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours du titre.

Risques Juridiques

La société et ses filiales font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux et sociaux et le risque associé à ces contrôles est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

En matière sociale, les sociétés du Groupe peuvent être confrontées à des actions prud'homales de salariés. Le risque associé à ces actions est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Nous vous précisons, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, que la société Overlap Groupe n'a pas pris en charge, au cours de l'exercice, de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code.

10. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par Overlap Groupe que par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Les dirigeants :

Composition du Conseil d'Administration :

- Georges HOROKS
- Eric LIEURE
- Stéphane DELIRY
- Michel ROLLAND

En outre, nous communiquons également la liste des autres mandats de nos administrateurs

Monsieur Georges Horoks est au 31 mars 2008:

- Président de la Société Overlap SAS
- Président de la Société Hexalis Groupe Overlap SAS
- Président de la société Overlap Réseaux SAS
- Président Directeur Général de la société MIBS Infrastructure et services (SA)
- Président de la société Exterinfo SAS
- Président de la société Ovélia SAS
- Gérant des SCI du Moulin des Bruyères, GJ 2M et GMH Roquette.

Monsieur Eric Lieure est au 31 mars 2008:

- Gérant de la SCI Eole

Monsieur Stéphane Deliry est au 31 mars 2008:

- Administrateur de la société MIBS Infrastructures et Services

Monsieur Michel Rolland est au 31 mars 2008:

- Gérant de la Société à responsabilité limitée Digilease

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

**Rémunération totale perçue au titre de l'exercice 2007 -2008
soit du 1^{er} mai 2007 au 31 mars 2008 (Exercice exceptionnel de 11 mois)**

Georges Horoks, Président du Conseil d'administration, Directeur Général

Rémunération fixe : 181 500 euros
Rémunération variable 100 000 euros

Eric Lieure, Administrateur, et Directeur Général Délégué

Rémunération fixe 100 617 euros
Rémunération variable 25 000 euros

Stéphane Deliry, Administrateur et Directeur des Opérations rémunéré sur la société Overlap

Rémunération fixe 137 500 euros
Rémunération variable 100 000 euros

Par ailleurs, il lui a été attribué 120 000 options de souscriptions sur décision du Conseil d'Administration en date du 23 septembre 2002, et 60 000 options de souscriptions conditionnées à des critères de résultats sur décision du Conseil d'administration en date du 15 novembre 2004.

Michel Rolland, Administrateur et Secrétaire Général rémunéré au titre de son contrat de travail

Rémunération fixe 93 500 euros
Rémunération variable 117 804 euros

Par ailleurs, il lui a été attribué 120 000 options de souscriptions sur décision du Conseil d'Administration en date du 23 septembre 2002, et 90 000 options de souscriptions conditionnées à des critères de résultats sur décision du Conseil d'administration en date du 15 novembre 2004.

A ces rémunérations, s'ajoute pour tous les administrateurs l'utilisation d'un véhicule de fonctions et pour Eric Lieure une garantie chômage des dirigeants.

Le 6 juin 2008, le Conseil d'administration a nommé Stéphane Deliry, Directeur Général Délégué d'Overlap Groupe. Sa rémunération entre dans le champ d'application des articles L 225 - 38 et suivants du Code de Commerce et en application de l'article L225-42-1 du Code de Commerce la soumission de cette convention à l'Assemblée Générale fera l'objet d'une résolution spécifique et a fait l'objet d'une publicité sur le site internet de notre société.

Jusqu'au 21 novembre 2007 date de la fusion, les administrateurs de la société ex IB Group étaient :

Monsieur Loïc VILLERS, Président Directeur Général :

- . Rémunération brute versée par IB Group jusqu'à cette date : 293 949 €
- . Contrat de substitution pour le chômage et régime de retraite supplémentaire relevant des dispositions de l'article 82 du CGI : au cours de l'exercice 2007-08, IB Group a versé la somme totale de 7 337 €.

Monsieur Stéphane REGENET, Administrateur et Directeur Financier :

- . Rémunération et indemnités brutes versées par IB Group au titre de son contrat de travail : 157 861 €

Monsieur Gilles DEBEUNNE, Administrateur

Monsieur Vincent ROUAIX, Administrateur

11. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Administrateurs :

Administrateurs	Date de nomination	Expiration du mandat
Georges Horoks	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013
Eric Lieure	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011
Michel Rolland	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011
Stéphane Deliry	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011

Commissaires aux comptes titulaires :

	Date de nomination	Expiration du mandat
DELOITTE et Associés	AG 24/09/2004	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2010
VACHON et Associés	AG 21/09/2006	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2012
AUDIT et Diagnostic	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013

Commissaires aux comptes suppléants :

	Date de nomination	Expiration du mandat
Société BEAS	AG 24/09/2004	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2010
Société EAC	AG 21/09/2006	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2012
Monsieur Benoît GILLET	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013

12. PRISE DE PARTICIPATIONS NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES – CESSION DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Sous l'impulsion de leurs dirigeants communs, qui avaient signé un protocole d'accord le 25 juin 2007 en vue du rapprochement des deux sociétés cotées, les Assemblées Générales des actionnaires d'OVERLAP Groupe et d'IB Group, réunies en sessions extraordinaires, le 22 novembre 2007, ont décidé de fusionner ces deux sociétés holding. Une parité de 6 actions IB Group pour 1 action OVERLAP Groupe a été retenue dans le cadre de cette opération. En conséquence, les actionnaires d'OVERLAP Groupe ont pris le contrôle d'IB Group.

D'un point de vue juridique, IB Group est la société absorbante et OVERLAP Groupe est la société absorbée.

Cependant, d'un point de vue économique et comptable, cette opération doit être interprétée comme une acquisition inversée conformément à la norme IFRS 3. Il en résulte, que la société OVERLAP Groupe a, après le regroupement de ces entreprises, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des sociétés regroupées.

En conséquence sur le plan comptable, OVERLAP Groupe doit être considérée comme la société absorbante et IB Group comme la société absorbée et l'acquisition inversée doit être comptabilisée selon les paragraphes B3 à B15 d'IFRS 3.

L'Assemblée Générale du 22 novembre 2007 a décidé de rassembler le nouveau groupe ainsi constitué sous la dénomination commune d'OVERLAP Groupe, en changeant la dénomination d'IB Group, société absorbante sur le plan juridique.

Nous vous rappelons que, OVERLAP Groupe S.A. a cédé à sa filiale OVERLAP S.A.S. sa participation dans MIBS le 13 février 2008.

13. CAPITAL ET ACTIONNARIAT / OPERATIONS SUR TITRES

Capital de la société OVERLAP Groupe au 31 mars 2008 :

Au 31 mars 2008, le capital social s'élevait à 4 747 890,20 euros divisé en 23 739 451 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune.

Le 20 juin 2008, le Conseil d'administration suite aux pouvoirs conférés par l'assemblée générale mixte du 23 septembre 2005, a procédé à une augmentation de capital de 10 400 euros par incorporation de réserves et attribution d'actions ordinaires gratuites aux salariés et mandataires sociaux, par application des dispositions des articles L225-197-1 à L225-197-5 du code de commerce. Le capital social est fixé 4 758 290,20 euros divisé en 23 791 451 actions de 0,20 euros de valeur nominale chacune.

Actionnariat de la Société :

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié, des deux tiers et 90 % du capital social ou des droits de vote :

Georges Horoks (et sa famille) détient au 31 mars 2008 : 35,2 % du capital et 50,23 % des droits de vote.

Eric Lieure détient au 31 mars 2008 : 6,7 % du capital et 9,7 % des droits de vote.

Franchissement de seuil :

Le 21 décembre 2007, le Louvre Gestion en sa qualité de société de gestion du FCP Découvertes Crédit Agricole, représenté par UI Gestion, a déclaré un franchissement à la baisse du seuil des 5% de droits de vote en détenant 552 964 actions.

Le 6 Février 2008, ARGOS Investment Fund a déclaré un franchissement à la baisse du seuil de 5% en cédant en bloc la totalité des actions.

Le 19 mai 2008, Alto Invest a déclaré détenir 741 313 actions soit 3,12 % du capital et autant de droits de vote soit 2,09%.

Opérations sur titres réalisées par les Dirigeants :

Le 3 janvier 2008, Georges Horoks a cédé 348 090 titres dans le cadre de la promesse de vente consentie à la société GALAPAGOS, le 29 juillet 2005. Le prix de vente avait été fixé à 2,0339 euros par action avant l'introduction en bourse d'OVERLAP Groupe (ALOVG) et la fusion récente avec IB-Group, soit 0.34 € par action après l'échange de 1 action pour 6 lors de la fusion, ce prix ayant été déterminé sur la base d'une valorisation d'environ 16.000.000 d'euros, à laquelle avait été appliquée une décote de 75%, conformément au système de valorisation retenu pour toutes les sociétés dans lesquelles GALAPAGOS détient des option.

Le 3 janvier 2008, Eric Lieure a cédé 75 990 titres vendus dans le cadre de la promesse de vente consentie à la société GALAPAGOS, le 29 juillet 2005. Le prix de vente avait été fixé à 2,0339 euros par action, avant l'introduction en bourse d'OVERLAP Groupe (ALOVG) et la fusion récente avec IB-Group, ce prix ayant été déterminé sur la base d'une valorisation d'environ 16.000.000 d'euros, à laquelle avait été appliquée une décote de 75%, conformément au système de valorisation retenu pour toutes les sociétés dans lesquelles GALAPAGOS détient des options.

Nous vous communiquons en outre ci-après les tableaux de répartition du capital et des droits de vote aux dates d'ouverture et de clôture de cet exercice.

Ces données sont issues de la société CACEIS teneur de comptes et concernent les titres inscrits au nominatif.

Actionnariat	Nombre d'actions en capital	% du capital	Nombre d'actions en droits de vote	% en droits de vote
Famille Horoks	8 359 954	35,2%	16 646 512	50,24%
Direction groupe	2 461 790	10,4%	4 843 580	14,6%
Autres actionnaires nominatifs	1 608 441	6,8%	2 547 513	7,7%
Autocontrôle	2 210 547	9,3%	0	0,0%
PEE	263 424	1,1%	266 484	0,8%
Public	8 835 295	37,2%	8 832 235	26,7%
Total	23 739 451	100%	33 136 324	100,0%

ACTIONS PROPRES – EVOLUTION DU 28/07/2000 AU 31/03/2007

Actions propres	Evolution du 28/07/00 au 31/03/07				
	Date	Nombre d'actions	Cours achat	Cours cession	% en capital
	28/07/00	414.688	21,39 €		3,49
	05/09/00	(100.000)		24,00 €	0,84
	20/02/01	2.205	18,01 €		0,19
	30/03/01	(48.535)		24,5 €	0,41
	31/12/02	(1.805)		1,41 €	0,01
	31/03/03	266.553			2,25
	31/03/04	266.553			2,25
	31/03/05	266.553			3,01
	31/03/06	266.553			3,01
	31/03/07	266.553			3,01
	31/03/08	2.210.547*			9,03

* le détail est repris dans le rapport annuel annexé au présent rapport

14. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Vous trouverez ci-après le tableau d'évolution des cours de l'action Overlap Groupe depuis son introduction (*source : euronext.fr*).

Le code ISIN d'Overlap Groupe est devenu FR0004051530 le 22 novembre 2007. Avant cette date le code ISIN d'Overlap Groupe était FR 0010044149

Exercices	Nombre de titres échangés	+ Haut	+ Bas	Capitalisation	Nombre d'actions en fin de période
Introduction sur Alternext le 25 novembre 2005					
du 1 ^{er} décembre 2005 au 30 avril 2006	3 635 616	8,802	6,612	18 269 863	2 303 311
du 1 ^{er} mai 2006 au 30 avril 2007	26 643 582	9,438	7,002	18 861 411	2 358 266
du 1 ^{er} mai 2007 au 22 nov. 2007	7 303 674	10,752	7,602	18 493 522	2 358 266
du 23 nov. 2007 au 31 mars 2008	5 889 099	1,500	1,000	27 775 158	23 739 451

A compter du 23 novembre 2007, l'action OVERLAP Groupe évolue sur le Compartiment C d'Euronext Paris (segment Next Economy), suite à la fusion absorption réalisée avec IB Group.

Au cours de cet exercice, l'action du Groupe a évolué comme suit :

Périodes	Nombre de titres échangés	+ Haut	+ Bas	Capitalisation	Nombre d'actions en fin de période
mai 2007	704 538	8,250	8,100	3 242 616	2 358 266
juin 2007	2 383 998	10,752	8,292	4 063 292	2 358 266
juillet 2007	904 050	10,350	9,312	3 792 092	2 358 266
août 2007	183 708	9,600	8,000	3 537 399	2 358 266
septembre 2007	898 800	9,702	8,502	3 419 486	2 358 266
octobre 2007	1 689 528	9,000	7,800	3 242 616	2 358 266
novembre 2007	592 830	1,417	1,247	29 603 095	23 739 451
décembre 2007	2 157 723	1,500	1,130	32 997 837	23 739 451
janvier 2008	636 313	1,380	1,000	28 249 947	23 739 451
février 2008	1 525 568	1,274	1,130	28 012 552	23 739 451
mars 2008	692 540	1,190	1,100	27 775 158	23 739 451

15. ACTIONNARIAT ET PARTICIPATION DES SALARIES DE LA SOCIETE

15.1 Actionnariat (plan de souscription ou d'achat d'actions)

1) Plan d'options de souscriptions accordé par ex IB Group

2. Plan d'option de souscription ou d'achat d'actions II et III – AGE d'IB Group du 26/11/01

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre un nouveau plan d'option de souscription ou d'achat d'actions pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, ne pouvant donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social au jour de cette Assemblée, soit 237.397 actions.

- Date de l'attribution des options (décisions du Conseil d'Administration) : 5 février 2004 et 1^{er} décembre 2004
- Nombre total d'actions pouvant être souscrites : 210.000
- Nombre de dirigeants ou mandataires sociaux concernés : 1 (désigné administrateur postérieurement à l'attribution des options).
- Point de départ et fin d'exercice des options : entre le 5 février 2005 et le 5 février 2009 et entre le 1^{er} décembre 2006 et le 1^{er} décembre 2009
- Nombre d'actions souscrites à ce jour : 0

L'Assemblée Générale d'IB Group du 17 janvier 2005 a conféré une nouvelle autorisation au Conseil d'Administration pour consentir, dans un délai de 38 mois à compter de cette Assemblée, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés et des dirigeants sociaux –ou à certains d'entre eux- de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L 225-180 du Code de Commerce des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, ou à l'achat d'actions provenant d'un rachat effectué, préalablement à l'ouverture de l'option, dans les conditions prévues par la Loi.

Le nombre total des options consenties en vertu de cette autorisation ne pouvant donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social existant au jour de ladite Assemblée Générale, soit 237.397 actions.

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas encore utilisé de cette autorisation.

2) Plan d'options de souscriptions accordé par Overlap Groupe

- L'Assemblée Générale d'Overlap Groupe du 10/06/2002 a autorisé l'émission d'actions par la société à titre d'augmentation de capital résultant de la levée des options consenties dans la limite des 8% du dit capital à cette date.

Un premier Conseil d'Administration en date du 23/09/2002 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions portant sur 5% du capital.

Un deuxième Conseil d'Administration en date du 15/11/2004 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions portant sur 3% du capital restant à attribuer.

Nombre d'options autorisé par l'AGE (Base 8%)	Durée de l'autorisation de l'AGE	Date du CA ayant arrêté le plan d'options	Nombre d'options émises par le CA	Délai d'exercice des options	Prix de souscription pour une action	Date d'échéance des options
960 000	38 mois	23/09/02	600 000	1/10/06 au 30/09/09	0,38 €	30/09/09
		15/11/04	360 000	16/11/08 au 30/09/09	0,655€	30/09/09

- Nombre d'actions souscrites à ce jour : 0

15.2 Participation

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés issus du groupe Overlap ont bénéficié en novembre 2005 de la souscription d'actions d'Overlap Groupe au prix de 6,72 euros, lors de l'introduction de la société sur le marché Alternext d'Euronext, adhérent d'un plan d'épargne d'entreprise.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital au travers d'un organisme collectif de placement ou autre PEE restera inférieure à 3 %, la société est tenue de convoquer tous les 3 ans une Assemblée Générale Extraordinaire devant se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce.

La dernière Assemblée Générale Extraordinaire à s'être prononcée sur un tel projet date du 25 mars 2005 et une résolution sera proposée aux actionnaires lors de la prochaine assemblée.

16. ACTIONS GRATUITES (Article L.225-197-4 du C.Com)

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration de la Société IB Group, lors de sa réunion du 24 octobre 2005, a arrêté un plan d'attribution gratuite d'actions conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2005, et a attribué gratuitement 720.000 actions à émettre à titre d'augmentation de capital.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'IB group, lors de sa réunion du 19 juin 2006, a arrêté un second plan d'attribution gratuite d'actions conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée, et a attribué gratuitement 110.000 actions à émettre à titre d'augmentation de capital.

En raison du départ d'un salarié attributaire de 4.000 actions au titre du second plan avant la date d'attribution définitive, 4.000 actions ont pu être «réattribuées», de sorte que le nombre d'actions pouvant encore être attribuées gratuitement par le Conseil s'élevait au 30 novembre 2006 à 65.985.

A cette date, le Conseil d'IB Groupa arrêté un troisième plan d'attribution gratuite d'actions, et a attribué 24.000 actions à émettre à titre d'augmentation de capital.

Sur un total de 886.985 actions, il a été attribué à ce jour 850.000 actions à émettre.

Nous vous précisons que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée expire le 30 novembre 2008.

Toutes précisions sont données dans le rapport spécial établi dans le cadre de ces attributions gratuites d'actions.

17. INFORMATIONS SOCIALES (Article L.225-102-1 du C.Com)

En application des articles L.225-102-1 et R.225-104 du code de Commerce, nous vous communiquons les informations suivantes:

Effectif et Evolution de l'effectif du groupe

- Effectif : 471 personnes au 31 mars 2008 dont 40 personnes chez Overlap Groupe
- Embauches : 137 personnes
- Difficultés de recrutement : N/S
- Licenciements et départs volontaires : 94 personnes
- Main d'œuvre extérieure : recours ponctuel à l'intérim pour remplacement de salariés absents (congés maternité, maladie, etc...) et pour accroissement ponctuel des tâches administratives.
- A ce jour, le groupe n'emploie aucun travailleur handicapé.
- Une commission hygiène et sécurité est instaurée au sein du Comité d'Entreprise du Groupe. Il n'a pas été reporté de manquement particulier et aucun rapport spécifique n'a été établi notamment sur l'amiante. Enfin, compte tenu de l'activité des sociétés du groupe, le nombre d'accidents du travail est très réduit (moins d'une dizaine par an tous établissements confondus) et de faible gravité.

Durée du travail

- Organisation du temps de travail : conforme aux accords 35 heures négociés au sein du groupe. Une demande de reconnaissance d'UES pour les sociétés du groupe a été demandée devant le Tribunal d'Instance le 26 mai 2008 et a été accordée le 5 juin 2008.
- Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein : 151H67 par mois ou au forfait jours en fonction du degré d'autonomie des salariés.
- Durée du temps de travail pour les salariés à temps partiel : selon le cas mais pas significatif
- Heures supplémentaires : payées
- Absentéisme et motifs : non significatif

Salaires

- Rémunérations : les salaires sont révisables annuellement catégorie par catégorie et au cas par cas en fonction des objectifs définis en début d'année
- Charges sociales : conformes aux dispositions légales et réglementaires
- Application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail (participation et intéressement des salariés): accord de participation signé chez MIBS en 2001 et 2005 chez Ovélia
- Egalité professionnelle entre hommes et femmes : respectée.

Relations avec les salariés et la Société en général

- Formation : les dépenses sont supérieures au « 1% formation », en raison de l'obtention nécessaire par les ingénieurs de « certifications constructeurs ».
- Œuvres sociales : dans le cadre du Comité d'Entreprise.
- Compte tenu de la taille du groupe et de ses activités celui-ci n'est pas concerné par les points suivants :
 - . importance de la sous-traitance/ manière dont la société promeut auprès de ses sous traitants les dispositions des conventions fondamentales de l'OIT,
 - . manière dont la société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional,
 - . relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les association de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines,
 - . manière dont la société s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT,
 - . manière dont les filiales étrangères de la société prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.

18. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES (Article L.225-102-2 du C.Com)

En application des dispositions des articles R.225-105 et L.225-102-2 du code de commerce, nous vous informons qu'eu égard aux activités exercées par le groupe, sans incidence sur l'environnement, ce dernier n'est pas concerné par les mentions visées à ces article.

19. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Article L.232-1-II du C.Com)

Pour nous conformer aux dispositions de l'article L.232-1-II du Code de Commerce, nous vous précisons que notre société n'a pas engagé de frais en matière de recherche et développement.

Overlap groupe avait été reconnu le 10 juillet 2006 pour sa qualité d'entreprise innovante par OSEO (ex ANVAR, Agence Nationale de Valorisation de la recherche). Ce label a été réattribué au nouveau groupe issu de la fusion en date du 31 décembre 2007.

Ce label obtenu dans le cadre de son activité, constitue une reconnaissance du caractère novateur des solutions développées par OVERLAP GROUPE dans le secteur des infrastructures et des services informatiques.

Cette qualification OSEO ANVAR traduit l'investissement d'OVERLAP GROUPE en Recherche et Développement, moteur de la création de valeur pour ses clients.

Le label « Entreprise Innovante » de l'OSEO ANVAR permet à OVERLAP GROUPE de bénéficier des investissements de la part des FCPI – Fonds Communs de Placement dans l'innovation – et ainsi, d'élargir les modes de financement de son développement.

20. CHOIX DE LA DIRECTION GENERALE

Nous vous rappelons que lors de sa réunion du 13 octobre 2005, le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société ; le Président du Conseil d'Administration assumant également sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

21. APPROBATION DES COMPTES - QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice social clos le 31 mars 2008 et leurs annexes, tels qu'ils vous ont été présentés ce jour, ainsi que les résolutions qui vous sont soumises.

Vous ne manquerez pas, en conséquence, de donner quitus de leur gestion à vos Administrateurs.

Vous allez entendre, par ailleurs, la lecture du rapport établi par le Président du conseil d'administration en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission. A ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport de votre Président.

Nous joignons en annexe au présent rapport :

- Le tableau récapitulatif des délégations conférées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, en application de l'article L.225-100 du Code de commerce,
- Le tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices visé par l'article R.225-102 du Code de commerce.

Enfin, nous vous donnerons lecture de notre rapport sur les stocks options (article L.225-184 du Code de commerce) et sur l'attribution gratuite d'actions (article L.225-197-4 du Code de commerce).

22. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous indiquons que la société fait une interprétation stricte des articles L225-39 et L225-38 du Code de Commerce. Dès lors, en application de l'article L 225-39 du Code de Commerce, les opérations courantes s'entendent comme celles effectuées de manière habituelle par la société, dans le cadre de son activité, c'est à dire son objet social.

Deux conditions doivent être remplies :

- Les conventions doivent porter sur des opérations courantes, c'est à dire sur des opérations effectuées par la société d'une manière habituelle dans le cadre de son activité. (objet social de la société).
- Les conventions doivent être conclues à des conditions normales, c'est à dire ne comportent pas au profit des personnes visées, un gain exorbitant ou des conditions exceptionnelles

Dès qu'elles remplissent ces deux conditions précitées, les principales conventions intra-groupe sont considérées comme des conventions courantes.

Le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L225-40 du Code de commerce vous donne toutes informations utiles sur ces conventions, et que nous vous demandons d'approuver.

5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Etabli en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce

Exercice clos le 31 mars 2008

Vachon & Associés
20 rue d'Aumale
75009 PARIS

Audit & Diagnostic
160 Boulevard Haussmann
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-
Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine
Cedex

OVERLAP GROUPE

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères
92411 COURBEVOIE

**Rapport des Commissaires aux Comptes
Sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société
Pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à
l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
Etabli en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235
du Code de commerce**

Exercice clos le 31 mars 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société OVERLAP GROUPE, S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly, le 30 juillet 2008

Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés

Audit & Diagnostic

Deloitte & Associés

Bertrand VACHON

Didier MICHEL

Laurent ODOBEZ

OVERLAP GROUPE
Société Anonyme
au capital de 4 758 290,20 euros
Siège social : Le Cristallin
9 rue du Moulin des Bruyères
92400 COURBEVOIE
RCS NANTERRE B 422 153 361

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE
PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DES PROCEDURES
DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE
AU 31 MARS 2008**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des articles L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, "le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société".

En outre, ce rapport indique « les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général ».

Le Président assume la responsabilité de l'existence de ce rapport et de la réunion des informations nécessaires à son établissement.

PREMIERE PARTIE**CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****INTRODUCTION : RAPPEL DU MODE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION
GENERALE**

En vertu d'une délibération en date du 13 octobre 2005, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général de la société. La Direction Générale de la Société est donc assumée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Georges Horoks.

Le Conseil a également nommé deux Directeurs Généraux Délégués :

- Monsieur Eric Lieure le 22 novembre 2007
- Monsieur Stéphane Deliry le 4 juin 2008

I COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**1. PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Monsieur Georges Horoks.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Membres	Date de nomination	Durée du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonctions exercées dans la société
Georges HOROKS	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 31 mars 2013	Directeur Général CA du 22 novembre 2007
Eric LIEURE	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2011	Directeur Général Délégué CA du 22 novembre 2007
Stéphane DELIRY	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2011	Directeur Général Délégué CA du 4 juin 2008
Michel ROLLAND	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 30 avril 2011	Directeur administratif et financier

Georges Horoks, Président, qui dirige la société depuis le rachat du Groupe Overlap en 1999, a clairement démontré sa capacité à faire croître et rentabiliser le Groupe. Les objectifs fixés sont globalement tenus, et la forte volonté de croissance (tant au niveau de la croissance interne que de la croissance externe) et d'amélioration de la rentabilité a mené la stratégie de ces 9 dernières années. Pour rappel, Georges Horoks a accumulé une expérience de 27 années dans le secteur informatique, et il a notamment exercé des responsabilités importantes en qualité de Président Directeur Général d'Hitachi.

Stéphane Deliry a rejoint le Groupe Overlap en 2001 et a occupé différents postes de Direction. Au cours de ces sept années, Stéphane Deliry a progressivement vu ses responsabilités croître, jusqu'à la Direction Générale du Groupe et sa nomination comme Directeur Général Délégué du Groupe et Directeur Général d'Ovesys Groupe Overlap.

Michel Rolland a occupé depuis ses trente dernières années des responsabilités importantes et notamment de Directeur Général. Il a rejoint la société Overlap fin 1998 pour prendre la responsabilité de la Direction Administrative et Financière du Groupe et a accompagné depuis lors son développement.

Eric Lieure, est ingénieur des Mines d'Alès . Il a débuté sa carrière chez IBM en 1985 en tant qu'ingénieur technico-commercial et occupa diverses fonctions commerciales jusqu'en 1995. En 1996, il rejoint Overlap pour dynamiser l'activité commerciale. En 1997-1998, il crée et développe l'activité Grands Systèmes. En 1999, il devient Directeur Général et prend la responsabilité des activités nouvelles (DB2, Websphere, Linux, Tivoli, Content Management, etc.). Aujourd'hui, en tant que Directeur général Délégué, il dirige l'activité Logiciels, ainsi que le Marketing et la Communication pour le Groupe Overlap.

3. NOMBRE D' ACTIONS QUI DOIVENT ETRE DETENUES PAR LES ADMINISTRATEURS

En vertu de l'article 14 des Statuts, chaque Administrateur doit être au moins titulaire d'une action de la Société.

4. NOMBRE D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

La Société ne compte pas d'Administrateur indépendant.

5. NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ELUS PAR LES SALARIES

Le Conseil d'Administration ne compte pas d'Administrateur représentant les salariés, étant précisé que les Statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité pour des Administrateurs élus par les salariés de siéger au Conseil d'Administration avec voix délibérative, et que le seuil de détention d'au moins 3 % du capital social prévu par l'article L. 225-23 du Code de Commerce pour la nomination obligatoire d'Administrateurs représentant les salariés n'est pas atteint à la clôture de l'exercice.

6. FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIETES DU GROUPE:

Monsieur Georges Horoks est au 31 mars 2008:

- Président de la Société Overlap SAS
- Président de la Société Hexalis Groupe Overlap SAS
- Président de la société Overlap Réseaux SAS
- Président Directeur Général de la société MIBS Infrastructure et services (SA)
- Président de la société Exterinfo SAS
- Président de la société Ovélia SAS
- Gérant des SCI du Moulin des Bruyères, GJ 2M et GMH Roquette.

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société Syslab SA ,
- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société Syslab EAS SA,
- Administrateur de la société Assurandco SA
- Président de la société JEEVES France SA
- Représentant de la Société Overlap administrateur de la Société Isysoft SA

Monsieur Eric Lieure est au 31 mars 2008:

- Gérant de la SCI Eole

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Directeur Général et administrateur de la Société Assurandco SA
- Administrateur de la société Overlap SA.

Monsieur Stéphane Deliry est au 31 mars 2008:

- Administrateur de la société MIBS Infrastructures et Services

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Administrateur de la société Hexalis Groupe Overlap
- Administrateur de la société Syslab EAS

Monsieur Michel Rolland est au 31 mars 2008:

- Gérant de la Société à responsabilité limitée Digilease

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Représentant de la Société Overlap société anonyme, administrateur de la Société Hexalis Groupe Overlap SA,
- Administrateur de la société Syslab SA.
- Président du Conseil d'administration de la Société Isysoft SA
- administrateur de la Société AVI et PESCHARD SA
- administrateur de la Société DWBH Industries SA
- Directeur Général et administrateur de la Société DWBH Entreprises SA

II REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont largement définies dans les Statuts. En conséquence, le Conseil d'Administration ne s'est pas doté d'un règlement intérieur.

III FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. OBJECTIFS

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

2. COMITES

Compte tenu notamment de la taille du Groupe et du nombre restreint d'administrateurs, Le Conseil d'Administration n'a pas encore mis en place de comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration.

3. COMPTES ET AUDIT

Le contrôleur de gestion du groupe prépare mensuellement un état du résultat d'exploitation pour chacune des filiales du groupe. Ces reporting sont construits avec les managers de chacune des entités et/ou des pôles d'activité. Ces reporting sont présentés régulièrement à la direction générale du Groupe, qui s'assure ainsi du maintien des objectifs.

Les comptes de la société sont établis par la direction financière de la société Overlap Groupe sous la direction du Secrétaire Général.

Le collège des commissaires aux comptes du groupe procèdent à la révision des comptes dans le cadre de leur mission légale.

4. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Les rémunérations des mandataires sociaux sont en ligne avec les rémunérations du secteur informatique.

Elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe représente, selon le poste une partie comprise entre 70 et 80 % de la rémunération à objectif atteint.

La partie variable (entre 20 et 30 % à objectif atteint) est basée sur un certain nombre d'objectifs (3 ou 4), parmi lesquels figurent toujours des objectifs de croissance et d'amélioration de la rentabilité, se conjuguant ainsi avec les intérêts de la société.

IV TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .

Convocation

Conformément à l'article 16 des Statuts , les Administrateurs sont convoqués par tous moyens. Le conseil pourra être convoqué par des administrateurs constituant au moins un tiers de ses membres, en indiquant l'ordre du jour de la séance, même s'il s'est réuni depuis moins de deux mois.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, le Commissaire aux comptes est convoqué à la réunion du Conseil d'Administration qui examine et arrête les comptes annuels.

Les représentants du Comité d'entreprise du Groupe ont été régulièrement convoqués.

Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur sont communiqués avant chacune des séances du Conseil d'Administration.

Nombre de réunions tenues et taux de présence

Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu au siège social, soit en tout autre endroit, en France ou à l'étranger, précisé lors de la convocation.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le Conseil d'administration s'est réuni lors des séances suivantes:

- Conseil d'administration du 20 juin 2007
- Conseil d'administration du 25 juin 2007
- Conseil d'administration du 27 juillet 2007
- Conseil d'administration du 26 septembre 2007
- Conseil d'administration du 28 septembre 2007
- Conseil d'administration du 25 octobre 2007
- Conseil d'administration du 21 novembre 2007
- Conseil d'administration du 22 novembre 2007
- Conseil d'administration du 18 décembre 2007
- Conseil d'administration du 27 décembre 2007

Le taux de participation des administrateurs a été de 100%

Procès verbaux des réunions

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et sont communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'est alloué aux Administrateurs.

SECONDE PARTIE

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

I. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe Overlap ont pour objectifs :

- de définir de façon formalisée l'organisation, les méthodes de travail ainsi que la répartition et la délégation des tâches et des pouvoirs entre les collaborateurs,
- de veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et le comportement du personnel soient en conformité avec les directives données par les organes sociaux, les lois et règlements applicables,
- de contribuer à l'établissement d'états financiers destinés aux organes sociaux de la société et de veiller à ce qu'ils retranscrivent correctement les opérations en donnant une image fidèle, régulière et sincère de la situation financière de la société,
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, elles ne peuvent cependant pas fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés,
- d'assurer la protection du patrimoine et la pérennité de l'entreprise sur le plan économique, juridique et financier.

II . ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

1. LE PILOTAGE DU CONTROLE INTERNE

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration d'Overlap Groupe ,
- Monsieur Stéphane DELIRY, Directeur des Opérations du Groupe Overlap,
- Monsieur Michel ROLLAND, Secrétaire Général et Directeur Administratif et financier,
- les Directeurs des différentes filiales du groupe.

Les organes de contrôle sont les suivants :

- Le Conseil d'Administration qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social du groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe, en particulier sur les grandes orientations stratégiques.

- Les Comités de Direction des filiales qui sont composés, entre autres, du Président du Conseil d'Administration d'Overlap Groupe, du Directeur des Opérations, du Secrétaire Général et des directeurs des différentes filiales du groupe. Moins formel que le Conseil d'Administration, ces Comités de Direction se réunissent au moins une fois par mois pour chaque filiale pour mettre en œuvre la stratégie du groupe et délibérer sur toutes les questions importantes liées à l'activité de chaque entité du groupe. A cet égard, ils examinent les reportings et tableaux de bord mensuels des différentes sociétés du groupe présentés par le Secrétaire Général et les autres Directeurs.

- Les Comités opérationnels mensuels, animés par le Directeur des Opérations, au cours desquels sont traités les problèmes opérationnels concernant l'ensemble des sociétés du groupe. Ce Comité s'efforce également d'accroître les synergies commerciales entre les différentes filiales.

- Les sociétés filiales OVELIA et MIBS, disposent d'un service Qualité. Elles ont poursuivi leur démarche qualité entreprise l'année dernière et obtenu le renouvellement, pour chacune d'elles, de leurs certifications ISO 9001 (version 2000).
- Enfin, l'ensemble des collaborateurs du service comptable et financier ainsi que la Responsable juridique et le Directeur des Achats contribuent également, sous l'autorité du Secrétaire Général, à définir et à faire évoluer les procédures et plus particulièrement celles qui ont une incidence sur les données financières du groupe. La société ne s'est dotée, pour le moment, d'aucune structure d'audit interne, ni de comité d'audit.

2. L'ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

La formalisation des procédures existantes au sein du groupe OVERLAP et la rédaction d'un manuel de procédure ont été effectuées par le contrôleur de gestion. Ce manuel recense les procédures et règlements internes existants et décrit les principales méthodes de travail existantes au sein du groupe. Ces procédures sont applicables à l'ensemble des sociétés du groupe puisque les structures administratives et financières sont mutualisées et centralisées au sein de la holding.

Afin d'améliorer les procédures de contrôle interne, le groupe OVERLAP a étoffé ses équipes administratives, notamment au niveau de l'informatique interne, de la comptabilité et des ressources humaines et a regroupé une grande partie des services de support à son siège social à Courbevoie. La Directrice des Ressources Humaines du groupe a été embauchée le 10 avril 2007.

Les procédures décrites sont essentiellement celles qui contribuent directement à l'établissement des données financières des sociétés du groupe. Chaque module est complété par des flow-charts permettant de synthétiser les contrôles clefs des procédures de contrôle interne. Ces documents ont été communiqués aux commissaires aux comptes. Les procédures analysées sont articulées autour des modules suivants :

- l'organisation générale,
- les aspects administratifs et juridiques,
- la comptabilité, la fiscalité et la gestion,
- L'informatique,
- les ventes et les créances d'exploitation,
- les achats et dettes d'exploitation,
- la gestion du personnel,
- la trésorerie et les opérations financières.

Parallèlement, les services qualité des filiales OVELIA et MIBS ont établi un Manuel Qualité. Ce manuel décrit le système de management mis en place pour garantir la maîtrise des processus opérationnels qui concourent aux activités de fourniture d'infrastructures informatiques, de prestations de mise en œuvre, d'engineering et de conseil. Le Manuel Qualité est le document central du Système de Management. D'autres documents lui sont associés tels que des procédures ou des guides, qui spécifient les différents domaines à traiter, soit au niveau des dispositions qualité proprement dites, soit au niveau des modes opératoires.

3. PRINCIPALES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

En qualité de société cotée, OVERLAP GROUPE répond aux règlements AMF ainsi qu'aux règles applicables aux sociétés cotées sur EUROLIST compartiment C. A ce titre, le Groupe Overlap est soumis à l'obligation de publier son chiffre d'affaires chaque trimestre et ses comptes consolidés chaque semestre.

3.1 Contrôles de la Direction Générale

Le groupe a mis en œuvre une procédure de reporting financier mensuel, analysé avec les responsables des filiales concernées et présenté ensuite au cours des Comités de Direction.

Le budget de chaque entité est préparé en début d'exercice par les contrôleurs de gestion. Il est validé par les Directeurs et ensuite par le Comité de Direction. Cette validation s'accompagne d'une revue de la stratégie et des plans d'actions à mettre en place par chaque entité.

A tout moment, la Direction organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle. Elle assure également l'assistance juridique nécessaire pour le traitement des dossiers et/ou contentieux de chaque filiale susceptibles de générer des risques significatifs, ainsi que le secrétariat juridique avec l'appui de cabinets conseils.

Enfin, en ce qui concerne les procédures d'identification et de contrôle des engagements hors bilan, l'ensemble des décisions déterminant ces engagements est pris dans le cadre du Comité de Direction, compte tenu de l'organisation centralisée d'Overlap Groupe.

3.2 Contrôle de la Direction des Ressources humaines

La société a choisi la gestion externalisée de la paie par le biais de la société ADP-GSI et le logiciel de gestion des congés payés qui y est associé, kiosque RH. Ce système permet de déléguer à ADP la gestion l'hébergement, la maintenance, l'exploitation de la paie dans un environnement mutualisé et sécurisé.

Les litiges relatifs au personnel sont suivis par le service juridique avec l'appui d'avocats spécialisés le cas échéant.

La gestion des ressources humaines est assurée par la Direction des ressources humaines en appliquant les dispositions réglementaires en vigueur et en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession en cas de besoin.

3.3 Contrôle de la Direction Financière

L'organisation du traitement de l'information comptable et financière incombe à la Direction financière du groupe. Cette Direction réalise entre autres :

- la comptabilité de la quasi-totalité des sociétés du groupe grâce au logiciel ERP « Navision » ce qui permet d'assurer l'homogénéité des traitements comptables,
- la supervision de la comptabilité générale des autres filiales,
- la revue des balances auxiliaires âgées des créances clients ainsi que le recouvrement,
- le suivi des stocks, des inventaires physiques ainsi que le calcul des dépréciations sur stocks,
- les arrêtés de comptes annuels, ainsi que les liasses fiscales et l'intégration fiscale avec l'appui d'un cabinet d'expertise fiscale,
- les arrêtés de comptes semestriels, servant de base au contrôle des reporting mensuels et du suivi des budgets prévisionnels,
- les budgets annuels et semestriels ainsi que les business plans à trois ans de toutes les entités du groupe,
- les reporting mensuels de toutes les sociétés du groupe,
- le contrôle de gestion,
- la communication financière et le document de référence sur les comptes annuels,

- le secrétariat juridique des entités françaises avec l'appui d'un cabinet juridique spécialisé en cas de besoin,
- les relations avec les banques, les commissaires aux comptes, et autres tiers liés au domaine de la finance.
- les consolidations annuelles et semestrielles effectuées grâce au logiciel « Reflex », à partir des comptes sociaux établies lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels
- le calcul de la provision pour indemnités retraite effectuée grâce au logiciel « KiosqueGDE » fourni par le prestataire de paie ADP GSI
- la supervision des autres écritures de retraitement spécifiques à la consolidation du groupe

Compte tenu de la petite taille des filiales MIB Suisse, ADITU, et surtout la société SNC qui est mise en sommeil, les fonctions administratives et financières sont externalisées auprès d'un cabinet d'expertise comptable local qui réalise également les paies. Ces cabinets reportent mensuellement à la Direction financière du groupe.

La Direction financière a identifié les principaux risques suivants en matière de contrôle interne:

- fiabilité du cut off sur le chiffre d'affaires et des achats correspondants. Pour pallier ce risque, le cut off fait l'objet d'un contrôle régulier et plus particulièrement à la fin de chaque trimestre,
- contrôle et maîtrise de la trésorerie. Elle fait l'objet d'un suivi journalier par le trésorier et de prévisions à court et moyen terme pour l'ensemble des sociétés du groupe. Ces informations sont communiquées régulièrement au Secrétaire Général qui décide des arbitrages à effectuer.

Au sein d'ADITU, un comité stratégique composé des représentants des deux actionnaires à savoir Exterinfo et la Caisse des dépôts et Consignations se réunit au moins une fois par trimestre et en tout état de cause, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il a pour entre autre mission d'arrêter le budget annuel prévisionnel et de vérifier l'état d'avancement de ce budget. Par ailleurs, les comptes sociaux d'Aditu sont audités par le Cabinet KPMG.

Concernant la société MIB Suisse, Le directeur administratif et financier fait un point hebdomadaire avec Fabrice Laporte, administrateur de la société concernant la trésorerie de la société.

3.4 Contrôle interne sur l'activité opérationnelle (Achats et Ventes)

Les opérations d'achats et de ventes sont réalisées de façon décentralisée dans chaque filiale pour des raisons historiques.

L'entité MIBS dispose d'une version plus récente de l'ERP NAVISION (le progiciel de gestion intégré utilisé par le groupe), ce qui permet d'augmenter le niveau de contrôle à chaque étape et de garantir une bonne séparation des tâches tout au long du processus d'une transaction / Commande/ Réception / Livraison / Facturation / Encaissement).

Dès lors, lorsque la décision a été prise de fusionner toutes les filiales de ventes d'infrastructures dans une société unique dénommée OVESYS, le groupe a décidé de doter la société OVESYS de cette nouvelle version du progiciel et d'adopter les principales procédures et paramètres utilisés par MIBS, à compter du début de l'exercice 2008-2009.

Par ailleurs, une nouvelle comptabilité analytique a été mise en place le 1^{er} avril 2008 pour permettre de cerner plus précisément l'activité et la rentabilité des différentes « Business Units » définies par la Direction Générale au sein de la nouvelle société OVESYS et d'analyser plus précisément les coûts de fonctionnement de ces Business Units.

Enfin, les engagements et le contrôle des autres charges externes font également l'objet de procédures de contrôles internes. La mise en place du nouvel ERP va automatiser et renforcer le suivi des engagements et les procédures de validation.

3.5 Contrôles externes

Les Commissaires aux Comptes ont pour mission de vérifier les documents comptables et financiers du groupe, de contrôler leur conformité avec les lois et règles en vigueur et de vérifier les informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires.

Ils interviennent plusieurs fois par an dans le cadre de leurs attestations sur les comptes semestriels et annuels ainsi que sur la mise en œuvre des procédures de contrôle interne. Les comptes semestriels au 31 octobre 2007 pour OVERLAP Groupe n'ont pas nécessité d'attestation sur les comptes semestriels.

Leurs différentes interventions font l'objet de recommandations d'amélioration des procédures visant à accroître la fiabilité de l'information comptable et financière.

4. PLAN D'ACTION POUR LE RENFORCEMENT DU CONTROLE INTERNE EN 2008-2009

L'exercice 2007-08 a surtout été consacré aux opérations de fusion d'OVERLAP GROUPE avec IB-GROUP, au rapprochement de leurs filiales sur le plan fonctionnel et à l'harmonisation des procédures et méthodes de travail.

Après une phase d'observation et d'analyse des diverses entités menée en interne par des groupes de travail mandatés par la Direction, cette dernière a pris des décisions visant à unifier et à harmoniser l'organisation et les procédures de contrôle interne:

- les trois principales sociétés de ventes d'infrastructure ont été regroupées le 1^{er} Avril 2008 par une transmission universelle de patrimoine d'HEXALIS et de MIBS à OVERLAP pour donner naissance à une nouvelle entité appelée OVESYS qui s'est dotée, de fait, d'une structure administrative commune et de procédures de contrôle interne uniformes.
- néanmoins, la vente d'infrastructures a été découpée en plusieurs pôles d'activité appelés « Business Unit » qui gardent leur autonomie grâce à la constitution d'équipes commerciales indépendantes. L'activité de ces pôles sera suivie et mesurée notamment grâce à la mise en place d'une nouvelle comptabilité analytique,
- comme prévu, OVESYS a démarré son activité sur une nouvelle version de l'ERP NAVISION le 1^{er} Avril 2008, avec un paramétrage repensé qui a su conserver les acquis des sociétés fusionnées mais qui apportera aussi de nouvelles fonctionnalités, notamment en matière de contrôle et de suivi des opérations, de contrôle des marges commerciales et de cut off.

- la Direction va également investir dans un projet de mise en place d'un reporting commercial et financier basé sur la constitution d'un infocentre unique permettant aux responsables opérationnels d'avoir toutes les informations dont ils ont besoin pour gérer leur activité.

Le projet QUALITE sera poursuivi sous la directive du Directeur Qualité de MIBS afin de reformaliser les procédures de contrôle interne de la nouvelle entité OVESYS et d'obtenir la certification ISO 9001: 2000.

TROISIEME PARTIE**POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Ils sont responsables en premier rang du bon fonctionnement de la Société et donc notamment de l'organisation de l'ensemble des procédures qui ont pour objet de permettre la réalisation des opérations de l'entreprise dans des conditions optimales (ainsi que du système de reporting le cas échéant). Ils sont aussi responsables de l'organisation de la comptabilité, de la collecte et de l'intégrité de l'information financière.

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués représentent la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par ses actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenues circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués.

Fait à Courbevoie, le 27 juin 2008

Le Président du Conseil d'Administration

6. Honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008

INSTRUCTION N° 2006-10 DU 19 DECEMBRE 2006

Exercices ouverts : (a)

	Cabinet Vachon				Cabinet Audit et Diagnostic			
	Montant (HT)		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)								
Emetteur (1)	207 574 €		100%		142 000 €	44 454 €	66%	
Filiales intégrées globalement			0%		65 600 €	95 000 €	31%	
Autres diligences et prestations directement liés à la mission des commissaires aux comptes (c)								
Emetteur	- €		0%		7 000 €	- €	3%	
Filiales intégrées globalement	- €				- €	- €		
<i>Sous-Total</i>	207 574 €	- €	100%	NA	214 600 €	139 454 €	100%	0%
Autres prestations rendus par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)								
Juridique, fiscal, social	- €	- €			- €	- €		
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)								
<i>Sous-Total</i>	- €	- €	0%	NA	- €	- €	0%	0%
TOTAL	207 574 €	- €	100%	NA	214 600 €	139 454 €	100%	0%

	Cabinet Deloitte & Associés				Cabinet Emesse			
	Montant		%		Montant		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)								
Emetteur (1)	161 160 €	- €	64%		500 €	11 500 €	100%	100%
Filiales intégrées globalement	92 115 €	- €	36%		- €	- €		
Autres diligences et prestations directement liés à la mission des commissaires aux comptes (c)								
Emetteur	- €		0%		- €	- €		
Filiales intégrées globalement	- €				- €	- €		
<i>Sous-Total</i>	253 275 €	- €	100%	NA	500 €	11 500 €	100%	100%
Autres prestations rendus par les réseaux								
Juridique, fiscal, social	- €	- €			- €	- €		
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)								
<i>Sous-Total</i>	- €	- €	0%	NA	- €	- €	0%	0%
TOTAL	253 275 €	- €	100%	NA	500 €	11 500 €	100%	100%

1. L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.